



Rapport des préconisations d'InPACT

Accompagner la transition agricole en favorisant le renouvellement des actifs : Différents axes de travail pour soutenir des transmissions nombreuses dans des campagnes vivantes

Appuyer l'animation et la capitalisation
des dynamiques régionales
d'accompagnement aux transmissions agricoles



Transmettre autrement
la transmission-restructuration, un levier pour installer
davantage d'actifs dans des territoires vivants



Créer des réseaux locaux d'acteurs
pour faciliter la mise en relation cédants-repreneurs
et les transmissions des fermes





ÉDITO

L'avenir de notre agriculture ou l'urgence d'être plus de paysans

- > **Les transmissions agricoles s'inscrivent dans un cadre général du renouvellement des actifs et de l'avenir de notre agriculture.** Nous devons avant tout questionner l'intérêt d'avoir des agriculteurs nombreux et acteurs dans leurs prises de décisions.
- > **La production alimentaire est l'essence même de ce métier.** Ce constat, beaucoup le partagent, mais les interprétations divergent quant à la manière de produire. Pour les contributeurs de ce rapport, la souveraineté alimentaire et paysanne guide notre approche du métier. Cette souveraineté se traduit par une alimentation suffisante, diversifiée, saine, de qualité et accessible à tous. Mais faire le choix du métier d'agriculteur ne s'arrête pas là. Les agriculteurs sont aussi aménageurs du territoire et de paysages, producteurs de matériaux (bois, cuir, textile, isolant...), créateurs, producteurs d'énergie (humaine, animale, renouvelable...) et citoyens à part entière insérés dans leur milieu. Ainsi, ils perpétuent un patrimoine naturel, participent à la création d'emplois et de valeur sur les territoires tout autant qu'à la production de services écosystémiques.
- > **Pour pouvoir perpétuer toutes ces activités nobles et vitales,** la transition agroécologique doit être véritablement enclenchée et accompagnée sur le terrain, l'urgence climatique ne peut plus attendre. Nous devons renforcer notre efficacité énergétique, qualitative et sanitaire avec l'objectif de préserver toutes les ressources (l'eau, les sols et l'air) en restant attentifs aux réalités de changement de pratiques que cela implique sur les fermes.

Seule l'ambition d'une population agricole plus nombreuse et épanouie peut répondre à ces défis colossaux.

Le renouvellement des actifs agricoles relève donc d'une politique agricole générale (alimentation, PAC, foncier, énergétique, acteurs institutionnels et politiques...).

- > **Dans ce rapport, nous nous attarderons spécifiquement sur les transmissions agricoles** comme vecteur de transition et d'opportunités démultiplicatrices puisque telle était la commande.

3 6 8 16

Édito

> L'avenir des mondes agricoles et de ses actifs dépend de la responsabilité de l'État, qui doit orchestrer une politique globale de transition. Soutenir les transmissions permettrait d'amorcer cette transition.

Présentation des acteurs

> InPACT est un collectif d'associations, dont plusieurs ONVAR, regroupées pour promouvoir une agriculture paysanne et durable. InPACT a été lauréat d'un appel à projet du ministère pour réaliser ce rapport.

Introduction

> Le phénomène de transmission agricole et ses enjeux restent peu étudiés. Après l'avoir défini, InPACT expose les postulats qui justifient le besoin d'une politique publique ambitieuse pour soutenir les transmissions, un moyen d'amorcer la transition agricole.

Axe 1

Appuyer l'animation et la capitalisation des dynamiques régionales d'accompagnement aux transmissions agricoles

> La transmission a toujours été un levier secondaire et sous-estimé des politiques de renouvellement des actifs. Afin de réfléchir à des améliorations de la politique existante, repartons d'un bilan de la mise en œuvre du programme AITA en région, les difficultés et bonnes pratiques repérées.

> Les recommandations en bref p. 54

Clés de lecture

Vous souhaitez une lecture rapide ? Repérez le thème qui vous intéresse, chaque thème est exposé en 3 points :

- > Les constats qui nous interpellent (« constats »)
- > Les conclusions de nos études (« expertise »)
- > Les enseignements pour faire évoluer la politique actuelle (« améliorations »)
- > Les points clés sont résumés dans les marges
- > Des reports sont faits avec  pour vous suggérer des approfondissements.
- > Chaque axe fait l'objet d'une double page de recommandations synthétiques.
- > Les sigles sont tous définis dans le glossaire page 102.

Bonne lecture !



58 78 98 100

Axe 2

Transmettre autrement : la transmission-restructuration, un levier pour installer davantage d'actifs dans des territoires vivants

> Pour que toutes les fermes soient reprises et que le nombre de paysans augmente, il faut étudier de nouveaux modes de transmission. La restructuration paysanne réconcilie les fermes existantes des cédants aux envies des porteurs de projet.

> **Les recommandations en bref p. 76**

Axe 3

Créer des réseaux locaux d'acteurs pour faciliter la mise en relation cédants-repreneurs et les transmissions des fermes

> Certains acteurs jouent un rôle important auprès des cédants et se trouvent pour autant hors des radars de la politique publique actuelle. Comment les intégrer ? Parmi leurs rôles, faciliter la mise en relation cédant-repreneurs, une étape clé des transmissions. Cette étape et ses subtilités sont décortiquées ici.

> **Les recommandations en bref p. 96**

Conclusion

> Pour que toutes les fermes soient reprises et que le nombre de paysans augmente, il faut étudier de nouveaux modes de transmission. La restructuration paysanne réconcilie les fermes existantes des cédants aux envies des porteurs de projet.

Annexes

Ressources

Sigles

Présentation des acteurs

intre



Crée en 2004, InPACT est un collectif d'associations et de réseaux aux approches diversifiées et complémentaires qui couvrent la complexité des champs d'exploration du développement agricole et territorial. Nous sommes unis pour provoquer une véritable transition agricole. Nous portons un projet de société orienté vers une souveraineté alimentaire avec des paysans et paysannes satisfaits de leurs conditions de vie et de travail. InPACT et ses membres accompagnent les acteurs de ces changements en agissant sur le terrain à travers la formation, l'étude, le partage d'expériences, l'information et l'évaluation.

Notre collectif revendique des moyens publics qui redonnent de l'autonomie aux paysans, de la valeur ajoutée sur les fermes, du lien social et une plus forte préoccupation environnementale alors que ces deniers sont aujourd'hui trop captés par la seule approche de production de masse.

Au niveau national, il regroupe 10 réseaux associatifs : FADEAR, Réseau CIVAM, InterAFOCG, Accueil Paysan, MRJC, MIRAMAP, Terre de Liens, L'Atelier Paysan, Solidarité Paysans, Nature et Progrès.

Des pôles InPACT existent dans plusieurs régions. Ils regroupent tout ou partie de ces partenaires, et d'autres de dimension locale partageant les mêmes valeurs.

Contact

✉ inpact@globenet.org

🌐 www.agricultures-alternatives.org



> Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural. Créés par des paysans de la Confédération paysanne, la FADEAR et son réseau (64 associations) ont pour activités la formation des responsables agricoles, le développement de l'agriculture paysanne et l'accompagnement individuel ou collectif des porteurs de projets et cédants. Les ADEAR accompagnent l'installation de paysans et les transmissions en s'appuyant sur la charte de l'agriculture paysanne, comme un outil d'aide à la décision. Elles proposent un diagnostic agriculture paysanne à la transmission et organisent régulièrement des cafés Installation et Transmission, des visites de fermes et des mises en relation entre cédants et repreneurs.

Contact

☎ 01 43 63 91 91
✉ contact@fadear.org
🌐 www.agriculturepaysanne.org



> Constitués de groupes d'agriculteurs et de ruraux, les CIVAM mènent des démarches de transition agro-écologique par la dynamique collective, sur les fermes et avec des partenaires. Ils placent l'homme et son autonomie, l'emploi, l'ancrage territorial et la biodiversité au centre de leurs actions. Par son implantation et la densité de son réseau (140 groupes), le réseau CIVAM est depuis près de 60 ans un acteur du développement agricole et rural. Les CIVAM favorisent la rencontre entre cédants et repreneurs (Cafés Installation), accompagnent individuellement les cédants (Pass'Transmission) et forment les repreneurs potentiels comme les cédants (formations « De l'idée au projet » et « transmission »).

Contact

☎ 01 44 88 98 65
✉ contact@civam.org
🌐 www.civam.org



> Enrayer la disparition des terres agricoles, alléger le poids de l'acquisition foncière pour les nouveaux agriculteurs et développer l'agriculture biologique et paysanne : voici les engagements qui mobilisent les adhérents, militants, épargnants et donateurs de Terre de Liens. Le mouvement associatif (national, présent sur 20 régions) informe et favorise l'implication des citoyens dans le débat sur la gestion du foncier et noue des partenariats avec les décideurs locaux pour impulser de nouvelles dynamiques dans les territoires. L'épargne (la Foncière) et les dons (fondation reconnue d'utilité publique) du public permettent d'acquérir du foncier agricole et de recréer du lien entre paysans et citoyens pour préserver les fermes.

Contact

☎ 09 70 20 31 00
✉ association@terredeliens.org
🌐 www.terredeliens.org



> Nées de la volonté d'agriculteurs de devenir autonomes, les AFOCG sont présentes sur une dizaine de régions depuis 1980. Leur but est de permettre aux agriculteurs d'être acteurs de la maîtrise de la globalité de l'exploitation (gestion stratégique, aide à la décision). La démarche est collective et se construit à partir de la réalité de chacun, dans la durée. Les AFOCG proposent des formations en comptabilité et fiscalité et un accompagnement de projets (installation, durabilité, transmission, commercialisation...). L'interAFOCG se charge des formations entre salariés et administrateurs, de mutualiser les connaissances. Les AFOCG proposent des formations à la transmission, pour les personnes souhaitant réfléchir à leur projet de transmission, seuls ou avec leurs repreneurs et se préparer en toute sérénité.

Contact

☎ 01 40 09 10 18
✉ interafocg@interafocg.org
🌐 www.interafocg.org

Introduction

L'urgence d'amorcer une transition agricole ambitieuse, en s'attellant au renouvellement des actifs agricoles



/ Le parti pris d'étudier des démarches innovantes et des acteurs inconnus sur la transmission

> **Les membres du collectif InPACT, en particulier le réseau Civam, la Fadear, les Afocg et Terre de Liens travaillent avant tout sur le terrain, auprès des agriculteurs, futurs agriculteurs et futurs retraités.** Ces réseaux évoluent en s'appuyant sur des expériences de terrain et des innovations issues des pratiques de groupes d'agriculteurs. En étant lauréats de ce projet, nous avons souhaité conserver cette posture d'innovation sociale, pierre angulaire des travaux des ONVAR , et appuyer nos études et nos conclusions sur des résultats issus du terrain.

> **Les trois études sur lesquelles reposent les recommandations qui vont suivre tirent donc leurs enseignements de pratiques innovantes ou peu reconnues,** venant en soutien aux transmissions agricoles sur les territoires qui composent le paysage national agricole et rural. La diversité des pratiques d'accompagnement à la transmission, aussi riche qu'il existe de modèles, régions, productions agricoles nous a conduits à opter pour **une méthodologie construite sur des études qualitatives.** Nos conclusions s'appuient sur des « monographies » (étude de cas) représentatives de cas-typiques (les plus courants) ou cas-limites (les plus extrêmes). La diversité de ces monographies ne se veut pas exhaustive, mais représentative de la diversité des cas qui pourront être rencontrés sur le terrain. Ces monographies sont le résultat de différents entretiens semi-directifs menés auprès des cédants (bénéficiaires de la politique), des acteurs qui les accompagnent ou les soutiennent dans leur transmission (opérateurs actuels ou futurs de la politique) et des institutionnels (commanditaires). Cette matière récoltée a été ensuite analysée, au regard de bibliographies existantes sur le sujet ainsi que d'expériences de nos réseaux en matière d'accompagnement à la transmission.

> **Novatrices, ces pratiques (tout autant que les constats dont elles sont issues) viennent aujourd'hui bousculer les dispositifs d'aides mis en place par le programme AITA dans le but de faire évoluer la principale politique existante de soutien aux transmissions agricoles.**

S'appuyer sur une posture d'innovation sociale, pierre angulaire des travaux des ONVAR, à partir d'expériences de terrain et d'innovations issues de groupes d'agriculteurs.

 Voir la note d'intention réalisée par l'InterONVAR pour la journée du 8 novembre 2018 et la future programmation du PNDAR, ou encore les travaux de CHOCHOY Nicolas et de l'Institut Godin (Centre de recherche et développement et transfert sur les pratiques solidaires et l'innovation sociale).

La diversité des pratiques d'accompagnement à la transmission, aussi riche qu'il existe de modèles, régions, productions agricoles nous a conduits à opter pour une méthodologie construite sur des études qualitatives. La diversité de ces monographies ne se veut pas exhaustive, mais représentative de la pluralité des cas qui pourront être rencontrés sur le terrain.

Choix de rédaction

> **Les femmes sont bien présentes dans les différentes études,** elles représentaient la moitié des enquêtées. Cependant, pour ne pas surcharger cette lecture, nous avons fait le choix de ne pas féminiser l'ensemble du document. Il est entendu que nous utilisons les mots « paysans » pour « paysans et paysannes », « agriculteurs », pour « agriculteurs et agricultrices » et « cédants » pour « cédantes et cédants ».

> **Enfin, nous tenons à préciser que compte tenu du temps et des moyens impartis, le champ de ces trois études s'est réduit au champ français métropolitain** et à certaines productions, jugées majoritaires ou plus courantes. Rien n'exclut que des études complémentaires soient réalisées par la suite sur des productions spécifiques ou en milieu insulaire, lequel n'est pas épargné par les enjeux de transition et de transmission agricoles.

/ Nos postulats de départ et les éléments de définition de la transmission

- > **Chacun a sa propre représentation de ce que sont les transmissions agricoles sans qu'elles soient définies clairement.** Or, une intervention publique ciblée repose sur une théorie d'action (aujourd'hui focalisée sur l'installation) ayant analysé les rapports de causalité du problème (manque de soutien à l'installation, besoin de professionnalisation des publics souhaitant s'installer).
- > **Cet effort de définition s'inspire donc de différentes approches bibliographiques du phénomène de transmission**, qu'elles soient agricoles ou plus larges (TPE, PME, transmission du métier, des compétences...) ainsi que des éléments de définition récoltés au cours des études menées pour ce projet. 📖

Le phénomène de transmission agricole et ses enjeux (freins, leviers, processus) étant peu défini et étudié, les leviers politiques pour agir sur le problème sont aujourd'hui restreints. L'innovation dans les politiques agricoles passe par la compréhension de ce que traversent les mondes agricoles au moment de la transmission.

📖 Notre définition et notre posture s'appuient principalement sur les travaux de Jacques-Jouvenot, Vieille Marchiset, 2012 ; Juvet, 2012 ; Jacques-Jouvenot, 1997 ; Jacques-Jouvenot, Schepens, 2007 ; Macombe, 2006 ; Gaté, Latruffe, 2016 ; Jeanneaux et al., 2018 ; Allaire, Maigné, 2017 ; Aubry, Wolff, 2016 ; Barbot-Grizzo, 2013 ; Barthez, 1999 ; Barthez, Charbonnier, 2003





Définition

Approcher les transmissions d'un point de vue global

> **La transmission se définit en premier par son objet, ce que l'on fait passer : tout ou partie des biens, à un ou plusieurs repreneurs, avec ou non des évolutions sur les caractéristiques de la ferme.** Transmettre, c'est aussi faire vivre des compétences, des savoir-faire spécifiques, l'expérience du cédant ou encore l'histoire d'un lieu, de la ferme.

> **Ces transmissions se définissent aussi par les personnes qui les font vivre.** Des rencontres entre des individus qui ont chacun leur histoire, leur parcours singulier, leur réalité, leur vision du métier d'agriculteur et cheminent jusqu'à trouver un accord pour la réalisation de leur projet. **Pour le cédant, il s'agit de trouver le bon équilibre entre l'évaluation de la faisabilité du projet du ou des repreneurs, et ses propres besoins, mais aussi de laisser place au changement.**

> **Transmettre, c'est trouver des compromis !**

Transmettre, c'est donc aussi **une interconnaissance cédant/repreneur(s)**, avec une considération et un respect de ce que chacun défend. Cela permet au porteur de projet de faire ses choix en connaissance de cause, et au cédant de passer le relais sereinement.

> **Transmettre, ce n'est pas qu'une question de vente ou de viabilité économique.** C'est penser à une viabilité environnementale et sociale, en réfléchissant au **renouvellement voire à l'accroissement du nombre d'actifs agricoles sur son territoire.** C'est œuvrer à

une agriculture avec des paysans nombreux et bien intégrés dans leur territoire ! Le cédant a ici un rôle déterminant pour repérer les points de vigilance, tout en laissant la porte ouverte à de nouvelles pratiques.

> **Transmettre est un processus complexe, propre à chacun**, et à considérer comme un tout, avec des dimensions humaines, matérielles, financières, techniques. Et tout cela prend du temps ! Plusieurs années peuvent s'écouler entre une première pensée et le moment de transmettre. 👁 Ce temps est nécessaire pour « mûrir » le projet. Chaque cédant vit sa transmission à son rythme, avec les personnes dont il s'entoure. À titre indicatif, la première étape, l'émergence de la question « vais-je transmettre ? », peut arriver 10 ans avant la date de départ. Pour se laisser le temps de construire et mettre œuvre son projet de transmission, 5 à 7 ans peuvent être nécessaires. Transmettre, c'est se donner le temps de bien vivre tous ces changements !

👁 Cette vision de la transmission comme un processus ne date pas d'aujourd'hui. Barthez et Charbonnier (2003) constataient déjà que la transmission nécessitait un passage de « projet en projet » (reconversion, retraite, passage de relais) avant de se concrétiser.

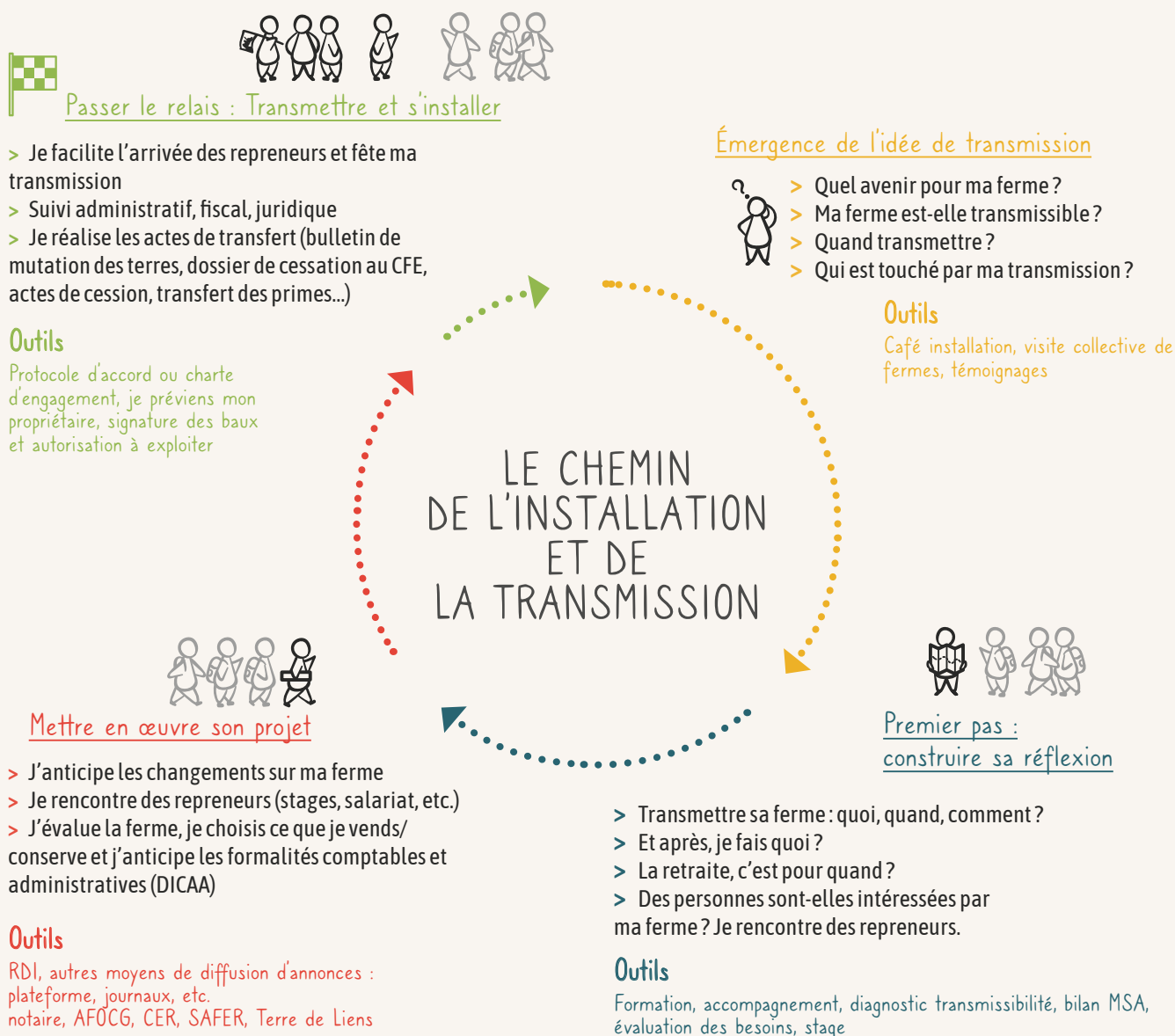
> **Au-delà du cédant et du (des) repreneur(s), de nombreux acteurs sont concernés et plus ou moins directement impliqués dans les processus de transmission.** Au plus proche des cédants, la famille et le voisinage peuvent peser, voire faire pression, lorsqu'arrive l'heure de la transmission. Mais d'autres acteurs véhiculent aussi des discours sur le sujet : des organisations professionnelles agricoles aux collectivités, coopératives et Cuma, agences de l'eau, propriétaires privés, le champ est vaste de ceux qui peuvent interpeller les cédants. Sans compter les consommateurs et les citoyens, concernés par la vie de leur campagne ou ce qu'ils auront dans leur assiette !

Et là encore, chacun agit en fonction de ses valeurs, du contexte territorial et politique.

Aperçu schématique du processus de transmission agricole

Un cheminement personnel susceptible de prendre du temps avant d'aboutir à l'installation de nouveaux paysans

Ce schéma illustre à la fois une partie des questions que peut se poser un cédant et les leviers utilisés par d'autres pour agir sur ces thématiques. La mise en relation cédants-repreneurs cristallise aujourd'hui ces questions et semble être la plus difficile à passer. C'est pourquoi nous avons choisi de l'étudier plus en détail.



/ Les postulats d'InPACT pour faciliter les transmissions agricoles

Les postulats avancés ci-après justifient une intervention publique pour accompagner les transmissions agricoles.

**POSTULAT n° 1**

La transmission, un moment opportun pour amorcer une transition agricole vers un modèle plus durable, résilient, avec des actifs nombreux 

- > **L'histoire d'une transmission s'inscrit dans plusieurs temporalités :** celle d'un individu et de l'histoire d'un lieu, de l'histoire spécifique de la profession et dans un contexte économique situé. 
- > **Jusqu'à présent, les politiques agricoles ont tendu à considérer la transmission comme privée, relevant du cédant,** même si, de fait, la manière dont elles encadraient ces transmissions avait un impact sur le modèle agricole confirmé à la reprise. Dans les années 1960, les politiques de modernisation favorisaient l'agrandissement plutôt que les transmissions, les aides familiaux profitant de la croissance pour trouver un emploi à la ville.
- > **Aujourd'hui, nous pensons à InPACT qu'il est nécessaire de mettre en place une politique ambitieuse de soutien aux transmissions agricoles, identifiées comme un moment propice pour amorcer une transition agricole, avec des exploitations résilientes et des actifs nombreux.** Agir sur ces transmissions en impulsant un nouveau modèle contribuerait à conforter le secteur agricole qui pèse dans les dynamiques économiques, sociales, environnementales locales et nationales.

 Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à la partie « Transmettre autrement, la transmission-restructuration, un levier pour restructurer les fermes et installer davantage d'actifs », p. 58.

 Voir les écrits de D. JACQUES-JOUVENOT, anthropologue, sur les transmissions agricoles (2012:24).



Toutes les fermes ne se transmettent pas de la même manière

> **Dans les politiques publiques ou dans nos représentations, il paraît évident que toutes les fermes ne se transmettent pas de la même manière et certaines fermes sont plus faciles à transmettre que d'autres.** Pour beaucoup, c'est la rentabilité de l'exploitation qui détermine sa « transmissibilité ». Or, à InPACT, nous pensons que d'autres critères peuvent faciliter la transmission d'une exploitation :

> **Tout d'abord, la transmissibilité n'est pas corrélée à la taille de l'exploitation.**

En effet, des exploitations avec un capital plus important génèrent à la reprise un risque d'endettement fort dès l'installation, lequel peut compromettre la viabilité et vivabilité à long terme de l'exploitation.

> **La transmissibilité ne se réduit pas à la rentabilité de la ferme :** d'une part, parce que la ferme risque d'évoluer lors de la transmission , d'autre part parce qu'il s'agit de raisonner en termes de vivabilité de l'activité agricole, les publics s'installant aujourd'hui ayant les mêmes revendications que d'autres corps de métier en termes de conditions de travail, temps de travail, vacances, cotisations sociales, accès à des aménités 

> **Transmettre peut s'avérer plus facile dans les territoires où les actifs agricoles sont nombreux (chefs d'exploitation et salariés).** La reprise d'une exploitation en milieu isolé (fruit de l'agrandissement au fil des générations) peut au contraire s'avérer un élément de fragilité du projet de reprise. En effet, nos réseaux observent depuis une cinquantaine d'années que la vivabilité sur une ferme se joue aussi sur la possibilité de coopérer et s'entraider avec des voisins ou s'intégrer dans son environnement.

> **Une ferme insérée dans le paysage agricole et local est plus facile à transmettre.**

> **Désormais, les transmissions passent nécessairement par l'intégration des évolutions du métier** apportées par les nouveaux agriculteurs, souvent hors cadre familial ou non issus du milieu agricole.

> **Voilà pourquoi les politiques de soutien au renouvellement des actifs agricoles interviennent également sur l'avènement de nouveaux modèles agricoles.** C'est ce qui justifie le fait de faire du renouvellement des actifs agricoles une priorité pour le secteur, afin de conserver des fermes résilientes avec des actifs nombreux, produisant plus de valeur ajoutée sociale, économique et environnementale.

 Voir la seconde partie du rapport sur les transmissions-restructurations et les nombreuses évolutions possibles sur les exploitations lors des reprises, p. 58.

 Voir l'article de G. RIBIERE, La gestion des aménités et le développement durable, dans Revue française d'administration publique 2010/2 (n° 134), p. 373 à 383.

**POSTULAT n° 3****Intervenir sur le contexte sectoriel : une réforme ambitieuse des retraites, de la PAC et du foncier**

- > **Il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble du contexte sectoriel dans lequel surviennent les transmissions**, au-delà d'un programme d'intervention publique tel qu'AITA pour accompagner les transmissions. Sans différentes réformes, il n'est pas possible d'envisager une transition agricole et des transmissions nombreuses !
- > **Une réforme des retraites agricoles est nécessaire pour cela, à condition qu'elle soit dans le sens d'une revalorisation des montants de retraite** (740 € mensuel contre une moyenne nationale de 1850 € toutes catégories confondues, ce montant étant inférieur au seuil de pauvreté). Ces pensions sont à la hauteur des cotisations durant l'activité. Or, en agriculture, nombreux sont les dispositifs incitatifs à la surcapitalisation, dont les montants sont déduits du revenu fiscal. Ce qui réduit artificiellement le revenu social sur lequel se basent les cotisations en conséquence. Les faibles montants de retraite incitent aujourd'hui les agriculteurs à réaliser leur capital lors de la vente de leur outil de production.
- > **Une politique foncière ambitieuse, axée sur une gouvernance démocratique et une redéfinition de nos outils de régulation, est une obligation** . Cette politique aura pour objectif de faciliter les installations de nouveaux agriculteurs et contrôler voire empêcher les nombreux agrandissements d'exploitations existantes : 40 % des terres libérées par un départ vont agrandir les fermes voisines.
- > **Enfin, il n'est pas possible d'accompagner et d'inciter le renouvellement des actifs par des transmissions et des installations nombreuses sans recadrer les objectifs de la PAC** . C'est bien l'horizon visé par la PAC qui doit être redéfini : une alimentation de qualité, accessible à tous, grâce à des agriculteurs nombreux et aux pratiques agricoles durables. Celle-ci avait pour objectifs initiaux d'augmenter la production agricole, de stabiliser les marchés, de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer des prix raisonnables. Si les mécanismes d'intervention ont été mis en conformité avec les accords de libre-échange internationaux, les paradigmes qui ont servi les objectifs de l'époque, eux, n'ont pas évolué. Repenser les aides à l'actif et plus à l'hectare serait un premier pas. Instaurer des limites d'âge pour accéder aux aides également afin de limiter les effets d'opportunisme des retraités pour lesquels ces aides seraient plus avantageuses que leur faible retraite.
- > **Une intervention publique et un portage politique fort sont donc nécessaires pour enrayer la disparition des agriculteurs par le mécanisme agrandissement de concentration dans des logiques individuelles.**

Pour plus de détails sur les politiques de renouvellement des actifs, référez-vous à la partie « Appuyer l'animation et la capitalisation des dynamiques régionales d'accompagnement à la transmission », p. 16.

Il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble du contexte sectoriel dans lequel surviennent les transmissions. Sans différentes réformes, il n'est pas possible d'envisager une transition agricole et des transmissions nombreuses :

- > Une réforme des retraites agricoles, à revaloriser.
- > Une politique foncière ambitieuse, régulant l'accès au foncier pour installer des actifs.
- > Une réforme de la PAC, en repensant les aides par actif, en les limitant par exploitant.

Pour plus d'idées sur les réformes à mener, se référer aux travaux sur le lien entre cessation de l'activité agricole, transmission et foncier, voir la partie « 6/Préserver et favoriser l'accès au foncier agricole pour favoriser les nouvelles formes de transmission et les restructurations » de ce document, p. 74.

Pour cela, voir les différentes propositions de la Plateforme pour une autre PAC : <https://pouruneautrepaac.eu/comprendre-la-pac/reformer-la-pac/>

Pour plus d'informations en un clin d'œil, se référer à la plaquette d'infographies de la Confédération paysanne, Pac cap d'expliquer la PAC avec George le Mouton : http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Infographie_PAC%20.pdf?PHPSESSID=tamssnj0ovlma0r2qlivi34lh6

**POSTULAT n° 4****La nécessité d'une intervention publique lors des transmissions pour engager la transition agricole**

- > **Tous les agriculteurs n'anticipent pas leur transmission et leur volonté individuelle se retrouve confrontée à d'autres logiques extérieures qui favorisent l'agrandissement.** La moitié des fermes « transmises » entre 2000 et 2007 ont été restructurées, dont la majorité dans le sens de la modernisation agricole classique (l'agrandissement ou le morcellement) . Ces grandes unités mettent en place des systèmes de production spécialisés, standardisés, automatisés, sur des parcelles de plus en plus vastes en tenant peu compte du milieu dans lequel elles s'insèrent. Or, ces systèmes de production offrent moins d'emplois par unité de surface.

Cette idée de « transmissibilité » est d'ailleurs redébatue au sein de la première étude que nous avons menée, voir partie 2 du rapport, « Transmettre autrement : la transmission-restructuration, un levier pour installer davantage d'actifs dans des territoires vivants », p. 58.

LERBOURG, Jérôme, 2015. La transmission des exploitations agricoles. In: Agreste Les Dossiers. Septembre 2015. n° 29, p. 45.

> **Dans le même temps, de plus en plus d'installations en agriculture s'opèrent hors cadre familial, souvent sur des surfaces relativement limitées.** Cette tendance traduit l'existence de nombreux porteurs de projets et un désir de produire autrement. L'accès au foncier, même limité, reste néanmoins très difficile pour la plupart d'entre eux. Pourtant l'agro-écologie répond à une demande sociale forte d'une production locale, de qualité et respectueuse de l'environnement, ainsi qu'au maintien d'une vie sociale riche dans les campagnes. 

> **Par ailleurs, nous assistons au passage d'une agriculture de modèle** (application et reproduction d'un mode de production fortement soutenu par les pouvoirs publics) vers une agriculture de projet (stratégie au cas par cas en fonction des ressources et opportunités du territoire et du marché) . Or, cette inscription dans une logique de projets du côté des repreneurs résulte notamment d'un choix opéré en réaction à leur environnement, leur territoire et face au désengagement des politiques publiques.

> C'est notamment les politiques publiques de modernisation qui ont conduit à accroître le capital des fermes (voir constats axe 1, introduction et constats axe 3) : en effet, en vingt ans le capital à mobiliser est passé de 250 000 € à 367 000 € (tandis que le revenu courant avant impôt stagnait à 36 000 euros). 

> Les mesures de dérégulation du marché, foncier notamment, sont en totale contradiction avec le défi du renouvellement des populations agricoles et de ses enjeux pour la vitalité de l'agriculture et des campagnes : 40 % des terres libérées par les départs à la retraite partent à l'agrandissement d'exploitations existantes. 

> **Ainsi, les expériences, les freins et les leviers identifiés dans ce travail peuvent contribuer à redéfinir une politique publique qui encourage l'augmentation du nombre d'actifs agricoles, la transmissibilité des fermes à long terme, la redynamisation du secteur avec des modèles agricoles viables et vivables.**

 Préserver et partager la terre, l'essentiel des propositions d'Agter et de Terre de Liens, mars 2019.

 JEAN Sandrine. 16 mars 2019. « Transmission : l'éclatement des modèles agricoles comment réconcilier les différentes générations ? », Social-Emploi - Pleinchamp. In: [en ligne]. [Consulté le 26 mars 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.pleinchamp.com/gestion-de-l-exploitation/social-emploi/actualites/transmission-l-eclatement-des-modeles-agricoles-comment-reconcilier-les-differentes-generations>.

 La France Agricole, n° 3666, dossier « Exploitations agricoles : que valent-elles vraiment ? » d'après données RICA 2013 et traitement APCA.

 DESRIERS Maurice, un essai de synthèse statistique sur le foncier agricole en France. Une situation de plus en plus complexe dominée par le fermage, in Le foncier agricole : lieu de tension et bien commun, POUR 2013/4, n° 220, GREP, Paris, p. 77.

Des réflexions sur le vocabulaire à utiliser : de qui parle-t-on et quelles exploitations cible-t-on quand on soutient la transmission ?

> **Quand on parle de cédants, de qui parle-t-on ?** Exploitants agricoles, agri-managers, paysans, le vocabulaire utilisé pour se référer aux personnes vivant de la terre est abondant. S'il existe autant de termes, c'est que chacun se réfère à des pratiques et modèles agricoles différents, voire opposés, dans leurs rapports au capital, au travail et à la terre. Si tous sont concernés par la transmission, les constats de terrain tendent à montrer que le modèle dans lequel s'inscrit une exploitation aurait une influence sur sa transmissibilité . *A minima*, la capitalisation serait un frein à la transmission. Là où dans un contexte d'inadéquation entre les envies des futurs agriculteurs et celles des futurs cédants, les petites fermes en circuit court aux ateliers de production diversifiés seraient plus attractives.

> **Cherchant à ne pas opposer deux modèles, mais à réfléchir davantage à un continuum d'exploitations dans le paysage français**, il nous paraît intéressant dans cette étude de ne pas figer le choix du vocabulaire, au risque d'occulter dans une nomenclature d'autres modèles coexistants. C'est pourquoi nous parlerons tour à tour de « fermes », « d'exploitations agricoles » et rarement de « firmes agricoles ». Ce choix s'explique enfin par le fait que ce rapport se veut inclusif, car nous pensons qu'une politique ambitieuse sur la transmission, au regard des enjeux de la transition agricole débattus précédemment, se tournerait vers ces différents modèles, sans exclure des fermes issues de modèles jugés trop rapidement « non transmissibles ». 

 Une étude récente menée à échelle européenne renforce notamment ces constats. Pour plus de précisions, voir les travaux du cabinet ADE, sur l'impact de la PAC sur le renouvellement des générations, en particulier ceux de BECK Monika et VAN BUNNEN Patrik.

 Cette idée de « transmissibilité » est d'ailleurs redébatue au sein de la première étude que nous avons menée, voir partie 2 du rapport, « Transmettre autrement : la transmission-restructuration, un levier pour installer davantage d'actifs dans des territoires vivants », p. 58.

Appuyer l'animation et la capitalisation des dynamiques régionales d'accompagnement aux transmissions agricoles

axe 1

> **En l'espace de dix ans (2006-2016), près de 18 % des exploitations agricoles françaises ont disparu.** Le nombre de chefs d'exploitation décline de manière similaire (près de 15 % de départs au cours de la décennie) . L'enjeu de ces départs n'est pas à minimiser. Si l'âge moyen des chefs d'exploitation est aujourd'hui de 49 ans et a peu changé au cours de ces dernières années, la morphologie de la pyramide des âges des chefs d'exploitation laisse présager de nombreux départs. Les classes d'âge les plus représentées sont celles des 50-55 ans pour les hommes, 56-60 ans pour les femmes (conséquence de transfert entre époux précédents). Or, à mesure que ce déclin a lieu, le paysage agricole se transforme, indépendamment des politiques de soutien à l'installation et la transmission. La superficie moyenne par exploitant ne cesse de progresser, conduisant à une concentration croissante de l'activité agricole . Et les transmissions d'exploitations n'y sont pas étrangères !

Deux ans après la mise en œuvre initiale du programme AITA et au vu des départs annoncés, il paraissait important de faire le bilan de ses premières applications, celui des actions de soutien à la transmission qui s'inscrivent dans son champ et celles qui gravitent autour.

 Voir la publication de la Caisse centrale de la MSA réalisant l'état des lieux des exploitations agricoles (2018).

« Si à l'échelle d'une exploitation agricole, la succession se vit comme une transmission de terres, d'activités voire de savoir-faire, à l'échelle du territoire, le phénomène successoral peut également conduire à des évolutions de la physionomie de l'agriculture. Sur le plan structurel, la taille des exploitations, leur nombre ou même leur statut juridique peuvent changer à l'occasion des reprises ; les pratiques agricoles peuvent, elles aussi, évoluer lors du passage d'une génération d'agriculteurs à une autre. »

(Lerbourg, 2015, p. 3)

 Les dernières publications en date le soulignent toutes : voir notamment pour une analyse plus complète Boinon, 2011 ; Lerbourg, 2015, p. 6 ; Joubert et al., 2018, p. 34.

> **L'actuel programme de développement en soutien aux installations et transmissions agricoles (AITA) est récent.** Il découle de l'application de la LAAF (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt) de 2014. Elle intègre dans son titre II la question du renouvellement des générations agricoles comme une priorité. Trois ans après sa mise en œuvre initiale et au vu des chiffres énoncés, il paraissait important de faire le bilan de ses premières applications et des actions de soutien à la transmission qui s'inscrivent dans son champ.



Parti pris

- > **Pour ce faire, InPACT a choisi de s'inspirer des méthodes d'analyse de politiques publiques et d'évaluation de politiques publiques**, afin de mieux cerner les bonnes pratiques et les dysfonctionnements de la mise en œuvre dans un échantillon de régions, comme cela avait pu être fait dans le passé .
- > **L'évaluation se résume autour de trois préoccupations :**
 - > **Comprendre sur plusieurs décennies les logiques des choix d'intervention publique sur le renouvellement des actifs agricoles dans différentes régions.**
 - > **Juger de la pertinence et des effets des actions mises en œuvre** en mettant en avant les bonnes pratiques ou les défis à relever.
 - > **Trouver des moyens d'améliorer les actions en cours ou à venir**, en adaptant leurs contenus, objectifs ou modalités.
- > **Faute de mandat et de moyens, cette étude n'est pas une réelle évaluation, qui demanderait à être faite pour appuyer l'évolution de cette politique.** Faute d'accès à des données chiffrées, il n'était pas non plus possible d'évaluer l'efficacité ou l'efficacité des dispositifs, exercice par ailleurs risqué compte tenu du fait que transmettre reste un processus inscrit dans le long terme .

 Les dernières publications en date le soulignent toutes : voir notamment pour une analyse plus complète Boinon, 2011 ; Lerbourg, 2015, p. 6 ; Joubert et al., 2018, p. 34.

 Pour plus de précisions, voir notre définition de la transmission et ses enjeux, p. 10-11.

Principales questions

Le programme AITA dans ces volets 5 et 6 répond-il aux besoins des cédants ?
Les dispositifs imaginés sont-ils utilisés ?
--
La mise en œuvre du programme est-elle spécifique dans chacune des régions ?
--
Dans quelle mesure la multiplication des initiatives locales appelle-t-elle à un renouvellement des modes de gouvernance des politiques agricoles (en matière de transmission) ?

Échantillon

Panel des enquêtés (agents ou salariés)

- > 20 entretiens réalisés, sur 11 régions (8 en approfondi).
- > 7 entretiens avec des agents de la DRAAF.
- > 8 entretiens avec des agents de conseils régionaux.
- > 9 entretiens auprès d'animateurs de structures de développement rural.

Photographie de la mise en œuvre du programme AITA en 2018

État des lieux des bonnes pratiques et défis à relever pour chacune des régions pour améliorer la mise en œuvre du programme AITA

Hauts-de-France

Les bonnes pratiques :

- > Intervention par filières (à travers les coopératives) ou territoires (collectivités) pour sensibiliser les cédants
- > Mise en place d'un PAIT (Point Accueil Installation Transmission) ayant un rôle de mise en réseau des partenaires de l'installation-transmission qui porte ses fruits, 6 ans après sa création

Les défis à relever :

- > Mettre plus de moyens sur l'accompagnement humain
- > Multiplier les financements étatiques sur le programme AITA, le conseil régional étant le seul à financer la transmission, pour dessiner le modèle agricole de demain
- > Faciliter la coordination DRAAF-conseil régional
- > Réviser les critères d'éligibilité aux aides transmission, ces dernières n'étant pas toujours en adéquation avec les bénéficiaires (52-57 ans, transmission HCF)

Bretagne

Les bonnes pratiques :

- > Financement de différents acteurs aux approches complémentaires auprès des cédants (« porter 100 voix plutôt qu'une auprès des cédants pour les convaincre »)
- > Financement d'études par le conseil régional et départemental sur les spécificités des transmissions laitières
- > Travail avec la SAFER pour mettre en place un portage temporaire du foncier en cas de départ du cédant avant d'avoir trouvé repreneur

Les défis à relever :

- > Avoir davantage de moyens pour financer les interventions complémentaires auprès des cédants
- > Évaluer les pratiques

Pays de la Loire

Les défis à relever :

- > Surpasser l'impératif de continuité de service public de soutien à l'installation qui a réduit les interventions sur la transmission

Centre-Val de Loire

Les bonnes pratiques :

- > Habilitation des structures par un appel à projet DRAAF-conseil régional pour 3 ans (visibilité aux financeurs et opérateurs)
- > Comité de travail avec ces structures pour coconstruire des actions et coordonner le rôle de chacun
- > Mise en place d'actions par filière, avec une réflexion couplée d'un conseil technique et d'un conseil sur le projet de transmission

Les défis à relever :

- > Dépassez les préjugés sur les cédants (ex. : « ayant des capitaux, ils n'ont pas besoin d'aide financière »), la transmission restant le parent pauvre du programme.

Occitanie

Les bonnes pratiques :

- > Consultation de la profession par le conseil régional pour réaliser une évaluation informelle des aides PIDIL avant de choisir les dispositifs AITA.
- > Travail sur l'élaboration

Les défis à relever :

- > Redéfinir une politique régionale après avoir estompé les effets de la fusion et de l'harmonisation des aides et sources de financement
- > Prendre en compte l'évolution des formes de transmission dans l'accompagnement et les dispositifs (diagnostic de l'exploitation sans restriction d'âge), dont la multiplication des départs pour reconversion

Grand Est

Les bonnes pratiques :

- > Mise en place d'un groupe de travail avec un nombre restreint d'acteurs pour construire un « parcours à la transmission » et un schéma d'intervention régional
- > Expérimentation d'un appel à projet sur le repérage de cédants alliant une structure de développement et un territoire

Les défis à relever :

- > Conserver un pluralisme dans la mise en œuvre d'un PAT et de l'accompagnement des cédants
- > Intervenir sur l'ensemble du territoire (décalage de pratiques d'accompagnement d'une ancienne région à l'autre après fusion)

Bourgogne-Franche-Comté

Les bonnes pratiques :

- > Volonté par la suite de penser la mise en œuvre d'AITA en cohérence avec les évolutions de la PAC et la prochaine programmation PDRR et une politique foncière (révision du schéma des structures)

Les défis à relever :

- > Repenser le choix des dispositifs autrement que par un rapport coût/efficacité
- Améliorer la coordination DRAAF-conseil régional (différence de temporalité, fonctionnement)
- > Déconstruire les représentations sur les aides à la transmission, perçues comme moins pertinentes que les aides à l'installation ou le suivi post-installation

Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

Les bonnes pratiques :

- > Côté DRAAF, lien fort avec les DDT pour faire remonter des informations de terrain
- > Mise en place d'une politique complémentaire du conseil régional « Concrétisation transmission » en 2 phases auprès des cédants sans repreneur identifié (55-60 ans), en amont de l'audit de l'exploitation et l'inscription au RDI, financement de stages-test installation-transmission

Les défis à relever :

- > Repenser le choix des dispositifs autrement que par un rapport coût/efficacité sans pour autant avoir évalué les dispositifs PIDIL (suppression des aides à la transmission du foncier ou bâti)
- > Trouver un équilibre entre le maintien des dispositifs sur l'installation (PAI-CEPP-21h) et le besoin de crédit pour assurer une politique sur la transmission

Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

Les bonnes pratiques :

- > Un contexte régional perçu comme spécifique et une volonté présente pour articuler les interventions sur le foncier, l'installation et la transmission

Les défis à relever :

- > Débuter une réflexion sur les dispositifs *a posteriori*, pour prendre du recul sur les possibilités d'intervention sur la transmission
- > Mieux cadrer l'intervention du conseil régional et la collaboration avec l'État

Légende

Nous avons cherché à établir une photographie faisant état de la mise en œuvre du programme à l'hiver 2018. Nous espérons qu'elle servira de référence pour de futures évaluations de suivi du programme. L'importance de la contrainte financière (manque de moyens pour la transmission) n'a pas été systématiquement relevée, afin de montrer les freins qui existent par ailleurs.

Améliorer la pertinence des dispositifs et moyens d'intervention sur les transmissions agricoles



Les politiques publiques n'évoluent pas du tout au tout d'un jour à l'autre. Cette forme de dépendance au sentier tracé par les interventions publiques précédentes se vérifie dans les politiques agricoles de soutien au renouvellement des actifs. C'est pourquoi, pour juger de la pertinence et des innovations possibles, il s'agit en premier lieu de comprendre d'où vient la politique actuelle.

Pour juger de la pertinence et des innovations possibles sur le programme actuel, il s'agit en premier lieu de comprendre ce qui a pu se faire par le passé (application des PIDIL, de 1995-2015).



CONSTAT

La transmission, un levier sous-estimé pour faciliter les installations depuis les années 1950

- > **L'enjeu de renouvellement des actifs agricoles n'est pas nouveau.** C'est d'ailleurs une problématique récurrente dans l'agenda des politiques agricoles depuis la Seconde Guerre mondiale, les choix d'intervention se focalisant alternativement sur le foncier, la professionnalisation des candidats à l'installation, et plus tardivement, sur la transmission.
- > **Dans les années 1950, l'unité de production se structure autour de la famille (un couple et des enfants).** À cette époque, on « naît » agriculteur et l'obtention de ce titre est liée à l'héritage d'un patrimoine (foncier). Parler d'héritage n'est pas anodin : « l'activité agricole est davantage soumise au développement de la famille qu'à l'acquisition d'une qualification professionnelle » . C'est le décès des parents qui détermine la passation des biens. Les politiques agricoles s'appuient sur cette conception de la « famille paysanne » et la succession est considérée comme relevant de la famille. En conséquence, l'État agit sur d'autres cadres comme la création du régime de retraite (1952), qui constitue un revenu d'appoint aux exploitants âgés plus qu'il ne favorise les successions.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les choix d'intervention se focalisant alternativement sur le foncier, la professionnalisation des candidats à l'installation et plus tardivement, à la transmission.

 Voir la publication de Barthez, 1982, toujours d'actualité pour comprendre les liens si particuliers entre familles et travail en milieu agricole.

> **Dans les années 1960, les deux lois d'orientation agricoles définissent le modèle d'exploitation familiale.** Les départs servent l'objectif de modernisation des exploitations qui se traduit par une volonté de libération des terres, les aides familiaux trouvant du travail hors des exploitations (exode rural). Outre les retraites agricoles, les départs sont encouragés avec la création de l'indemnité viagère de départ (IVD) ensuite doublée d'une indemnité complémentaire de restructuration (ICR) en 1968. Ces indemnités participent à un aménagement foncier, préférant l'agrandissement à l'installation à travers des mesures de remembrement, bien que le contrôle des cumuls soit créé en parallèle .

> **Dans les années 1970-1980, l'Etat structure son intervention, dans le souci de dépasser deux freins :** le cadre familial des successions (ayant lieu au décès des parents) avec la création du statut d'associé et les investissements nécessaires à la création d'activité, avec la dotation jeunes agriculteurs (DJA). Ces aides financières s'accompagnent de conditions encore enracinées aujourd'hui (diplôme, âge, plan de gestion) qui contribuent à la professionnalisation. C'est ainsi que progressivement, « l'installation » se structure en opposition à la succession familiale.

> **À partir des années 1990, ce n'est finalement qu'avec la Charte de l'installation (1995) qu'apparaît le mot transmission, bien que la succession familiale reste majoritaire.** Après avoir renforcé la politique d'installation avec des avantages fiscaux et des plans d'amélioration matérielle, une politique des structures priorisant l'installation, l'État réinstalle des dispositifs pré-retraites dans le cadre de la réforme de la PAC (1992, 1995) aux résultats similaires aux années 1950 (favoriser l'agrandissement plus que l'installation). La LOA de 1999 instaure les programmes d'appui à l'installation (PIDIL) dans un cadre de décentralisation, en prenant en compte de façon marginale les installations « hors cadre familial ». Le répertoire départ-installation est créé pour faciliter la mise en relation. Cette intervention se poursuit et se renforce, jusqu'aux Assises de l'installation (2012) puis la réforme de cette politique avec la LAAF (2014) et la mise en place des comités régionaux installation-transmission, puis du programme AITA (2016).

> **Ces cinquante dernières années, les évolutions du soutien au renouvellement des générations vont de pair avec une transformation de l'appréhension des phénomènes de succession dans ce milieu.** Bien que les politiques agricoles aient contribué à opposer l'installation à la succession, l'acte de transmettre reste encore aujourd'hui en lien avec la famille et le partage successoral du patrimoine. Les mesures « HCF » ou la volonté de catégoriser les « NIMA » contribuent à faire perdurer ce cadre, sans qu'évoluent les mesures de soutien à ces publics ou l'interconnaissance entre les publics d'agriculteurs (futurs cédants) et de repreneurs. .

 Voir la publication de Boinon (2011) sur l'évolution des politiques foncières pour plus d'explications.

Au cours des cinquante dernières années, les politiques agricoles ont opposé l'installation à la succession. L'héritage de cette vision familiale est encore présent aujourd'hui, les programmes politiques ayant du mal à s'en défaire.

 Pour plus d'informations, voir le guide pour les animateurs « Accompagner la transmission des fermes pour installer de nouveaux paysans », FADEAR, juin 2016 à la rubrique « être agriculteur aujourd'hui et transmettre, conflit de générations ? ».

Se référer à la section « Favoriser la mise en relation cédants-repreneurs », p. 92 ou encore au constat d'inadéquation entre les porteurs de projet et les cédants p. 64.



Période 1

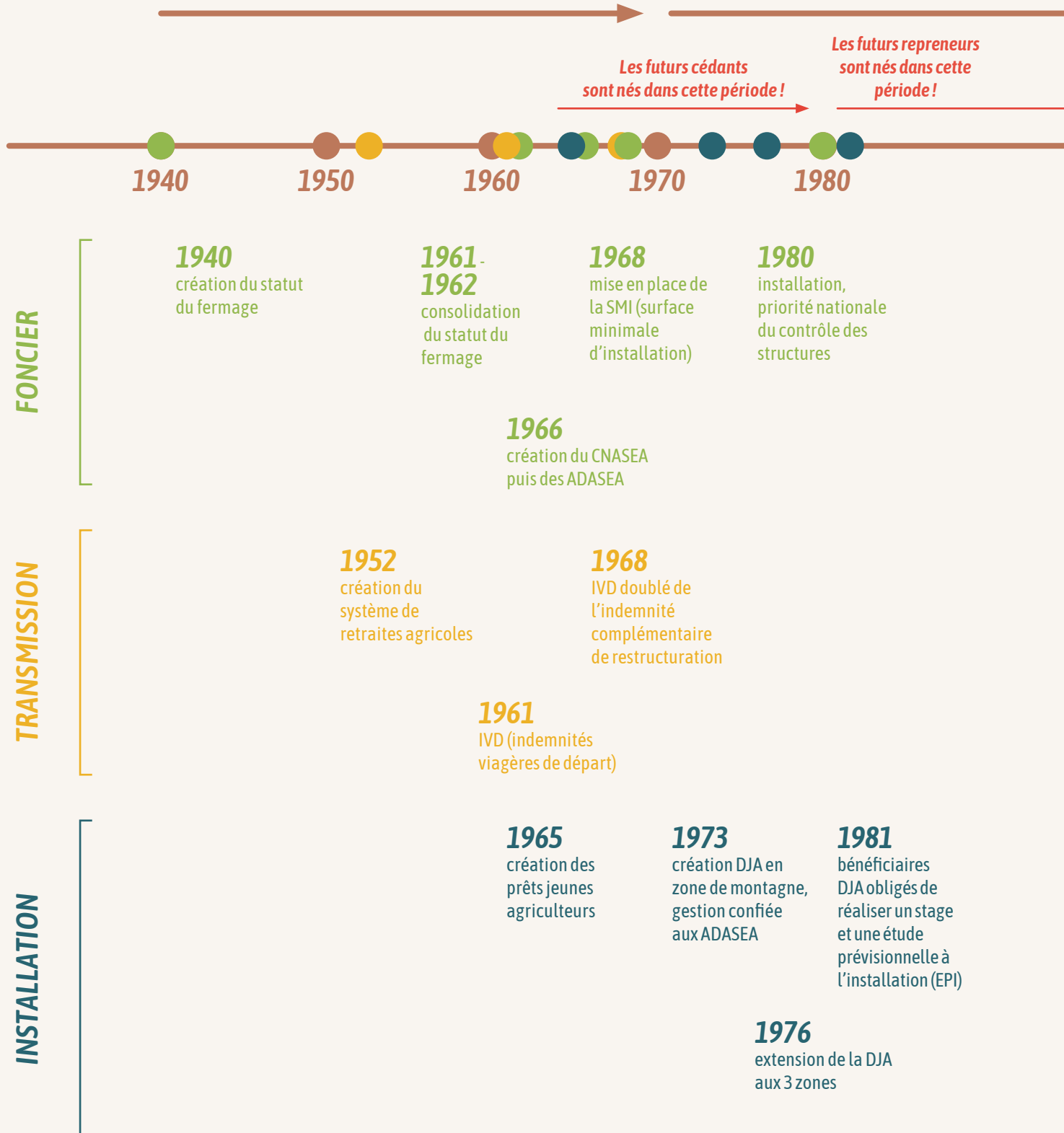
> Le renouvellement des générations passe par la succession, moment propice à l'agrandissement des exploitations (remembrement).

> **Schéma classique :**

Modèle agricole fondé sur l'exploitation familiale (couple), héritage du statut d'agriculteur lors de la succession au décès des parents.

Période 2

> L'installation vient s'opposer à la succession familiale, l'État cherche à professionnaliser les jeunes agriculteurs et subvenir à leurs besoins (investissement)



Période 3

> Schéma classique de la transmission :

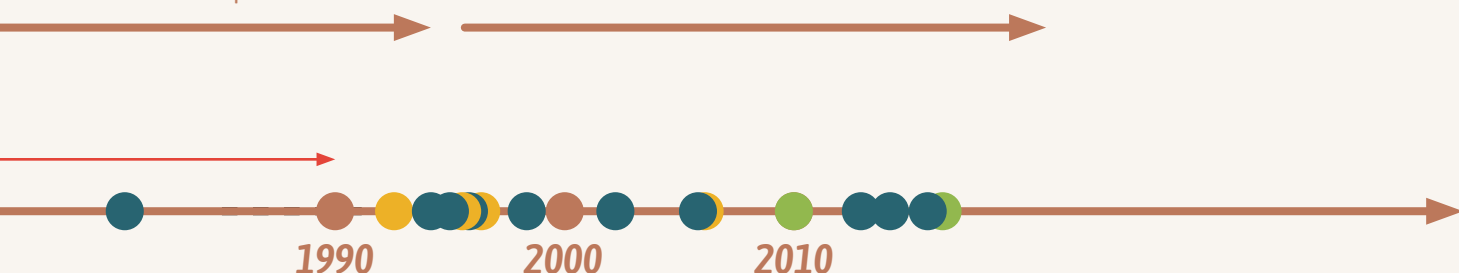
Installation de l'aîné sur une ferme voisine puis agrandissement lors de la transmission de la ferme familiale ou transmission au frère cadet puis GAEC

> Apparition de la notion de transmission puis des installations hors cadre familial, encore minoritaires et atypiques

> Schémas pluriels des transmissions :

nouveaux modèles agricoles, reprise en collectif, choix du métier et d'un projet de vie par les HCF et les NIMA

Frise chronologique des politiques de renouvellement des actifs agricoles



1990

2000

2010

2010

disparition des ADASEA et CNASEA, missions reprises par les chambres d'agriculture

2016

changement de la SMI en Activité minimale d'assujettissement

1992-1994

plan de préretraite issu de la PAC

1995-1997

plan de préretraite issu de la PAC

2007

Pacte Dutreil (mesures fiscales pour les transmissions)

1995

création du RDI

1985

exonération partielle de cotisations pour les JA

1995

signature de la charte de l'installation

1999

LOA : aides à l'installation par les conseils départementaux et régionaux

2006

LOA confirmant la place des HCF dans le renouvellement des actifs agricoles

2012-2013

Assises de l'installation

2016

mise en place du programme AITA

1994

création du PGI (prêt global à l'installation)

1996

naissance des PIDIL, géré par les ADASEA

2003

ouverture des PIDIL aux HCF création d'un fonds d'incitation à l'installation

2014

LAAF et obligation de création des CRIT

/ Des leviers incitatifs financiers pour transmettre

- > Les traces de l'héritage de ces aides historiques à l'installation se retrouvent dans les leviers utilisés pour favoriser le renouvellement des actifs agricoles. Ces leviers sont historiquement financiers, fiscaux ou encadrant le foncier. Ils font de la transmission un objectif secondaire.
- > En effet, la transmission n'est perçue que comme un moment privilégié pour améliorer la viabilité d'une exploitation par sa restructuration  au sens classique du terme (morcellement et agrandissement d'exploitations existantes). L'exercice du contrôle des structures constitue alors l'opportunité d'asseoir un modèle agricole plutôt qu'un autre. D'autre part, les politiques agricoles postulent que l'aide à l'installation aura des effets durables dans le temps, d'où le fait de continuer de favoriser la création d'activité. Troisième postulat, il est important de mettre l'accent sur la formation des jeunes agriculteurs afin de s'assurer une bonne appropriation du savoir et des techniques bien que pour autant, l'État n'arbitre pas aujourd'hui le retrait de VIVEA des financements de formation à l'émergence de projets agricoles. Enfin, l'articulation de soutiens financiers aux jeunes agriculteurs et aux cédants est perçue comme favorisant le départ dans de bonnes conditions financières pour le cédant là où un faible niveau de retraite inciterait davantage à la prolongation de ses activités.
- > Ces réalités s'illustrent bien dans la construction et l'application du programme AITA. Composé de 6 volets (4 sur l'installation, 1 sur la transmission, 1 sur l'animation) regroupant 19 dispositifs (aides) , ce programme repose sur une logique d'action similaire à l'analyse posée par le CGAAER¹. Cette liste de dispositifs donne un cadre d'intervention aux DRAAF et aux conseils régionaux (codécisionnaires), chargés de commanditer la mise en œuvre de ce programme à échelle régionale. Seuls 3 dispositifs parmi les 19 sont obligatoires et tous concernent l'installation (mise en place de Points Accueil Installation, CEPPP et stage 21 h).

1. Commissariat général à l'alimentation, l'agriculture et aux espaces ruraux (présidé par le ministre de l'Agriculture, ayant en charge des missions d'audit, inspection, évaluation)

Les postulats sur lesquels se base la politique actuelle :

- > Le contrôle des structures est l'opportunité d'asseoir un modèle agricole choisi.
- > Soutenir l'installation et la création d'activité a des effets durables dans le temps.
- > La professionnalisation des futurs installés est primordiale.
- > Le levier privilégié est le soutien financier chez les cédants et porteurs de projet.

 Voir la publication du CGAAER (Agreste) sur la transmission (Gault et al, 2015) définissant clairement ces postulats d'intervention.

Seuls 3 dispositifs parmi les 19 sont obligatoires et tous concernent l'installation (mise en place de Points Accueil Installation, CEPPP et stage 21 h).

 Voir le tableau récapitulatif des dispositifs pages suivantes.





EXPERTISE

Jouer sur le soutien aux transmissions agricoles comme levier des installations

> Avant de juger de l'application du programme AITA, il s'agit de mieux cerner la logique d'action présente derrière les différents dispositifs en s'appuyant sur un triangle de base des acteurs impliqués. D'après la Société française de l'évaluation, cet outil d'analyse permet de distinguer les hypothèses de causalité du problème et les groupes ciblés par l'intervention, lesquels sont parfois différents des bénéficiaires finaux. 

> Dans notre cas, le problème posé est celui du renouvellement des actifs agricoles, les arrivées (installations) ne compensant pas le rythme soutenu des départs. Pour lever les freins à l'installation et aider les candidats à l'installation (bénéficiaires finaux), les autorités politico-administratives (le ministère à échelle nationale, puis les DRAAF et les conseils régionaux dans l'application) émettent des hypothèses sur les causes du problème, à savoir qu'il existe différents freins à lever (accès du foncier, professionnalisation des porteurs de projet, aide à l'investissement...) lesquels se traduisent ensuite en hypothèses d'intervention auprès de groupes cibles. Dans le cadre d'AITA, ces groupes cibles sont soit les structures labellisées pour réaliser du conseil auprès des porteurs de projets (volets 1, 2, 3, 4, et 6), soit les cédants et les propriétaires bailleurs (volet 5).

> Si l'on procède à une analyse similaire uniquement sur le volet 5 du programme (relatif aux aides à la transmission), les cédants se retrouvent alors dans les bénéficiaires finaux et de la même manière, reçoivent des aides indirectes (conseil, information avec contrepartie financière). La transmission est un levier secondaire de l'installation.

 Pour plus de détails, se référer à la note de synthèse de Quadrant Conseil et l'intervention de Monnier, Varone et Sage à ce sujet : https://www.quadrant-conseil.fr/ressources/documents/monnier_varone_sage.pdf

Le problème à résoudre est celui du renouvellement des générations. Les questions de la transmission et des actifs sont reléguées au second plan.

Quelle logique d'action ?

DÉCIDEURS

- > National : MAA
- > Régional : DRAAF et conseils régionaux

Hypothèse d'intervention

Lever les freins à l'installation identifiés en facilitant l'accès à un accompagnement technique



Amélioration

Faciliter les installations en anticipant les transmissions

CIBLES

- > Structures prestataires

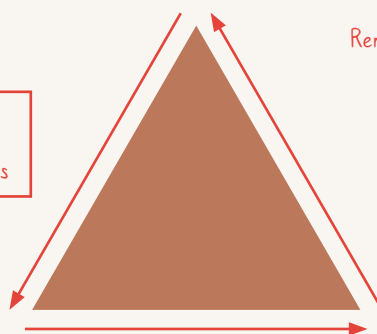


Amélioration

- > Cédants
- > Propriétaires bailleurs
- > Entourage des cédants

Définition du problème

Renouvellement des générations difficile (rythme des installations ne compensant pas les retraites)



BÉNÉFICIAIRES

- > Candidats à l'installation ou nouveaux installés

Hypothèses sur les causes du problème

Différents freins : accès au foncier, professionnalisation, structuration des projets d'installation...

VOLETS	VOLET 1 Accueil des porteurs de projet	VOLET 2 Conseil à l'installation	
Dispositifs	Financement des PAI	Prise en charge du diagnostic de l'exploitation à reprendre	Prise en charge de l'étude de faisabilité et/ou de marché sur avis conseiller CEPPP
Bénéficiaire direct (paiement de l'aide)	PAI (selon convention financière)	Structure de conseil (selon la labellisation)	Structure de conseil (selon la labellisation)
Bénéficiaire final	Porteur de projet	Porteur de projet	Porteur de projet
Sources de financement (les collectivités peuvent ajouter des conditions à l'échelle régionale)	MAA + CT	MAA + CT	CT
Pré-requis de l'aide (concernant le bénéficiaire direct et final) - pré-requis susceptibles de différer d'une région à l'autre, vérifier auprès de l'arrêté préfectoral de votre région	Agrément PAI	Agrément des structures conseil + porteur de projet : < à 40 ans lors de la demande, PPP agréé, installation HCF pour financement étatique, incompatible avec le diagnostic de l'exploitation à céder (volet 5)	Agrément des structures de conseil.

VOLET 3 Préparation à l'installation					VOLET 4 Suivi du nouvel exploitant
Soutien à la réalisation du PPP	Soutien à la réalisation du stage 21 h	Bourse de stage d'application en exploitation	Indemnités du maître exploitant	Indemnités de stage parrainage	Suivi du nouvel exploitant
Au Centre d'Élaboration des PPP (convention financière)	À la structure stage 21 h (selon convention financière)	Au stagiaire	À l'exploitation accueillant le stagiaire	Au stagiaire	À la structure de conseil (selon mandat)
Porteur de projet	Porteur de projet	Porteur de projet	Porteur de projet	Porteur de projet	Personnes récemment installées
MAA + CT	MAA + CT	MAA	MAA	MAA ou CT	MAA + CT + FEADER
Agrément des CEPPP + pour le porteur de projet : financement d'un PPP, après passage au PAI, obligatoire pour les demandeurs de DJA/prêts bonifiés, mais ouverts à tou-te-s, sans critère d'âge	Agrément des structures stage 21 h. Trois catégories de publics pour les bénéficiaires indirects : (1) candidat éligible aux aides JA et avec un PPP agréé ; (2) candidat non éligible ou non-demandeur des aides, inscrits volontairement au stage et avec un PPP agréé ; (3) porteur de projet non demandeur d'un PPP, mais inscrit au stage 21 h	Liste des maîtres exploitants	Inscription du maître exploitant sur un répertoire dédié ; bénéficiaire d'une bourse de stage d'application en exploitation pour le porteur de projet (volet 3.3) et l'exploitation se situant en France	Conditions d'accès définies par arrêté préfectoral à l'échelle régionale (éligibilité, durée de stage...), indemnité de stage réservée aux candidats non bénéficiaires d'une indemnité Pôle Emploi, de la formation professionnelle continue ou si le stage ne peut être valorisé dans le cadre d'un PPP	Agrément des structures de conseil. Financement de l'État réservé au nouvel exploitant bénéficiant des aides à l'installation et si possible HCF

VOLETS	VOLET 5 Incitation à la transmission			
Dispositifs	Prise en charge du diagnostic d'exploitation à céder	Incitation à la transmission de l'exploitation préalablement inscrite au RDI	Aide au contrat de génération en agriculture (supprimé été 2018)	Aide à la transmission globale du foncier
Bénéficiaire direct (paiement de l'aide)	À la structure de conseil (selon mandat)	À l'agriculteur cédant	À l'exploitation accueillant le salarié ou le stagiaire	À l'agriculteur cédant
Bénéficiaire final	Futur cédant	Cédant	Porteur de projet	Porteur de projet/cédant
Sources de financement (les collectivités peuvent ajouter des conditions à l'échelle régionale)	MAA + CT + FEADER	MAA (si repreneur DJA) + CT	MAA	MAA (si transmission à un candidat DJA de -40 ans) + CT
Pré-requis de l'aide (concernant le bénéficiaire direct et final) - pré-requis susceptibles de différer d'une région à l'autre, vérifier auprès de l'arrêté préfectoral de votre région	Agrément des structures de conseil + côté cédant : dépôt de la DICA ou doc équivalent, inscription obligatoire au RDI	ATTENTION NON COMPATIBLE avec aide transmission foncier. Côté cédant : avoir déclaré sa cessation d'activité (DICA ou équivalent) + transmettant à un jeune répondant aux critères DJA). Demande à faire avant sa cessation d'activité, inscription au RDI d'une durée minimale de 12 mois avant transmission (sauf dérogation acceptée) + avoir fait le diagnostic de l'exploitation au plus tard 3 mois après. Réception de l'aide après envoi des actes de transfert et déclaration MSA	Aide supprimée, voir dans votre région s'il existe un équivalent financé par le conseil régional (CEFI, Start'Agri, stage de parrainage...) et les conditions	NON COMPATIBLE avec la prise en charge du diagnostic. Côté cédant : transmission HCF + avoir déclaré son arrêt d'activité (DICA ou équivalent) + inscription obligatoire au RDI. Versement après transmission des baux signés avec le repreneur et résiliation de l'AMEXA. Pour financement de l'État, le candidat à l'installation doit avoir moins de 40 ans.

VOLET 5 Incitation à la transmission			VOLET 6 Communication - animation		
Aide aux propriétaires bailleurs	Aide à la location de la maison d'habitation et/ou de bâtiments agricoles	Prise en charge du conseil d'accompagnement en amont de la transmission	Aide aux actions d'animation et de communication en faveur du métier d'agriculteur, de l'installation et de la transmission	Aide aux actions d'animation et de communication au niveau régional	Actions d'animation et de communication au niveau national
Au propriétaire bailleur	À l'agriculteur cédant	À la structure de conseil (selon mandat)	À la structure chef de file (et selon convention de partenariat) - structures des PAI, OPA ou organismes à vocation agricole, Pôle Emploi, APECITA, centres de formation	À la structure chef de file (et selon convention de partenariat) - PAI, CEPPP, structures partenaires de conseil/formation/diagnostic ou espace-test	À la structure chef de file (et selon convention de partenariat)
Porteur de projet/ agriculteur cédant (bénéficiaire ou non des aides à l'installation DJA et prêts bonifiés)	Porteur de projet/cédant	Cédant (52-57 ans au moment du dépôt de la demande d'aide)	Agriculteurs, cédants et candidats à l'installation	Agriculteurs, cédants et candidats à l'installation	Agriculteurs, cédants et candidats à l'installation
CT	CT	MAA + CT + FEADER	MAA + CT	MAA	MAA
Propriétaires non exploitants ou l'ayant été, mais ayant cessé d'exploiter définitivement. Ne pas être en indivision, condition spéciale pour usufruit. Aide versée au vu des actes de transfert, attestation d'activité de retraite ou autre régime, cessation d'activité si ancien agriculteur	Aide versée au vu des justificatifs de location de la maison ou du bâti agricole + des actes de transfert + la résiliation de l'AMEXA	Agrément des structures de conseil	Cahier des charges de l'appel à projet défini par le préfet de région, en concertation avec la présidence du conseil régional et le CRIT - actions qui « peuvent » être mises en place par une structure unique dédiée à l'accueil et à l'accompagnement des futurs cédants	AAP + convention avec la structure chef de file (nature des prestations et objectifs qualitatifs et quantitatifs recherchés) + conventions de partenariat avec les cocontractants (précisant leurs rôles + les dépenses). Paiement modulé en fonction des résultats de l'évaluation	Appel à projet

Privilégier la continuité du soutien public à l'installation plutôt que prendre du recul et réfléchir à la mise en œuvre régionale du programme

> **Interrogées sur le contexte de transition entre les programmes PIDIL et AITA, toutes les régions enquêtées parlent d'un « accouchement dans l'urgence »,** où l'objectif et l'enjeu étaient de maintenir une continuité de service public en matière de soutien à l'installation. En conséquence, parmi les dispositifs proposés dans les instructions techniques de la DGPE, 4 sont indiqués comme obligatoires : la mise en place de PAI, de CEPPP et de stage 21 h. Le dernier concerne la transmission (l'aide au contrat de génération, un équivalent de stage de parrainage entre cédant et repreneur), mais il est supprimé en 2018 . Pertinent, ce stage de parrainage n'est pas toujours financé par les conseils régionaux ou Pôle Emploi (sauf Start'Agri en Bourgogne-Franche-Comté, CEFI en Occitanie) et cesse d'exister faute de moyens alors qu'il était gage d'un test de mise en relation.

> **Fruit de cette situation, seules 3 régions (sur 8) indiquent avoir réalisé une évaluation informelle des PIDIL afin de choisir les dispositifs à mettre en œuvre sur la transmission.** Lorsqu'elles ont lieu, ces évaluations se basent soit sur une consultation de la profession (Occitanie) ou des remontées de terrain des DDT (AURA), soit sur des impressions (AURA, Bourgogne-Franche-Comté). Ces impressions excluent notamment d'office les aides relatives aux propriétaires bailleurs ou aides relatives au foncier, jugées peu pertinentes. « *Le rapport coût efficacité n'était pas excellent. On a privilégié ceux qui nous paraissaient efficaces.* » Pour certains enquêtés, cela donne l'impression d'une « politique à la carte » où les aides à la transmission sont minoritaires (3 dispositifs sur 19 en moyenne) et peu appliquées, sauf lorsque la région travaillait historiquement sur le sujet . Les dispositifs d'incitation à la transmission choisis sont généralement « la prise en charge du diagnostic d'exploitation à céder », « l'aide à la transmission d'exploitation préalablement inscrite au RDI » et la « prise en charge du conseil d'accompagnement en amont de la transmission ». L'installation est affichée comme la priorité chez 70 % des enquêtés institutionnels (agents DRAAF ou conseil régional), car après tout, le montage de dossiers d'aides relatives à la transmission « n'est pas un objectif en soi. L'objectif premier est que, quel que soit le canal, il y ait des transmissions aux porteurs de projet. »

« Vu le temps, c'était impossible de faire une évaluation. On a quitté une réglementation pour entrer immédiatement dans une autre et on ne voulait pas casser la mise en œuvre de la politique installation. On ne voulait pas de blanc. »

Entretien n°15 - agent, DRAAF

> **Enfin, la plupart des critères ciblent uniquement les transmissions hors cadre familial, avec un repreneur déjà identifié, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup de cédants.**

Lorsque les tranches d'âge sont abaissées (50-55 ans en Grand Est, 47-52 ans en Hauts-de-France), cela exclut d'autres bénéficiaires (57-62 ans et plus) qui auraient également besoin de ces aides. Car les conseils régionaux tendent à s'aligner sur les choix des DRAAF. La présence de critères sert à restreindre l'accès aux aides, là où une politique ambitieuse (avec davantage de moyens) n'exclurait pas de cédant potentiel.

> **L'aide à l'inscription au RDI fait débat. Les besoins des cédants n'ont pas été évalués ou pris en compte :** seule la profession (cercle restreint du CRIT) a été interrogée. La procédure de demande d'aide ne reflète pas les réalités que vivent la plupart des cédants lorsqu'ils commencent à penser à leur transmission.

Faisant face à un « accouchement dans l'urgence », l'enjeu lors de la mise en place du programme AITA a été de maintenir une continuité de service public en matière de soutien à l'installation. En privilégiant les mesures obligatoires (PAI, CEPPP, stage 21 h), les dispositifs sur la transmission sont relégués au second plan alors même que pour qu'il y ait installation, il faut encore que les cédants laissent leur place.

Cet état de fait est renforcé par des représentations des cédants souvent éloignées de la réalité ou faussées ou culpabilisantes pour les cédants (« s'ils ne transmettent pas, c'est par manque de volonté »).

 Voir la dernière instruction technique de la DGPE, qui cadre la mise en œuvre du programme (DGPE/SDC/2018-613) du 14/08/2018.

Les critères choisis ne correspondent pas toujours au public cible ou sont jugés trop restrictifs. La présence de critères sert à restreindre l'accès aux aides, là où une politique ambitieuse (avec davantage de moyens) n'exclurait pas de cédant potentiel étant donné les enjeux (désertification rurale, perte d'emplois indirects et induits dans les territoires, alimentation locale, préservation du patrimoine naturel et des services écosystémiques...)

 Pour plus d'informations, se référer à la partie « Articuler la politique régionale AITA aux dynamiques locales de soutien à la transmission », p. 48.

« Pour toucher les aides de diagnostic et d'inscription au RDI, il y a des délais assez stricts qui demandent à respecter un timing où il n'y a que les situations idéales qui les respectent. C'est un cadre trop strict pour que ce soit réaliste. Il faut faire 2 ans à l'avance la déclaration de cessation d'activité (DCAA), il faut que tout s'enchaîne avec des délais. Les personnes qui veulent céder s'y prennent trop tard et ne sont pas au courant de ce genre de chose, donc elles ne peuvent pas faire autrement. »

Entretien n°1 - animatrice, structure de développement

> **Sans compter que pour certains, les aides proposées dans le volet 5** (incitations à transmettre) semblent davantage refléter un « remerciement d'avoir transmis et pas tant une incitation à transmettre » ou qu'elles ne sont pas liées aux actions d'animation (repérage, sensibilisation) portées dans le volet 6. « Ils [les cédants] sont repérés, sensibilisés... Et après ? Il n'y a pas de suivi et on ne sait pas comment s'y prendre pour autant » témoigne un agent de la DRAAF (n° 15). Ces aides financières ne compensent pas l'absence d'un accompagnement humain et de moyens humains d'animation sur le terrain.

Ces aides financières ne compensent pas l'absence d'un accompagnement humain et de moyens humains d'animation sur le terrain, d'autant que la procédure de demande d'aide correspond peu aux réalités des temporalités des transmissions.

« Il faut que quelqu'un mette les moyens humains pour accompagner le projet de fin de carrière et que tout soit accompagné comme pour l'installation, on se rend compte que c'est hyper complexe sur le plan juridique, social et surtout humain. Les cédants étant eux-mêmes fatigués, sans personne pour les aider, ils risquent de laisser tomber. Je vois que depuis qu'on est régionalisé et que je dois mettre en place les actions dans le versant sud, comme il n'y a personne pour animer les réunions ou de l'accompagnement, ça ne marche pas. »

Entretien n°17 - animatrice, structure de développement



Les défis à relever

- > **Revoir la priorité donnée à l'installation** qui contraint le développement d'une politique plus ambitieuse sur la transmission, alors qu'elles vont de pair plus qu'elles ne s'opposent : tout travail sur les transmissions facilitera grandement des installations nombreuses.
- > **Travailler le manque de pertinence des dispositifs de soutien à la transmission** par rapport aux contextes régionaux dans un cadre qui restreint les possibilités d'innovation.
- > **Redéfinir les critères d'accès aux aides trop restrictifs** pour atteindre davantage de cédants ou dispenser les dispositifs de critères d'âge.
- > **S'approprier la sous-utilisation des dispositifs sur la transmission** pour développer la communication et consultation des cédants quant à leurs besoins.
- > **Simplifier une procédure de demande d'aides contraignante**, pas toujours en phase avec les réalités des cédants.
- > **Articuler ces aides financières à des moyens humains d'accompagnement importants.**

Se reporter à la partie sur la lisibilité du programme AITA, p. 36.



Les bonnes pratiques à retenir

- > **Articuler davantage les actions de repérage et sensibilisation des cédants aux dispositifs d'aide (suivi)**, comme cela est fait sur certains territoires (Réseau Combrailles-Artense).
- > **Travailler à des échelles locales, proches des cédants** (voir la politique de métropole de Nice-Côte-d'Azur pour réaliser des cafés transmissions sur des territoires « à moins de 30 min de voiture des cédants »).
- > **Conserver des stages de parrainage** (Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté).



AMÉLIORATION

Redonner une place aux bénéficiaires - les cédants - dans la politique actuelle

> **Pour faire de la transmission un véritable levier de multiples installations**, il s'agit d'abord de mieux prendre en compte les « cédants » ou plutôt les agriculteurs proches d'arrêter leurs activités (retraite, reconversion, accident). Or, au fil du temps, le rapport des agriculteurs au travail a évolué tout comme la manière dont une personne peut entrer (« s'installer ») ou sortir de la profession (« céder », « partir à la retraite »).

Les politiques agricoles doivent prendre en compte les évolutions de ce que transmettre implique aujourd'hui, des rapports entre les cédants et les personnes s'installant, dans la construction d'une logique d'intervention et d'accompagnement des transmissions.

Prendre en compte tous les éléments de la transmission : outil de production, foncier, habitat, savoir-faire

> **En agriculture, la transmission est un moment particulier, car il ne s'agit pas que de transmettre une entreprise et un outil de production.** Ce dernier se mêle souvent à un patrimoine privé (habitat). En raison de la faiblesse des retraites ou par attachement, les cédants ne quittent pas toujours leur maison d'habitation. Lorsqu'ils le font, en raison de la spéculation foncière, le repreneur n'a pas toujours les moyens de la racheter. Mettre en place une aide à la location du bâti, favoriser la libération de logements en aidant les cédants à se reloger ou les repreneurs à trouver un logement (communal, logement social, etc.) faciliterait les transmissions. De même et pour les transmissions futures, il s'agit d'accompagner les jeunes installés (et tous les futurs cédants) à anticiper des aménagements pour séparer au mieux le lieu d'habitation des lieux de travail.

Mettre en œuvre un véritable parcours d'accompagnement à la transmission : avoir des moyens humains sur le terrain

> **Transmettre représente un nouveau projet pour l'exploitation, l'agriculteur et toutes les personnes de son entourage familial et professionnel susceptibles d'être affectées à leur tour une fois les activités arrêtées.** Bien que le montant des aides directes soit rarement décisif pour les agriculteurs cédants, ces aides constituent un tremplin pour que des structures d'accompagnement mettent en place un dialogue et un accompagnement avec lui. Au-delà de l'accompagnement technique (juridique, fiscal...) et de ces aides financières, il est nécessaire de mettre en œuvre des moyens humains d'accompagnement des cédants, depuis les actions de repérage et sensibilisation jusqu'au suivi post-installation des repreneurs.

Le montant des aides directes est rarement décisif, mais il constitue une ouverture de réflexion et d'accompagnement des agriculteurs dans leur projet de transmission. Il ne faut donc pas négliger les moyens humains à mobiliser dans cette future politique.



LE PREMIER PAS

Créer un réseau de groupes d'appui locaux pour repérer et accompagner les cédants localement

> **Pour convaincre les agriculteurs de transmettre**, la preuve par l'exemple et l'appui des pairs est un levier aujourd'hui sous-estimé, ce qui renforce le tabou autour des transmissions. Au cours de deux journées d'animation locales (avec des agriculteurs, citoyens, collectivités, OPA), les agriculteurs suggéraient la création de GAL -

groupe d'appui local . Constitués d'agriculteurs et de citoyens, ces groupes contribueraient à repérer et suivre les futurs cédants, tout en les mettant en contact avec de potentiels repreneurs intéressés pour s'installer sur le territoire.

Voir la brochure FADEAR, « Redynamiser les territoires ruraux, quand les enjeux du renouvellement des générations agricoles se mêlent à ceux du développement territorial » avec un retour d'expérience.

Voir les recommandations du CNASEA sur la mise en place de « jurys composés d'élus communaux » (Bertrand et Lozanne, 2006:26).

Réaliser un diagnostic en partenariat avec la MSA et des réseaux institutionnels locaux

> **À ce jour, le programme est construit en partant du postulat que transmettre est une étape toujours identique**, d'une production à l'autre ou d'un territoire à l'autre. Or, ce n'est pas le cas . Afin de réaliser une évaluation de suivi de la mise en œuvre, il serait important que dans chaque région soit réalisé un travail de diagnostic régional, départemental et si possible cantonal, pour mieux cerner les dynamiques de transmissions-installations à

venir. Les caisses régionales de la MSA disposant de données localisées, abondées par les DICA rendues obligatoires, il semble nécessaire de redonner un rôle central à ce partenaire non présent dans le programme AITA. Ces partenariats pourraient se calquer à une échelle plus locale (caisse locale et intercommunalité ou mairie) pour effectuer un premier repérage et suivi des cédants (avant et après l'envoi de la DICA).

Pour cerner les dynamiques filières, voir p. 60-64. Pour mieux comprendre l'approche territoriale, voir la partie « Articuler la politique régionale AITA aux dynamiques locales de soutien à la transmission », p. 48.

Proposer des diagnostics de cession sans critère d'âge ou de repreneur identifié

> **Le diagnostic de cession peut être un premier pas pour se lancer dans la transmission**. Or, la reconversion est un cas d'accompagnement à la transmission de plus en plus courant (nouvelle génération de jeunes

agriculteurs déjà reconvertis...). En conséquence, il paraît important d'ouvrir les aides à ces audits d'exploitation sans poser de critère d'âge ou de repreneur identifié.

Voir la thèse de Elsa Pibou, sur les « paysans de passage » en étudiant le turn-over des fermiers Terre de Liens (2016).

Maintenir et développer les aides aux parrainages ou à d'autres formes de test

> **Le contrat de génération ou les formes prises par le stage de parrainage constituent des opportunités de rencontres avec des repreneurs, d'interconnaissance et de « test »** pour faciliter la transition vers la transmission des activités de production, des moyens de commercialisation ou des bâtiments. Il s'agirait donc de remettre cette aide à l'ordre du jour.

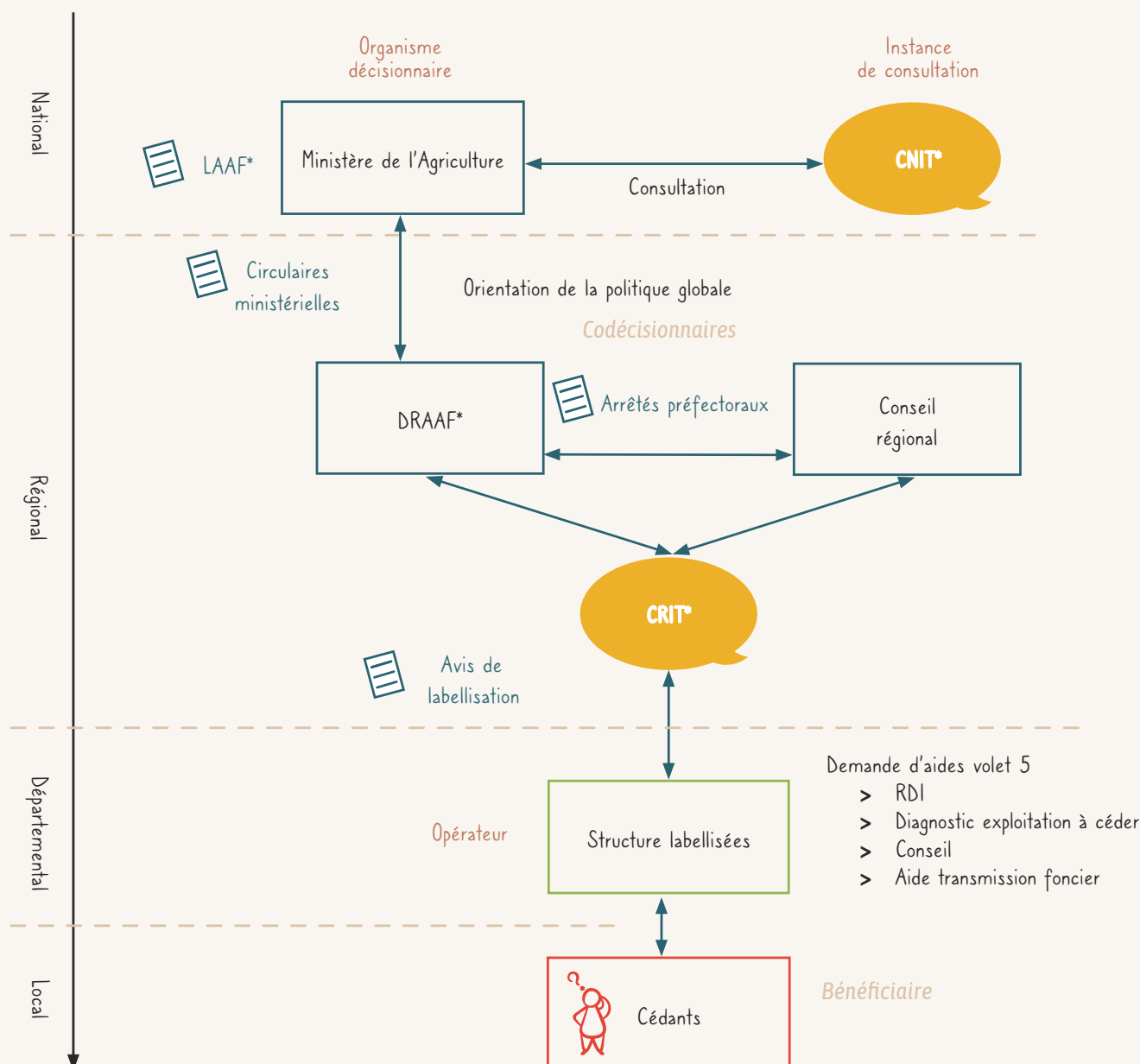
Former les techniciens ou créer des rencontres avec les cédants pour systématiser un message sur les transmissions, en évitant de fausses représentations

> **Pour éviter de construire l'intervention publique sur des représentations faussées de ce que vivent les agriculteurs lors de la transmission**, il serait pertinent de former les agents des DRAAF et conseils régionaux tout autant que les techniciens (opérateurs) à la complexité des enjeux des transmissions.

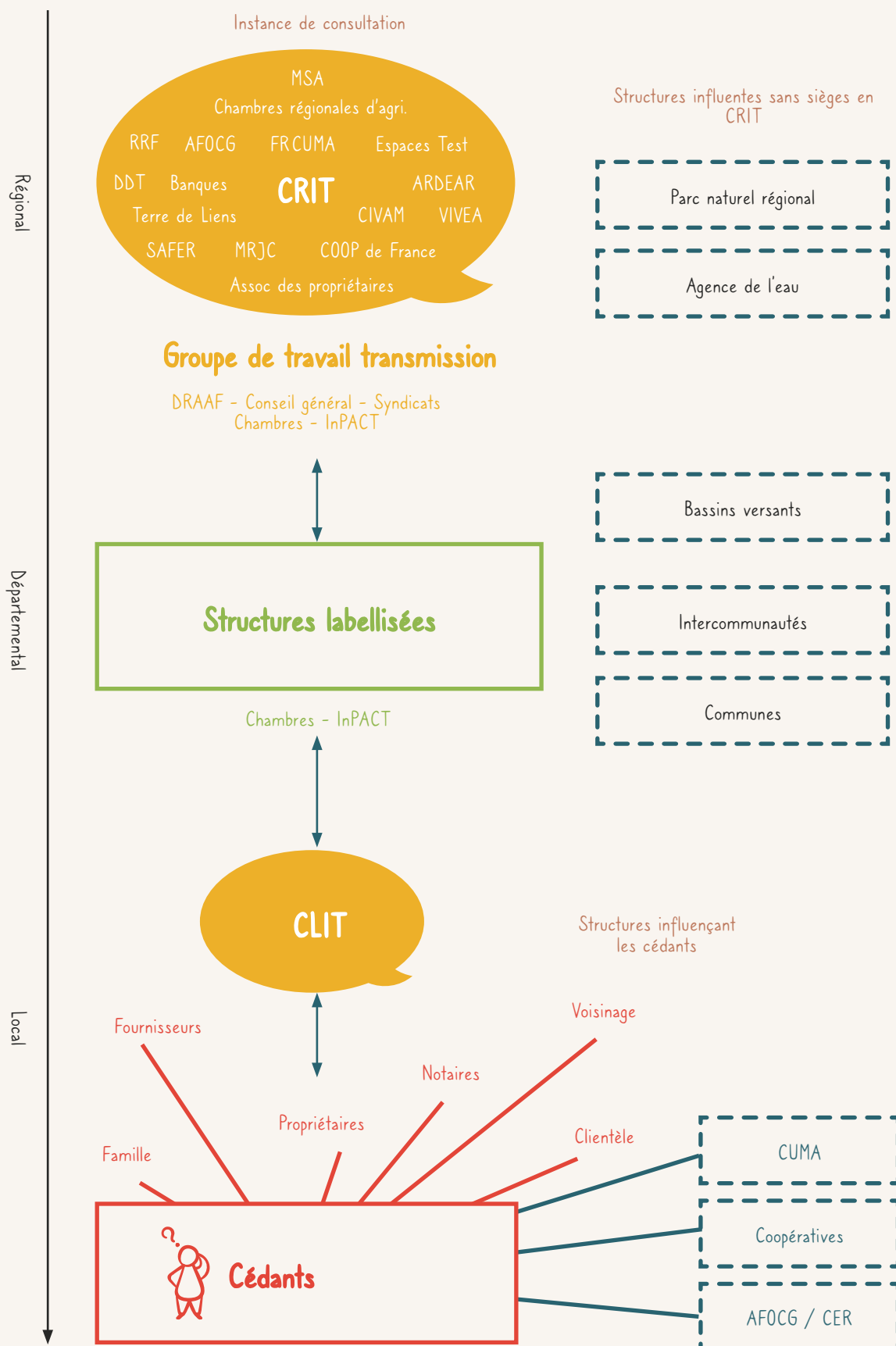
Améliorer la mise en œuvre du programme AITA et des moyens d'intervention en travaillant sur la gouvernance et le pilotage

axe 1

> Parmi les thématiques relevées lors des enquêtes, la gouvernance du programme a été une thématique importante. D'une part notamment parce que la nouvelle programmation incluait de nouvelles instances (les comités régionaux installation-transmission), d'autre part parce qu'elle impliquait une cogestion DRAAF et conseil régional. L'état actuel de la mise en œuvre récente du programme (2 ans), la lisibilité (le programme est-il connu, compris ?), la transparence des mesures et prises de décisions (qu'est-ce qui est décidé, comment, avec qui ?) tout autant que le pilotage (qui est responsable de quoi ?) laissent une marge de progression pour la suite.



Schémas de la mise en œuvre du programme AITA



/ 1) Améliorer la gouvernance actuelle du programme en responsabilisant la DRAAF, le conseil régional et les acteurs siégeant au CRIT



CONSTAT

Mise en place d'un nouveau principe de cogestion et une instance de consultation de la profession (le CRIT)

- > **Des changements s'opèrent quant à la gestion et la mise en œuvre lors de la transition entre les PIDIL et le programme AITA.** Au cours de la période de mise en œuvre des PIDIL, les conseils régionaux sont des partenaires privilégiés. Selon les régions, ils sont plus ou moins impliqués sur la politique d'installation-transmission. Les partenariats portent alors sur du financement (aide au parrainage, stage reprise), l'État prenant le reste à sa charge (ATE, DJA, pré-retraite). Ces partenariats s'avèrent aussi politiques et techniques, lorsque les conseils régionaux s'impliquent dans des comités sur l'installation-transmission (ce qui n'est pas le cas partout).
- > **La LAAF (2014) met en place un nouveau système de gouvernance se basant sur ces expériences passées.** À échelle nationale, l'État est chargé de mettre en place le cadre réglementaire de la politique, mais la mise en œuvre est assurée à l'échelle régionale par une autorité conjointe entre le préfet de région et le président du conseil régional. Un arrêté préfectoral doit définir un cadre d'actions pluriannuel (en général, 2017-2020), compatible avec le PDRR, définissant les modalités d'intervention financière de l'État et des collectivités territoriales.
- > **Un comité national installation-transmission (CNIT) et son équivalent en région (CRIT) sont mis en place pour entériner le dialogue avec les organismes professionnels agricoles concernés par cette thématique.** Le CRIT a pour mission de définir la stratégie régionale sur l'installation-transmission, suivre sa mise en œuvre, assurer une mutualisation et coordonner les structures départementales.

Le programme AITA entérine de nouveaux modes de gouvernance. Une fois le cadre réglementaire défini par l'État, la mise en œuvre se fait à échelle régionale. Pour plus d'informations sur les interventions de l'État en région et des collectivités territoriales, un arrêté préfectoral régional définit le cadre d'action pluriannuel : celui-ci devrait changer pour la plupart des régions en 2020.

Voir l'instruction technique de la DGPE, DGPE/SDC/2017-190 (02/03/2017) dont l'objet porte sur les « modalités de mise en œuvre du CNIT et des CRIT ».



EXPERTISE

Dysfonctionnement du CRIT dans son rôle et son fonctionnement

- > **Lorsqu'on les interroge, 59 % des enquêtés attribuent au CRIT un simple rôle d'information.** La moitié de ceux qui évoquent ce rôle d'information le justifient en attribuant le rôle de décision et débat à une autre instance, la plupart du temps informelle.
- > **Nommée pré-CRIT ou groupe de travail, cette instance informelle vise à réunir un groupe d'acteurs restreints issus du CRIT, le « cercle rapproché »** (syndicats, structures de développement, chambre d'agriculture la plupart du temps). La composition, le rôle ou le fonctionnement de ces antichambres du CRIT ne sont pas formalisés, à l'exception de la région Occitanie qui présente l'état d'un règlement intérieur où figurent les pré-CRIT. Ces instances sont justifiées, du fait que le CRIT rassemble trop d'acteurs et constitue une arène d'affrontements idéologiques empêchant un débat constructif. Dans certaines régions, comme en Grand Est, ce pré-CRIT a pris en 2018 la forme d'un comité technique s'étant réuni trois fois pour définir la politique régionale sur la transmission. Dans d'autres, ce sont uniquement des échanges bilatéraux entre les cogestionnaires et la Chambre d'agriculture régionale. Pour les autres, le CRIT est soit un lieu où se prennent des décisions quant à l'évolution du programme (14 %), soit un lieu de consultation (27 %). Ces impressions traduisent les réalités de mise en œuvre des CRIT, où l'information est plutôt descendante (présentation des actions sur l'année écoulée).

« Le CRIT permet de faire dialoguer les structures [...] c'est une chambre politique, ce n'est pas un lieu de réflexion. C'est un lieu de concertation mais très formel. Puis on applique les décisions politiques et le CRIT va se nourrir des échanges informels en amont ou des COPIL faits par les chambres. C'est là où il y a vraiment une réflexion à bâtons rompus. »

Entretien n°6 - agente, conseil régional

> **Quel que soit leur rôle, les ordres du jour ne sont jamais coconstruits avec la profession.** Ils sont le fruit d'une décision de l'État la plupart du temps. La transmission semble être communément le « dernier point abordé ». Les CRIT n'ont pas de fréquence définie (une à deux fois par an en moyenne). D'une région à l'autre, les réunions semblent désormais s'espacer : les nouvelles modulations DJA étant définies et le programme AITA mis en place.

« Le CRIT est là pour enregistrer ce qu'il se passe, si on (l'État) arrive à avoir quelques billes, on les oriente au mieux ».

Entretien n°10 - agent, DRAAF

> **Peu d'enquêtés mentionnent la façon dont sont définis et validés les cahiers des charges des labellisations de prestataires, la définition des orientations de la politique régionale ou encore le suivi de leur mise en œuvre comme prévu initialement.** Le CRIT semble donc une instance de gouvernance dévoyée de sa visée initiale.

« On matraque le programme et on surcharge les diapos, et ça laisse très peu voire aucun espace aux échanges. Ce qu'ils veulent, c'est qu'une seule voix à la fin. »

Entretien n°11 - agent, DRAAF

Le CRIT semble une instance de gouvernance dévoyée de sa visée initiale, de par la présence de négociations bilatérales ou de groupes de travail informels se tenant en amont.

Éclaircir les flous autour de la cogestion qui entraînent une déresponsabilisation des deux institutions

> **Dans une majorité de régions, le principe de cogestion pose question.** Tout d'abord parce que le cadre de l'intervention de l'État et de la collectivité n'est pas fixé, mais à définir, région par région. Or, le programme AITA pose un cadre par rapport auquel les agents des conseils régionaux ont du mal à se positionner, puisqu'il se réfère uniquement à des régimes d'attribution d'aides existants (aides de minimis...) et propose un choix de dispositifs restreints. En conséquence, certaines collectivités préfèrent développer leur propre mode d'intervention (AURA, PACA, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est...) Lorsque c'est le cas, la cogestion se réduit à peu de choses.

« Sur l'AITA, comme on s'est répartis les sous-dispositifs, on fait des points mais il n'y a pas de nécessité d'être réguliers. »

Entretien n°13 - agente, DRAAF

> **Dans les faits, il existe un risque fort de manque d'adhésion du conseil régional ou de difficultés de coordination,** si l'État perçoit uniquement la participation de la collectivité dans les termes d'un partenariat financier destiné à combler les manques de financement existants.

> **Enfin, il existe une véritable difficulté d'acculturation entre les deux structures.** Le conseil régional étant une instance élue, les prises de décisions et la mise en place de politiques régionales dépendent de temporalités et d'un processus différent du fonctionnement d'une DRAAF. Ce décalage semble créer de la frustration pour divers agents de la DRAAF, en attente du positionnement de leur partenaire.

« Nous on doit délibérer, ça prend du temps, le budget est à caler après les demandes de la DRAAF. On a forcément besoin d'avoir la validation des élus, c'est applicable seulement une fois que c'est validé. Au début, on ne comprenait pas trop le rôle de l'État et du conseil régional, comment on devait s'inscrire dedans. »

Entretien n°14 - agente, DRAAF

- > À terme, cette situation risque de pousser à une déresponsabilisation des deux institutions cogestionnaires, chacune attendant de l'autre qu'elle prenne en charge une politique sur la transmission.
- > Le principe de cogestion entre deux structures au fonctionnement différent (DRAAF et conseil régional) tend à les déresponsabiliser, chacune attendant de l'autre qu'elle prenne en charge une politique sur la transmission dont elles n'ont ni l'une ni l'autre les moyens.

Dépasser les effets pervers des systèmes de labellisation de structures prestataires

- > Afin de sélectionner les structures prestataires de conseil, d'accompagnement ou pour réaliser les diagnostics (audit) d'exploitation, la labellisation constitue la pratique la plus courante. Ce mode de gestion est apprécié des DRAAF et conseils régionaux, car l'élaboration d'un cahier des charges est perçue comme une garantie de la qualité des actions financées et d'une harmonisation des pratiques sur la région. Or, ces agents sont souvent éloignés des réalités de terrain et de l'accompagnement des cédants. L'enquête a permis de relever plusieurs biais inhérents à ce fonctionnement. Le premier se résume à des coûts d'opportunité, où les structures se voient obligées de faire évoluer leurs actions pour poursuivre leurs animations auprès des cédants.
- > La logique de mise en concurrence - en partie due à des enveloppes restreintes - est également néfaste puisqu'elle oppose des structures et des actions complémentaires, car ne s'adressant souvent pas aux mêmes publics ou sur un même territoire. La logique de concurrence s'applique également entre les sources de financement possible : lorsqu'un financeur a conscience que d'autres pourraient financer la même action, il tend à se retirer. Les structures de développement se retrouvent donc avec une surcharge administrative pour penser des montages financiers complexes, afin de développer des actions innovantes sur les transmissions agricoles. Le programme AITA devrait au contraire servir de levier pour faciliter la recherche d'autres fonds ou l'avènement de projets innovants.

Le fonctionnement par appel à projet labellisation utilisé pour sélectionner les structures de conseil a des effets pervers : une harmonisation des pratiques alors que la diversité permettrait de s'adresser à différents cédants, des coûts d'opportunité pour les structures de développement, de nouvelles contraintes financières.

« C'est peut-être une impression plus personnelle mais j'ai l'impression qu'il y a des actions historiques de chacune des structures. Chaque année, on essaie de faire coller les appels à projet pour continuer de les financer, mais comme on est à flux constant, ça supposerait de choisir d'arrêter des actions et d'en mener d'autres. C'est difficile sur le terrain pour les partenaires d'arriver à trouver d'autres financements. »

Entretien n°7 - agente, conseil régional





ZOOM

un besoin de sécuriser et simplifier les pluralités de financement pour faciliter l'expérimentation et la résilience des structures d'accompagnement

Le cas de l'Ille-et-Vilaine (35)

> **Des financements complémentaires** qui renforcent l'utilisation des dispositifs AITA par les cédants.

> **Le Civam Installation-Transmission a choisi de développer des actions à l'échelle locale, au plus proche des cédants.** Ces actions territoriales sont financées d'une part par certains bassins versants du territoire pour développer des cafés transmission, gérant les fonds agricoles du bassin versant correspondant, et d'autre part par le conseil départemental pour la réalisation de « rencontres transmission » et compléter l'aide au conseil à la transmission du programme AITA avec un

« chèque conseil » finançant 6 h d'accompagnement pour le futur cédant. Ces financements viennent en complémentarité du programme AITA, dans une logique visant à renforcer l'accompagnement collectif et individuel des cédants. C'est finalement parce qu'il existe des actions financées de repérage et accompagnement des cédants que ces derniers arrivent à demander ensuite les aides des dispositifs AITA (sur l'audit de l'exploitation à céder ou l'inscription au RDI).

> **Cette logique de mise en concurrence conduit certaines régions à développer des cahiers des charges de plus en plus stricts concernant les actions de sensibilisation aux enjeux de la transmission ou du repérage de cédants.** En Nouvelle-Aquitaine, un seuil de participants est défini pour que soient financées les animations territoriales (de type *café installation-transmission*  ou autre), chaque participant supplémentaire faisant croître le financement pour la structure organisatrice. Or, en termes d'efficacité, il n'est pas sûr qu'un événement important où beaucoup de cédants seraient simplement de passage (prendre une brochure) soit plus impactant qu'un événement plus intimiste où l'on peut échanger avec ses pairs. De plus, cette logique de résultat restreint les actions possibles sur des territoires isolés (montagne) ou fortement affectés par la désertification rurale. Ces modes de financement et de sélection des types d'actions (une action fixe sur un territoire où devraient venir les cédants) contribuent donc à ne sélectionner qu'une frange minoritaire d'agriculteurs.

 Un café transmission ou installation-transmission est un temps convivial pour se réunir entre cédants ou avec des repreneurs, parler et partager autour des enjeux autour de ce thème, s'inspirer de projets aboutis... Voir InPACT, Des idées pour transmettre, 2014, p.30.

« On a intérêt à attraper les personnes qui sont les plus éloignées du milieu agricole et l'AITA a un côté très normatif avec une offre très segmentée qui ne va pas prendre en main ces personnes. Le programme passe également à côté du foncier qui, sur notre territoire, est une vraie problématique »

Entretien n°6 - agente, conseil régional

> **Quant aux structures prestataires, ce mode de financement ne leur garantit aucune stabilité dans le temps.** Or, les actions autour des transmissions agricoles nécessitent un temps long (5-6 ans) pour se mettre en place et atteindre une vitesse de croisière, compte tenu des nombreux freins et tabous à dépasser. Certaines régions (ex. : Centre-Val de Loire) mettent ainsi en place une convention de financement pluriannuelle (3-4 ans), où les structures régionales peuvent ensuite faire évoluer leurs actions en concertation avec les financeurs, année après année.

Ces modes de financement et de sélection des types d'actions (une action fixe sur un territoire où devraient venir les cédants) contribuent donc à ne sélectionner qu'une frange minoritaire d'agriculteurs. La logique de résultats qui l'accompagne n'est par ailleurs pas adéquate puisque l'on sait que les actions autour des transmissions agricoles nécessitent un temps long (5-6 ans) pour se mettre en place et atteindre une vitesse de croisière.



Les défis à relever

- > **Responsabiliser les codécisionnaires** (DRAAF et conseil régional) en clarifiant l'incompréhension de la répartition de leurs rôles.
- > **Faciliter l'interconnaissance entre ces deux institutions aux modes de fonctionnement différents**, entre une institution déconcentrée et une institution décentralisée (temporalité, rôle des élus...).
- > **Faire du CRIT un espace de discussion constructive** d'un programme d'intervention sur l'installation et la transmission  plutôt qu'un théâtre de bataille politique.
- > **Etablir le CRIT comme lieu de consultation de la profession ou évaluation de suivi de la mise en œuvre du programme** plutôt que de le mobiliser de manière irrégulière pour de l'information descendante et selon les urgences (modulations DJA).



Les bonnes pratiques à retenir

- > **Adopter un règlement intérieur du CRIT et des groupes** qui se réunissent en amont - pré-CRIT (Occitanie).

 Voir à ce sujet 2 articles, datés, mais toujours pertinents dans leurs analyses pour mieux comprendre ce qu'il peut se passer en CRIT et le jeu de rôles de la profession pour influencer les installations et les transmissions : MARESCA (1986) et BERNARDI et BOINON (2006).



AMÉLIORATION

Faire du CRIT ou des groupes de travail des lieux de concertation, suivi et évolution du programme

- > **Le CRIT étant une instance d'information plus que de consultation ou de concertation, il s'agit de formaliser l'existence de groupes de travail techniques, aujourd'hui informels.** Ces groupes de travail construisant les décisions ensuite amenées en CRIT, il est nécessaire de s'assurer de la transparence de leur existence, de leur fonctionnement, ainsi que du pluralisme de leur composition. Formalisés, ces groupes de travail pourraient être des outils de suivi de la mise en œuvre du programme et des expérimentations qui verraient le jour sur la transmission.

Se détacher de la logique de résultat pour laisser place à l'innovation dans la gouvernance du programme

- > **L'efficacité et l'efficience des actions sur les transmissions agricoles sont difficilement mesurables**, du fait de l'impossibilité d'attribuer une cause à un changement de comportement d'un agriculteur (cédant) et les résultats d'actions de sensibilisation ayant lieu dans un temps long. En conséquence, il serait pertinent de revoir les modes de financement des actions d'animation territoriale sur la transmission, en les écartant d'une logique de résultat.



LE PREMIER PAS

Travailler pour préciser le cadre d'AITA et le rôle conseil régional/DRAAF : organisation d'un séminaire interconnaissance, mutualisation et échanges de pratiques

> **Afin de préciser le cadre du programme AITA et la manière dont les collectivités peuvent s'y associer**, nous proposons d'organiser un séminaire d'interconnaissance entre les agents responsables de ce programme de différentes DRAAF et conseils régionaux. Dans le prolongement de cette

enquête, ce séminaire ferait l'objet d'une présentation plus détaillée de ce bilan de mise en œuvre du programme et fournirait un cadre propice aux échanges de pratiques d'une région à l'autre.

Réaliser une évaluation de suivi bisannuelle par une agence tierce (non partie prenante du programme)

> **Dans le but de comprendre les dysfonctionnements et bonnes pratiques de la mise en œuvre du programme et face au constat que le CRIT** reste une instance informative plus qu'évaluative, nous proposons la réalisation d'une évaluation de suivi du programme par une agence tierce (objective) tous les deux ans. Cette évaluation, effectuée sur un panel représentatif de

régions, pourra ensuite être débattue en CNIT et partagée avec les CRIT pour en tirer des enseignements communs et proposer des évolutions au programme AITA. Les résultats de cette évaluation devront donc permettre de redéfinir les objectifs ou les moyens d'intervention pour favoriser le renouvellement des actifs agricoles.



ZOOM

Le rôle de la recherche dans l'évaluation et l'analyse de politique publique

> **L'intérêt de la recherche est de prendre du recul sur les pratiques et les dispositifs, avec une approche objectivant la réalité.** Historiquement, certains laboratoires travaillent sur l'évaluation des programmes de développement agricoles et ruraux. C'est notamment le cas du CESAER (unité mixte de recherche INRA-AgroSup Dijon), où de nombreux travaux d'évaluation des PIDIL ont été effectués.



/ 2) Faciliter la mise en œuvre du programme AITA par une meilleure communication sur ses dispositifs (lisibilité) et son pilotage (transparence)



CONSTAT

Un programme récent, complexe et peu lisible pour ceux qui le mettent en œuvre ou ses bénéficiaires

> **Opérationnel depuis août 2016 et mis en œuvre dès 2017, le programme n'a que peu d'historique par rapport aux PIDIL (1995-2015).** S'adressant indirectement (en passant par des opérateurs labellisés) ou directement aux bénéficiaires (porteurs de projet d'installation et de transmission), il est important de faire le point pour voir si ces destinataires connaissent, comprennent et utilisent les dispositifs du programme.

Compte tenu de sa nouveauté, le programme AITA est encore peu connu et peu compréhensible pour les opérateurs, les bénéficiaires et les structures extérieures à sa mise en œuvre.



EXPERTISE

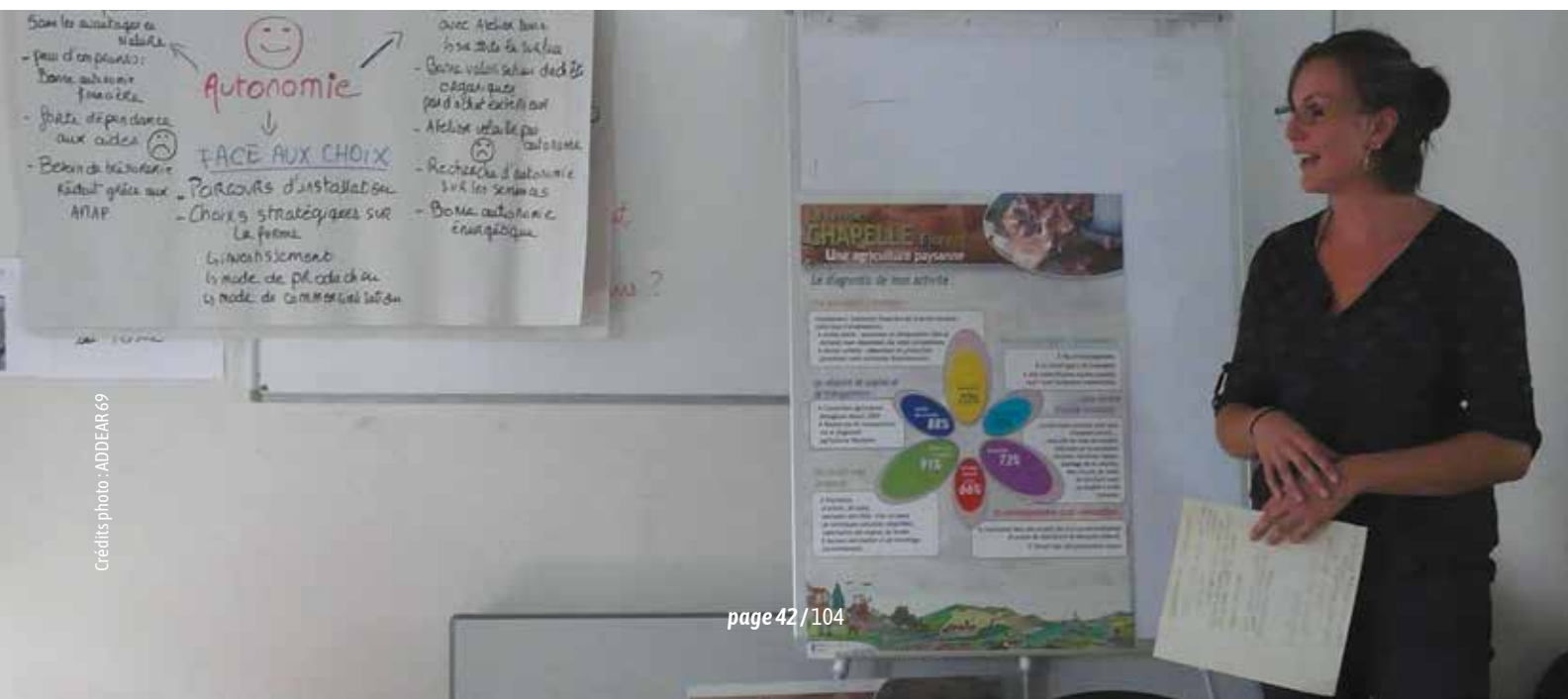
Prévoir la communication future sur le programme AITA, une fois la phase d'appropriation et de mise en place terminée

> **Le terme AITA, en dehors des personnes au poste spécialement consacré à l'installation, n'est pas encore évocateur.** Les acteurs « hors circuit » ne connaissent d'ailleurs pas le programme (coopératives, Cuma, collectivités, agences de l'eau...). Pour les opérateurs (structures de développement labellisées chargées de faire le lien avec les cédants et les repreneurs), il s'agit ensuite de comprendre comment fonctionne le programme et quelle en est son application en région. Pour rappel, parmi les 19 dispositifs, seuls trois sont obligatoires à mettre en place. Or, après recherche bibliographique, peu de documents explicatifs sont accessibles et ils restent complexes ou cachés sur les sites des DRAAF. Sans compter qu'un agriculteur cédant n'ira pas jusqu'à chercher les préfectoraux de sa région pour trouver les aides, les critères d'attribution ou encore la procédure à suivre pour les solliciter.

Peu de documents explicatifs sont accessibles sur internet (recherche par mots clés « transmission agricole », « aide ») et ils restent complexes, difficiles à trouver sur les sites des DRAAF. De nombreuses barrières pour que les agriculteurs en aient connaissance et les demandent !

« Le fait de mettre AITA au milieu de plein d'autres choses explique la complexité et le manque d'utilisation du programme actuellement. »

Entretien n°1 - salariée, structure de développement



Améliorer la transparence de la prise de décision et l'évolution du programme AITA

> **L'enquête n'a pas relevé de processus de choix des dispositifs** (lors de la transition entre les programmes ou aujourd'hui), la décision finale étant laissée aux préfets et présidents de région. L'opacité est similaire à ce qu'il se passe dans les instances de gouvernance (CRIT ou pré-CRIT) : les comptes-rendus n'étant pas accessibles sur les sites des DRAAF.



Les défis à relever

- > Travailler sur le manque de transparence des décisions d'orientation de la politique en région et du fonctionnement du CRIT.
- > Rendre le programme d'actions lisible et compréhensible par tous, que ce soit les bénéficiaires des dispositifs (porteurs de projets à l'installation et la transmission) ou les opérateurs (réseaux de développement agricole et rural).



Les bonnes pratiques à retenir

- > La mise en place d'une charte de fonctionnement du CRIT et des groupes de travail qui le précèdent.
- > La publication d'un tableau récapitulatif des aides financées sur la transmission dans la région (Grand Est) avec les critères, la procédure, la/les sources de financement de l'aide en question.



AMÉLIORATION

Promouvoir et vulgariser les dispositifs existants auprès des cédants et de toutes les structures susceptibles d'agir en soutien des transmissions

> **La sous-mobilisation des dispositifs d'aides actuelles peut être interprétée comme un signe de mauvaise connaissance de ce programme.** Promouvoir et vulgariser les dispositifs existants avec une communication propre à chaque région serait un pas de plus dans leur mise en œuvre. Il est toutefois nécessaire de veiller à ce que cette communication n'entre pas en concurrence avec les actions de repérage des agriculteurs, financées également par le volet 6 du programme AITA.

Garantir la transparence du pilotage du programme et des évolutions

> **Le fonctionnement pluraliste et démocratique de ce programme passe par des mesures garantissant sa transparence.** Des évolutions étant à prévoir, il est nécessaire que toutes les structures œuvrant directement auprès des agriculteurs sur l'installation et la transmission soient associées au pilotage, à la définition des ordres du jour des CRIT ou aux analyses de la mise en œuvre actuelle.

Ancrer le programme AITA dans une approche plus globale du développement agricole et rural, en s'intéressant à sa cohérence interne et externe



La cohérence vise à analyser l'articulation des moyens et des objectifs engagés, dans le programme et avec d'autres dispositifs influençant la thématique. Travailler sur cette articulation des différents volets du programme (entre installation et transmission) et avec d'autres politiques susceptibles de faciliter les transmissions, c'est se donner les moyens d'amorcer une véritable transition agricole.



CONSTAT

Renforcer la cohérence interne et externe des interventions en lien avec les transmissions agricoles

- > **Concernant la transmission, l'objectif du programme est bien d'encourager les cédants et de les informer lors de la préparation à la transmission de leurs exploitations**  Or, dans les faits, nous avons vu que seuls 2 ou 3 des dispositifs du programme sont appliqués et concernent la transmission, ce qui questionne la cohérence entre les objectifs du programme et les moyens mis en œuvre actuellement.
- > **De plus, bien que la transmission fasse l'objet d'une intervention spécifique, le programme AITA s'imbrique au milieu d'autres politiques agricoles** (la PAC, le contrôle des structures), de développement rural (PDRR), d'aménagement du territoire (SRADDET) ou encore de développement économique (SRDEII) et social (implication de conseils départementaux auprès des agriculteurs en difficultés). Il s'agit donc de comprendre dans quelle mesure ce programme est mis en cohérence avec ces autres politiques pour faciliter les installations et les transmissions.

Travailler sur l'articulation des différents volets du programme (entre installation et transmission dans une perspective de cohérence interne) et avec d'autres politiques susceptibles de faciliter les transmissions (cohérence externe avec les politiques foncières, agricoles, d'aménagement), c'est se donner les moyens d'amorcer une véritable transition agricole.

 Voir l'instruction technique de la DGPE, qui cadre la mise en œuvre du programme (DGPE/SDC/2016-651) du 03/08/2016.



EXPERTISE

Repenser les priorités et critères du programme actuel, en cohérence avec le contexte local et en prenant en compte les conséquences futures.

- > **Plusieurs points relevés dans l'enquête soulignent des incohérences entre l'enjeu d'intervenir en phase amont de la transmission et la mise en œuvre réelle.** Tout d'abord, environ 64 % des personnes enquêtées considèrent que le programme accorde une priorité à l'installation, 36 % pensent que la transmission est importante ou urgente à prendre en considération, mais le manque de moyens à lui accorder relativise cette problématique.
- > **Les critères (âge, repreneur identifié, dépôt de la DICAA ou acte de cession des baux) ou modes d'intervention choisis ne sont pas toujours considérés comme cohérents.** Ainsi, en Hauts-de-France, les transmissions « cadre familial » ne sont plus aidées alors même qu'elles représentent encore 80 % des transmissions de la région (selon des résultats présentés par le PAIT). De plus, dans une majorité de cas, les actions du conseil régional s'alignent sur les critères évoqués dans l'instruction ministérielle ou ceux choisis par la DRAAF. En conséquence, seul un faible pourcentage d'agriculteurs se retrouve ciblé.

> **La critique est faite aux dispositifs du volet 5 d'incitation à la transmission de manquer de cohérence.** À l'inverse des aides sur l'installation, les décisionnaires aussi bien que les opérateurs ne perçoivent pas de « parcours à la transmission » et d'étapes auxquelles correspondent différentes aides. C'est dans cette optique que le conseil régional et la DRAAF du Grand Est ont mis en place un groupe de travail issu du CRIT au cours de l'année 2018. Ce groupe a travaillé sur l'interconnaissance des structures intervenant sur la transmission, tout en s'attachant à définir cette problématique, ces enjeux et les étapes d'un parcours à la transmission. Il reste à voir comment ce travail se matérialisera par la suite.

> **Enfin, un des enquêtés souligne qu'au-delà des effets à court terme de ce programme, il s'agit de penser à une intervention plus cohérente pour l'avenir.**

« Si on continue à ce train, que sera l'agriculture de demain ? Aura-t-on à faire à un agriculteur sur des milliers d'hectares ? Comment va-t-on transmettre ces exploitations ensuite ? Pourquoi des gens s'installent-ils sans aide ? »

Entretien n°11 - agent, DRAAF

Soutenir les transmissions reste secondaire pour les 2/3 des enquêtés. Les dispositifs sont critiqués pour manquer de cohérence avec le public ciblé ou ne pas former un « parcours à la transmission ». Enfin, ils reflètent une logique de court terme, les installations actuelles étant pressenties comme de moins en moins transmissibles dans le futur.

Ré-équilibrer les moyens attribués pour s'accorder aux ambitions politiques

> **Ce besoin de cohérence se ressent également lorsque les enquêtés évoquent le déséquilibre des moyens affectés à l'installation et la transmission.** Les choix de mise en œuvre (et de communication des dispositifs sur la transmission) ne se font pas en fonction des besoins des cédants ou d'une évaluation, mais davantage à partir des moyens existants. Ce déséquilibre est d'ailleurs une source d'inquiétude prononcée dans 90 % des régions, les 10 % restant des enquêtés n'ayant pas évoqué le sujet.

> **Lorsqu'un budget est prévu pour le volet 5 d'incitation à la transmission, il est peu mobilisé par les opérateurs et les cédants.** Cet argent sert en conséquence de marge de manœuvre, ensuite reventilée entre les autres volets en cas de besoin. De plus, face à une restriction budgétaire croissante, ces enveloppes risquent de se réduire encore par la suite si elles ne sont pas utilisées, réduisant encore les moyens déjà faibles mis à contribution pour soutenir les transmissions. Dans la plupart des cas, le conseil régional est perçu comme une source de financements additionnels ou complémentaires. Or, ces derniers n'abondent pas toujours au programme AITA, préférant développer leur propre politique d'une part et leur participation ne garantit pas une stabilité financière dans le long terme, encore moins des moyens à la hauteur de l'enjeu de transition qui s'annonce.

> **Le déséquilibre de moyens attribués à l'installation et la transmission est une source d'inquiétude prononcée dans 90 % des régions.** Les dispositifs sur la transmission étant peu mobilisés par les cédants, l'enveloppe sert à combler les manques de financement des autres volets.

« Pour les chambres, la convention installation représente un volume de 300 000€ contre 140 000€ pour la transmission. Conclusion, on ne peut pas avoir la même approche ou les mêmes types d'action. »

Entretien n°4 - agente, conseil régional

« Il faut savoir que la majorité des financements va sur les dispositifs obligatoires. On est à 1% du volet financier sur le volet 5 sur l'année 2017, 5% sur l'année 2018. En 2017, 1 seul département a mobilisé le volet 5 et en 2018, 2 départements. »

Entretien n°16 - agent, DRAAF

« J'en suis même à prier que les conseillers PPP ne prescrivent pas des stages sur exploitation car je ne pourrais pas les payer, il me reste 12 000€ pour financer les actions sur la transmission. Ça finance une cinquantaine de jours de travail pour la chambre. »

Entretien n°11 - agent, DRAAF

Articuler le programme AITA avec d'autres politiques, notamment le foncier

- > **Il s'agit de penser la poursuite et les changements du programme AITA (ou autre politique de soutien aux transmissions) en cohérence avec les évolutions de la PAC et la prochaine programmation des PDRR.** À quelques exceptions près, ce besoin d'articulation est relativement peu mis en évidence par les enquêtés, qu'ils soient récemment arrivés en poste (focalisé sur l'installation) ou en charge de la politique des structures.
- > **Pourtant, ce manque d'articulation porte préjudice au développement d'actions ou d'initiatives en soutien aux transmissions.** En effet, les structures de développement se voient contraintes de choisir leurs interventions, par manque de temps et financement. Dans certaines régions, les codécisionnaires voient leurs efforts conjoints sur la transmission (à travers AITA et une politique régionale) annihilés par une politique des structures incohérente, privilégiant l'agrandissement à l'installation. De même, ce n'est que dans très peu de régions que des partenariats avec la SAFER voient le jour pour développer de nouveaux systèmes de portage ou stockage foncier pour temporiser et faciliter les transmissions.
- > **Le développement du programme AITA ne se fait pas en lien avec les autres politiques** (contrôle des structures, PDRR...). Le lien avec une politique foncière, privilégiant les transmissions donnant lieu à des installations et une augmentation du nombre d'actifs, viendrait pourtant renforcer la mise en œuvre du programme.

« Sur la transmission, on n'y va pas car on n'a pas le temps d'aller sur tous les fronts. On a encore du mal à voir ce qu'on peut faire avec notre marge de manœuvre, on a des choses qu'on repère avec la CIAP, comme du portage temporaire, car la SAFER ne le fait pas en région. »

Entretien n°3 - salarié, structure de développement

« Comme la profession a le dernier mot, alors même que les technicien·nes de la Chambre, SAFER ou DRAAF prônaient des solutions favorables à l'installation, cette dernière n'apparaît pas comme prioritaire (dans le schéma des structures, sont favorisés prioritairement le regroupement parcellaire et les installations, si et seulement si le porteur de projet " est dans le moule "). »

Entretien n°5 - agente, DRAAF



Les défis à relever

- > **Décloisonner le programme AITA dans sa gestion et sa mise en œuvre** (y compris entre les différents volets ou les parcours des porteurs de projet à l'installation et la transmission).
- > **Redonner les moyens pour ne pas dévoyer la mise en œuvre du programme** avec des enveloppes budgétaires restreintes contraignant cette dernière aux dispositifs obligatoires (sur l'installation).



Les bonnes pratiques à retenir

- > **Le développement de formes d'intervention connexes sur le portage foncier** (Bretagne, Occitanie).



AMÉLIORATION

Articuler les différentes politiques pour renforcer une approche globale de soutien aux transmissions agricoles (cohérence externe)

> **Seul, un programme de soutien aux transmissions agricoles n'aura pas d'effet.**

En revanche, s'il était accompagné de diverses autres mesures, ses effets en seraient multipliés. Parmi ces mesures, on peut citer : la transmission du foncier pour l'installation d'un ou plusieurs autres actifs (schéma directeur régional des structures agricoles), la protection du foncier agricole (SRADDET, SCOT...), fixer et abaisser une limite d'âge pour les bénéficiaires de la PAC, s'accorder avec les politiques de bassins versants...

Multiplier les moyens financiers et humains accordés à la transmission dans le programme AITA (cohérence interne)

> **Les moyens accordés au volet 5 d'incitation à la transmission étant négligeables**

en comparaison des volumes mobilisés sur l'installation, il semble nécessaire d'attribuer davantage de crédit à cette problématique, sans pour autant restreindre les montants accordés à l'installation. Ces moyens permettront d'ouvrir les conditions d'accès aux aides (ex. : un diagnostic de l'exploitation sans critère d'âge) et de massifier les interventions auprès d'agriculteurs.



LE PREMIER PAS

Influencer la future programmation des PDRR pour intégrer des objectifs sur le renouvellement des actifs par le soutien aux transmissions

> **Les PDRR devant être prochainement redéfinis**, il serait judicieux de profiter de cette nouvelle programmation pour intégrer des mesures ambitieuses sur le renouvellement des actifs agricoles et ruraux.

Mettre en place des Assises des transmissions agricoles pour amorcer une politique agricole ambitieuse à de nombreuses voix

> **Pour asseoir les évolutions futures du programme ou la création d'une politique agricole de transition portant en premier lieu sur les transmissions**, nous pensons qu'il serait important d'organiser de nouvelles Assises, des transmissions agricoles cette fois. Organiser des lieux de débat avec les acteurs concernés, à l'échelle régionale ou départementale, puis mutualiser les propositions à l'échelle nationale ouvrirait sans doute le champ des expérimentations possibles pour se donner les moyens de réussir le virage qui s'annonce.

Articuler la politique régionale AITA aux dynamiques locales de soutien à la transmission



CONSTAT

Régionaliser l'intervention publique de soutien aux installations et transmissions, l'ambition portée par AITA

- > **L'ambition de ce programme AITA est d'être « décliné au niveau régional et à adapter au contexte local »**, le préfet de région et le président du conseil régional étant chargés de décider de la mise en œuvre des dispositifs pertinents pour la région, après consultation des organismes professionnels agricoles (OPA). Or, la mise en place du programme s'est effectuée peu de temps après la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 impulsant une nouvelle délimitation des régions et de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) réorganisant les champs d'intervention des collectivités.
- > **L'échelon national conserve un volet complémentaire d'action de communication et d'animation susceptible d'appuyer la mise en œuvre du programme** (cadre dans lequel ce rapport a été construit). L'articulation entre les échelons est censée s'effectuer à travers le CNIT chargé de « favoriser les échanges d'expérience entre les régions pour capitaliser et diffuser les bonnes pratiques ». Ainsi, hormis la participation financière de collectivités territoriales, aucune territorialisation n'est prévue à une échelle plus locale.
- > **Pourtant, force est de constater que des initiatives émergent à des échelons plus locaux** : communal, intercommunal, bassin de vie (périmètre type SCOT, syndicat mixte, PNR...). Il s'agit donc de comprendre les marges de manœuvre investies par des acteurs locaux pour spécifier davantage les réponses aux problématiques de transmission, que ce soit dans le programme AITA ou en dehors.

👁 Voir l'instruction technique de la DGPE/SDC/2016-651 encadrant la gestion et mise en œuvre du programme AITA, p. 4 (présentation).

👁 Voir l'instruction technique de la DGPE/SDC/2017-190 relative aux modalités de mise en œuvre du CNIT et des CRIT, p. 4.

La mise en œuvre du programme AITA est prévue à l'échelle nationale (échanges d'expériences) ou régionale (mise en œuvre des dispositifs). Excepté la participation financière de collectivités, aucune autre forme de territorialisation n'est prévue. Or, des initiatives émergent et montrent l'intérêt d'agir à l'échelle locale.

👁 Se référer à la partie « Créer des réseaux d'acteurs locaux pour accompagner les transmissions », p. 78. Pour les détails, voir notre publication annexe, « Des idées pour transmettre, les dynamiques territoriales », InPACT (2019), 86 p.



EXPERTISE

Une absence d'adaptation du programme à l'échelle régionale

- > **Dans la plupart des régions, l'adaptation du programme au contexte régional s'est limité au choix de dispositifs parmi ceux proposés dans l'instruction technique ministérielle, en adaptant parfois les critères d'éligibilité proposés.** À l'exception de la région Grand Est, qui avait choisi de travailler avec la MSA pour établir un diagnostic de la région sur les dynamiques installation-transmission, aucune région n'a témoigné d'une telle démarche lors de la mise en œuvre du programme. L'objectif de spécification régionale n'a donc pas été atteint.

L'objectif de spécification régionale est rarement atteint, les dispositifs ne faisant pas l'objet d'une adaptation particulière au contexte régional.

Harmoniser la mise en œuvre du programme à l'échelle régionale lors de la fusion, à quel coût ?

- > **Pour plus de la moitié des enquêtés (60 % des cas), la fusion des régions a eu un fort impact,** pour un tiers aucun impact (Bretagne, Centre-Val-de-Loire, PACA) et pour 15 % l'impact était faible (Normandie, Pays de la Loire). À savoir, lorsque l'impact est considéré comme fort, c'est qu'une des anciennes régions ayant fusionné avait historiquement mis en place une politique sur la transmission. Par conséquent, la fusion s'accompagne d'un fort objectif d'harmonisation des pratiques. Ce qui se traduit par un effet d'entraînement d'une partie de la région sur l'autre, les opérateurs d'une partie de la région devant acquérir compétences, savoir-faire et savoir-être pour accompagner la transmission que l'autre partie pratique depuis des années. C'est particulièrement le cas en région Grand Est, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté.

En revanche, la fusion s'accompagne d'un fort objectif d'harmonisation des pratiques. Ce qui n'est pas toujours aisé, car les opérateurs des anciennes régions n'ont pas tous un historique de travail sur la transmission, sujet complexe qui demande un temps d'acquisition de compétences.

> Cette harmonisation passe aussi par le fait de trouver un équilibre entre le montant ou les critères d'attribution des aides mises en œuvre au préalable dans les régions ayant fusionné. Et par une perte de vitesse ou un sentiment de décalage dans les pratiques, d'autant que les dynamiques autour des transmissions agricoles mettent du temps à germer et fleurir.

Prendre en considération les différences de dynamiques d'un département ou d'un territoire à l'autre

> À l'intérieur de la région, le constat est également fait que d'un territoire à l'autre, la politique n'est pas mise en œuvre de la même manière.

« L'AITA a été conçu de façon homogène sur l'ensemble du territoire et des filières mais il n'est pas mis en œuvre de façon homogène par les départements. On ne sait pas si c'est lié à des problématiques territoriales ou filières ou une motivation des acteurs. »

Entretien n°16 - agent DRAAF

> Lorsque ces différences sont prises en compte, c'est principalement à travers les actions de repérage de cédants. Dans certaines régions (Grand Est notamment), ces actions doivent engager un partenariat avec une collectivité locale ou un syndicat mixte. En Bretagne, des études sont financées en dehors du programme AITA, pour mieux comprendre les spécificités des transmissions laitières dans le but de faire évoluer les dispositifs ou penser des innovations. Les autres formes de spécification passent par des focus sur la transmission incluse dans des dispositifs filières (Cap'Filières, région Centre par exemple). En dehors d'AITA, les coopératives tendent à développer des actions sur l'installation-transmission, mais dans le panel étudié, aucune ne se rattache ou ne connaît le programme AITA. 

 Voir le focus fait sur les coopératives, p 84-85.

> En revanche, les initiatives connexes comme l'existence de Réseau transmission (Syndicat mixte d'aménagement des Combrailles) ne s'articulent pas avec le pilotage de la mise en œuvre du programme AITA. Cet exemple de réseaux de veille des cédants et futurs cédants, leur sensibilisation et le suivi de l'évolution de leur exploitation n'est pas articulé avec le programme . S'il l'était, ce type d'initiatives pourrait servir lors d'échanges de pratiques ou d'expérimentations à reproduire ou inspirer d'autres innovations sur des territoires de départements voisins.

 Voir le cas retranscrit dans notre publication connexe (InPACT, Des idées pour transmettre, les dynamiques territoriales qui soutiennent la transmission, p. 33).

> À l'intérieur des régions, les DRAAF constatent des différences de dynamiques sur la transmission d'un territoire à l'autre, sans pour autant les analyser ou les encourager.

Animer des réseaux transmission pour multiplier les voix auprès des cédants

> Enfin, certaines régions (Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France) commencent à mettre en œuvre des dynamiques multi-partenariales sur les territoires. La coordination s'effectue souvent à l'échelle régionale, soit à travers la cogestion DRAAF-conseil régional, soit à travers une structure de coordination (un Point Accueil Installation-Transmission en Hauts-De-France). L'intérêt souligné par les acteurs est d'une part de renforcer l'interconnaissance, d'autre part de renforcer la diversité des approches sur la transmission auprès des cédants, ces derniers choisissant celle qui leur convient le mieux. Ces réseaux locaux font aussi le lien avec l'installation et la mise en relation entre des porteurs de projet à la recherche de foncier et des cédants.

Ces réseaux locaux font le lien avec l'installation et la mise en relation entre des porteurs de projet à la recherche de foncier et des cédants.

Jouer sur la complémentarité et la pluralité des acteurs et des territoires apparaît comme un levier puissant pour mobiliser davantage d'agriculteurs, cédants ou futurs cédants.

« Les hors cadre familial cherchent de plus petites fermes (maraichage, petits fruits, petits élevages). Ils rencontrent des difficultés par manque de réseau local. Le Réseau agricole Combrailles leur permet de définir une zone de recherche et de communication de leur projet en fonction des circuits de vente et du bassin de consommation. »

Stéphanie, SMAD Combrailles.

Qu'il existe une charte d'un réseau transmission (Bretagne) ou un PAIT (Hauts-de-France), la pluralité reste une affaire d'équilibre, à faire vivre dans les pratiques au quotidien.

> En Bretagne, le réseau transmission s'implique dans la communication auprès des cédants et l'interconnaissance à l'échelle régionale. En revanche, les applications de ce réseau dans les territoires semblent plus ténues.



ZOOM

les journées locales réflexives sur la transmission

> En octobre et novembre, deux journées ont été organisées sur le terrain en Mayenne et dans les Bouches-du-Rhône.

Axées sur une thématique en lien avec la transmission, elles ont permis à différents acteurs locaux (OPA, agriculteurs, banques, centre de gestion...) de se réunir pour échanger et penser des actions à l'avenir sur le territoire.

> Des journées similaires se sont tenues en Touraine

(communauté de communes de Loches), en Picardie ou encore en Ile-et-Vilaine.

Crédits photo : Terre de Liens



Les défis à relever

> Dépasser la volonté d'harmonisation des pratiques à l'échelle régionale et adapter la mise en œuvre au contexte local.

> Articuler un programme d'action régional dans des territoires très différents, où transmettre n'implique pas les mêmes tenants et aboutissants.



Les bonnes pratiques à retenir

> Prendre le temps de former les agents des régions n'ayant pas de pratiques historiques dans l'accompagnement aux transmissions agricoles.

> Se baser sur la complémentarité des approches de différents acteurs accompagnant les transmissions, favoriser l'interconnaissance et le maillage des territoires pour toucher davantage d'agriculteurs.

> Développer des formes de territorialisation du programme AITA, par territoire (intercommunalités, parcs naturels régionaux...) ou filières (coopératives, Cuma...) pour repérer et sensibiliser les cédants.



AMÉLIORATION

Faire basculer la décision des futurs cédants en s'appuyant sur leur entourage

> **Transmettre est un projet à part entière pour l'exploitation.** Or, il peut être difficile pour un agriculteur d'être convaincu de son aboutissement, compte tenu de toutes les difficultés du métier qu'il connaît lui-même. La représentation de la « transmissibilité » de sa ferme ne découle pas de sa propre vision, elle résulte d'un construit de toutes les représentations que lui renvoient ses proches (famille) et son entourage professionnel (voisins, fournisseurs, clientèle, vétérinaire, contrôleur laitier, technicien de la coopérative, banquier...). Pour convaincre davantage d'agriculteurs de céder, il serait intéressant de sensibiliser tout cet entourage professionnel aux enjeux de la transmission et à la transmissibilité des fermes. C'est le pari qu'a fait le Civam installation-transmission (35) lors d'animation de journées locales.

La représentation de la « transmissibilité » de sa ferme ne découle pas que sa propre vision, elle résulte d'un construit de toutes les représentations que lui renvoient ses proches (famille) et son entourage professionnel. Il serait intéressant de sensibiliser tout cet entourage professionnel aux enjeux de la transmission et à la transmissibilité des fermes.

Mailler le territoire en s'appuyant sur des « CLIT » ou « COTI », équivalent local des CRIT, ou sur des commissions agricoles

> **L'échelle régionale étant loin des bénéficiaires du programme et des multiples initiatives se développant en soutien des transmissions,** il serait intéressant de favoriser l'émergence de structures de gouvernance ou d'échanges de ces initiatives. Ces comités locaux installation-transmission ou de comités d'orientation transmission-Installation à l'échelle locale recroisent ces pratiques et favorisent l'interconnaissance et la complémentarité des approches à l'échelle locale. Composés d'élus et de techniciens, il serait important de les constituer et sensibiliser ce public avant les élections municipales (2020) et départementales, régionales (2021).

Il serait intéressant de favoriser l'émergence de structures de gouvernance ou d'échanges de ces initiatives, en s'appuyant sur les CLIT ou COTI ayant émergé durant les PIDIL ou les commissions agricoles.

Bénéficier de la complémentarité des approches locales avec le programme AITA pour innover, plutôt que les opposer

> **Pour financer ces actions locales, les structures de développement font face à des montages financiers complexes.** Plutôt que d'opposer les sources de financement pour animer des démarches sur la transmission, il s'agirait de faire des fonds AITA du volet 6 (animation, communication, sensibilisation) non pas une source de financement unique, mais un effet levier pour que voient le jour d'autres initiatives locales.

Créer un fonds d'expérimentation AITA susceptible de faire un effet levier pour des actions innovantes avec d'autres cofinancements

> **Les actions de repérage et d'animation financées par le volet 6 ayant toutes leur sens, il serait pertinent de créer un septième volet, constituant un fonds d'expérimentation.** Il aurait pour visée le financement de projets innovants, sur des territoires restreints ou auprès d'un groupe cible de cédants, pour développer de nouveaux modes d'intervention publique sur les transmissions, sans fixer d'objectif de résultat à atteindre. Le CRIT ou un comité de pilotage issu du CRIT serait chargé d'analyser ces expériences ; un COPIL issu du CNIT se chargeant de capitaliser l'ensemble des résultats à échelle nationale pour faire progresser le programme à l'avenir. Ce fonds a d'autant plus d'importance que pour les petites structures, tout type de financement européen implique une lourdeur administrative générant de multiples contraintes.

« Je crois beaucoup à la force des chartes et des réseaux, au fait de démultiplier le message auprès de plein d'acteurs. Au bout d'un moment, on n'est plus à une voix qui porte dans les exploitations mais 100 voix. Faire du lien entre les réseaux sans les monter les uns contre les autres, c'est notre enjeu. »

Entretien n°7 - agente, conseil régional



LE PREMIER PAS

Réaliser des accueils collectifs de cédants sur des lieux neutres locaux (mairies, intercommunalités, cafés) se déplaçant sur le territoire, plutôt qu'un guichet fixe et unique

> **Les cédants se déplaçant peu pour trouver des informations sur la transmission, compte tenu de freins multiples** 👁, il serait pertinent de territorialiser les accueils collectifs et multi-partenariaux de cédants en se plaçant dans des lieux neutres (mairies, cafés) ou des lieux où ils ont l'habitude de se réunir (coopératives, Cuma...). 👁

👁 Voir notre publication annexe, InPACT, « Des idées pour transmettre, les dynamiques territoriales sur la transmission », sur les freins à la mise en relation, p. 54.

👁 Dès 2006, le CNASEA suggère ce type d'approche (voir les recommandations, Bertrand et Lozanne, 2006 : 27).

Au sujet des Cuma, voir la thèse de Véronique Lucas (2019) sur les Cuma comme lieu de coopération de proximité favorable aux changements de pratiques.



Appuyer l'animation et la capitalisation des dynamiques régionales d'accompagnement à la transmission

axe 1

PERTINENCE

Redonner une place aux bénéficiaires - les
cédants - dans la politique actuelle

> Pour faire de la transmission un véritable levier de multiples installations, il s'agit d'abord de mieux prendre en compte les « cédants » ou plutôt les agriculteurs proches d'arrêter leurs activités (retraite, reconversion, accident).

Prendre en compte tous les éléments de la transmission :
outil de production, foncier, habitat, savoir-faire

> En agriculture, la transmission est un moment particulier, car il ne s'agit pas que de transmettre une entreprise. Mettre en place une aide à la location du bâti, favoriser la libération de logements ou aider les repreneurs à trouver un logement faciliterait les transmissions. Il s'agit d'accompagner les jeunes installés (et tous les futurs cédants) à anticiper ces aménagements.

Mettre en œuvre un véritable parcours d'accompagnement à
la transmission : avoir des moyens humains sur le terrain

> Bien que le montant des aides directes soit rarement décisif pour les agriculteurs cédants, ces aides constituent un tremplin pour que des structures d'accompagnement mettent en place un dialogue et un accompagnement avec eux. Au-delà de l'accompagnement technique (juridique, fiscal...) et de ces aides financières, il est nécessaire de mettre en œuvre des moyens humains d'accompagnement des cédants, depuis les actions de repérage et sensibilisation jusqu'au suivi post-installation des repreneurs.

Les politiques agricoles doivent prendre en compte les évolutions de ce que transmettre implique aujourd'hui, des rapports entre les cédants et les personnes s'installant, dans la construction d'une logique d'intervention et d'accompagnement des transmissions.

Le montant des aides directes est rarement décisif, mais il constitue une ouverture de réflexion et d'accompagnement des agriculteurs dans leur projet de transmission. Il ne faut donc pas négliger les moyens humains à mobiliser dans cette future politique.



LE PREMIER PAS

- > Créer un réseau de groupes d'appui locaux pour repérer et accompagner les cédants localement.
- > Proposer des diagnostics de cession sans critère d'âge ni repreneur identifié.
- > Maintenir et développer les aides aux parrainages ou à d'autres formes de test pour des installations et des transmissions progressives.
- > Former les techniciens ou créer des rencontres avec les cédants pour systématiser un message sur les transmissions, en évitant de fausses représentations.
- > Réaliser un diagnostic en partenariat avec la MSA et des réseaux institutionnels locaux. Les caisses régionales de la MSA disposant de données localisées, abondées par les DICAAs (à rendre obligatoire sous peine de sanction en cas de non-retour), il semble nécessaire de redonner un rôle central à ce partenaire non présent dans le programme AITA. Ces partenariats pourraient se calquer à une échelle plus locale (caisse locale et intercommunalité ou mairie) pour effectuer un premier repérage et suivi des cédants (avant et après l'envoi de la DICAAs).

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Faire du CRIT ou des groupes de travail des lieux de concertation, suivi et évolution du programme en veillant à la transparence des prises de décisions.

> **Formalisés, ces groupes de travail issus du CRIT pourraient être des outils de suivi de la mise en œuvre du programme et des expérimentations qui verraient le jour.** Le fonctionnement pluraliste et démocratique de ce programme passe par des mesures garantissant sa transparence.

Se détacher de la logique de résultat pour laisser place à l'innovation dans la gouvernance du programme

> **L'efficacité et l'efficience des actions sur les transmissions agricoles sont difficilement mesurables**, du fait de l'impossibilité d'attribuer une cause à un changement de comportement d'un agriculteur (cédant) et parce que les résultats des actions de sensibilisation ont lieu dans un temps long. En conséquence, il serait pertinent de revoir les modes de financement des actions d'animation territoriale sur la transmission, en les écartant d'une logique de résultat.



LE PREMIER PAS

- > **Travailler pour préciser le cadre d'AITA et le rôle conseil régional/DRAAF** : organisation d'un séminaire interconnaissance, mutualisation et échanges de pratiques.
- > **Afin de préciser le cadre du programme AITA et la manière dont les collectivités peuvent s'y associer, nous proposons d'organiser un séminaire d'interconnaissance entre les agents responsables de ce programme de différentes DRAAF et conseils régionaux.** Dans le prolongement de cette enquête, ce séminaire ferait l'objet d'une présentation plus détaillée de ce bilan de mise en œuvre du programme et fournirait un cadre propice aux échanges de pratiques d'une région à l'autre.
- > **Réaliser une évaluation de suivi bisannuelle par une agence tierce** (non partie prenante du programme).
- > **Face au constat que le CRIT reste une instance informative plus qu'évaluative, nous proposons la réalisation d'une évaluation de suivi du programme par une agence tierce (objective) tous les deux ans.** Cette évaluation, effectuée sur un panel représentatif de régions pourra ensuite être débattue en CNIT et partagée avec les CRIT pour en tirer des enseignements communs et proposer des évolutions du programme AITA.
- > **Promouvoir et vulgariser les dispositifs existants auprès des cédants et de toutes les structures susceptibles d'agir en soutien des transmissions.**

COHÉRENCE

Multiplier les moyens financiers et humains accordés à la transmission dans le programme AITA (cohérence interne)

- > **Articuler les différentes politiques pour renforcer une approche globale de soutien aux transmissions agricoles (cohérence externe).**
- > **Seul, un programme de soutien aux transmissions agricoles n'aura pas d'effets.** En revanche, s'il était accompagné de diverses autres mesures (protection du foncier agricole, articulation avec les politiques de changements de pratiques, intervention par filières...), ses effets en seraient multipliés.

La représentation de la « transmissibilité » de sa ferme ne découle pas que de sa propre vision, elle résulte d'un construit de toutes les représentations que lui renvoient ses proches (famille) et son entourage professionnel. Il serait intéressant de sensibiliser tout cet entourage professionnel aux enjeux de la transmission et à la transmissibilité des fermes.



LE PREMIER PAS

- > **Influencer la future programmation des PDRR** pour intégrer des objectifs sur le renouvellement des actifs par le soutien aux transmissions.
- > **Faire basculer la décision des futurs cédants** en sensibilisant leur entourage personnel et professionnel.
- > **Mettre en place des Assises des transmissions agricoles** pour amorcer une politique agricole ambitieuse à de nombreuses voix.
- > **Organiser des lieux de débats avec les acteurs concernés, à l'échelle régionale ou départementale**, puis mutualiser les propositions à l'échelle nationale ouvrirait sans doute le champ des expérimentations possibles pour se donner les moyens de réussir le virage qui s'annonce.

Mailler le territoire en s'appuyant sur des « CLIT » ou « COTI », équivalent local des CRIT, ou sur des commissions agricoles

> **L'échelle régionale étant loin des bénéficiaires du programme et des multiples initiatives se développant en soutien des transmissions**, il serait intéressant de favoriser l'émergence de structures de gouvernance ou d'échanges de ces initiatives. Composés d'élus et de techniciens, il serait important de les constituer et sensibiliser ce public avant les élections municipales (2020) et départementales, régionales (2021).

Bénéficier de la complémentarité des approches locales avec le programme AITA pour innover, plutôt que les opposer

> **Plutôt que d'opposer les sources de financement pour animer des démarches sur la transmission**, il s'agirait de faire des fonds AITA du volet 6 non pas une source de financement unique, mais un effet levier pour que voient le jour d'autres initiatives locales.

Créer un fonds d'expérimentation AITA susceptible de faire un effet levier pour des actions innovantes avec d'autres cofinancements

> **Ce fonds d'expérimentation aurait pour visée le financement de projets innovants, sur des territoires restreints ou auprès d'un groupe cible de cédants**, pour développer de nouveaux modes d'intervention publique sur les transmissions, sans fixer d'objectif de résultat à atteindre. Les retours d'expérience seraient analysés et partagés auprès d'un comité de pilotage issu du CRIT, associé à la recherche, pour en tirer des enseignements.

Il serait intéressant de favoriser l'émergence de structures de gouvernance ou d'échanges de ces initiatives, en s'appuyant sur les CLIT ou COTI ayant émergé durant les PIDIL ou les commissions agricoles.



LE PREMIER PAS

> **Réaliser des accueils collectifs de cédants sur des lieux neutres locaux** (mairies, intercommunalités, cafés) se déplaçant sur le territoire plutôt qu'un guichet fixe et unique.



Transmettre autrement la transmission-restructuration, un levier pour installer davantage d'actifs dans des territoires vivants

axe 2

Parti pris

- > **Pour que toutes les fermes soient reprises et que le nombre de paysans augmente, nous considérons, au sein d'InPACT, que les fermes doivent aussi pouvoir se transmettre autrement qu'à l'identique.** Nous partons également du principe que c'est en partageant le capital existant, en retrouvant de l'autonomie, de l'emploi et (si besoin) de la diversité dans les activités de la ferme, qu'une restructuration peut être au service d'une agriculture durable, paysanne et citoyenne. Notre intention, avec ce travail, est d'ouvrir le champ des possibles aux agriculteurs, aux porteurs de projets, au législateur, en s'inspirant de fermes transmises et reprises dans cet esprit d'évolution.
 - > **Notre regard sur la restructuration est porté sur l'avant, le pendant et sur l'après-transmission**, celle-ci étant appréhendée comme un processus. Son accompagnement est itératif : certains besoins reviennent à plusieurs reprises durant le processus de transmission.
- 👁️ Chaque moment de l'accompagnement est une opportunité d'ouvrir le champ des possibles !

👁️ Voir la définition du processus de transmission agricole, p 10-11.

Panel

- > **17 cas de restructuration**, où nous nous sommes entretenus avec des cédants, des repreneurs et des accompagnateurs,
- > **3 cas de restructuration**, complémentaires,
- > **15 initiatives** de sensibilisation et d'accompagnement menées par des associations locales du pôle InPACT.

Présentation du panel des cas de transmissions enquêtés



Légende

Cette carte fait le tour de France des cas étudiés de transmission avec restructuration (augmentation du nombre d'actifs, d'ateliers, changements de production, évolution du bâti).

En rouge, nous avons recensé des cas d'accompagnement de ces nouvelles formes de transmission. Pour plus de détails sur ces cas, lire notre publication annexe « Des idées pour transmettre, et si on restructurait les fermes ? » (InPACT, 2019, 96 p).

/ Contexte de la restructuration et du renouvellement des générations agricoles



Définition

Redéfinir ce que l'on nomme restructuration

> Alors que les départs en agriculture sont nombreux, la moitié des fermes « transmises » seraient restructurées (agrandies, abandonnées, réorientées) . Au sein d'InPACT, nous avons eu à cœur de nous réapproprier ce terme de restructuration des fermes. Ce terme ne doit plus être synonyme d'agrandissement ou d'abandon des fermes, mais il doit bel et bien résonner comme une option possible pour la reprise des fermes existantes et leur évolution, pour des emplois nombreux, des pratiques respectueuses du vivant et en faveur d'une autonomie décisionnelle et financière des paysans.

> Nous parlons ainsi de transmission-restructuration. Elle implique une réorientation (de façon cumulative ou non) :

- > De la conduite de l'activité,
- > De la production principale,
- > De l'usage des terres et des bâtiments.

> Cette option est aussi un double levier d'accélération de la transition agricole : faire évoluer les pratiques agricoles tout en installant plus d'actifs. En effet, la restructuration que nous évoquons est une réorientation de la ferme qui maintient ou multiplie :

- > Le nombre d'actifs agricoles et d'emploi de qualité, contribuant à l'économie rurale et agricole,
- > Les fermes en agriculture durable, paysanne et citoyenne.



CONSTAT n° 1

Restructurer, une option pour transmettre en augmentant le nombre d'actifs agricoles pour amorcer une transition agricole.

> Depuis les années 1960 et les premiers effets de la politique de modernisation agricole, le nombre d'actifs agricoles diminue. En 1988, on comptait 1 million d'exploitations agricoles pour 1,3 million de chefs d'exploitation (Agreste). Vingt-cinq ans plus tard seulement, on dénombre moitié moins d'agriculteurs et moitié moins de fermes, devenues deux fois plus grandes (62 ha de SAU par ferme en 2015 contre 28 ha en 1988 - Agreste). Alors que les politiques publiques ont favorisé les départs anticipés et la modernisation des exploitations (indemnités viagères de départ, plans retraites, etc.), cette évolution de la démographie agricole a eu un impact négatif sur la vitalité des campagnes.

> Cette diminution s'exprime également par un renouvellement des actifs agricoles qui ne se réalise plus seulement et de manière spontanée dans le cadre familial. Jusqu'à dans les années 2000, les politiques publiques laissaient la responsabilité de la transmission-reprise à la profession agricole et ses modes de reproduction sociale dans le cadre familial. Aujourd'hui, l'évolution des schémas de transmission-reprise en agriculture, traduite par la place grandissante des hors cadres familiaux (environ un tiers des installations aidées), est relativement prise en compte dans les aides publiques au démarrage de l'activité agricole, bien que restrictive dans ses conditions d'accès (âge, diplôme par exemple).

Principales questions

--
> Quelles sont les conditions d'une restructuration permettant la création de plusieurs exploitations au lieu d'une seule maintenue ?

--
> Ce type de transmission induit-il un accompagnement spécifique ?

> Si oui, comment accompagner ces changements de système ?

--
> Comment changer la représentation actuelle de la transmission (reprise à l'identique) pour multiplier les transmissions de fermes sur les territoires ?

Transmission des exploitations agricoles : Agreste Les Dossiers - n° 29-septembre 2015.

C'est donc une restructuration des fermes à contresens de la modernisation agricole « classique ». Elle ne peut pas être associée à une logique de surendettement, qui contribuerait à produire toujours plus, sur des fermes toujours plus grandes, mais avec moins d'agriculteurs.

Si ce terme de « restructuration » au sens positif n'était pas suffisamment évocateur pour les opérateurs de politiques publiques ou les cédants, d'autres termes pourraient lui être préférés : reconversion, transformation, reconfiguration, recomposition...

> Au-delà des transmissions, familiales ou non, le nécessaire renouvellement des actifs agricoles est une phase clé pour aller vers un nouveau modèle agricole, plus vertueux.

Alors que dans les années 1950-1960, le gouvernement et la profession inscrivait les départs à la retraite et les installations dans une logique de modernisation, de nombreuses fermes évoluent aujourd'hui pour répondre aux exigences sociétales et aux motivations des paysans. Un travail spécifique sur une meilleure adéquation entre les fermes à transmettre et les fermes recherchées par les candidats à l'installation (que ce soit en termes de surfaces, de systèmes ou de modes de production), couplée à la montée en puissance de l'accompagnement à la transmission-restructuration sont cruciaux pour amorcer une transition agricole, sociale et écologique.

Ces nouveaux modes de transmission-restructuration répondent aux besoins d'articulation entre les fermes à transmettre et les fermes recherchées par les candidats à l'installation (en termes de surfaces, de systèmes ou de modes de production) et amorcent de fait une transition agricole, sociale et écologique en instaurant un nouveau modèle agricole.





CONSTAT n° 2

Restructurer pour répondre à des dynamiques d'arrivées et de départs différentes d'une production à l'autre

Bien qu'il y ait un déficit global d'installations agricoles, ces dynamiques sont différentes selon les productions. Les productions agricoles de ces nouveaux installés se différencient souvent de celles des agriculteurs en activité.

Les installations en élevage bovin lait et porcin sont en forte baisse

> **L'élevage bovin lait a perdu 13 000 éleveurs entre 2009 et 2016**, soit une arrivée pour deux départs. **C'est la production qui connaît la perte nette la plus importante sur cette période**, en raison d'installations particulièrement peu nombreuses comparées à la prédominance de cette production dans le paysage agricole actuel (18,2 % des chefs d'exploitations en 2016). La faible rentabilité de l'activité agricole, renforcée par les crises répétées de l'élevage et ses filières, contribuent à ces départs nombreux : que ce soit des départs à la retraite ou des départs avant 55 ans (qui représentent 20 % du total des départs). Par ailleurs, le contexte institutionnel et économique, le coût important de reprise et les nouvelles aspirations des candidats à l'installation, influencent les choix de productions des nouveaux installés, moins nombreux à se tourner vers l'élevage.

> **Les volumes de production semblent cependant peu impactés** : cela peut s'expliquer par l'action des coopératives et acteurs de la filière qui compensent parfois ces départs en prenant à leur charge l'englobement de la ferme ou en appuyant l'agrandissement des exploitations de leurs adhérents. Cela ne sera pas sans impacter, à terme, les nombreux emplois indirects et induits dans ces filières laitières territoriales.

> **L'élevage bovin mixte (3,6 % des chefs d'exploitation en 2016) et porcin (1,7 %) connaissent une dynamique similaire, bien que dans des dimensions moindres** :

5300 chefs d'exploitation porcin en moins entre 2009 et 2016, soit une arrivée pour deux départs ; 2500 en moins en bovin mixte, soit une arrivée pour quatre départs. Pour des motifs proches, quoique plus marqués par les départs précoces - en 2013, 40 % des départs sur ces productions étaient des agriculteurs de moins de 55 ans - les départs restent importants et peu d'installations spécialisées se font sur l'une de ces deux productions.

Les installations en maraîchage, en élevage bovin viande et en viticulture contiennent un peu mieux les départs

> **L'élevage bovin viande (13 % des chefs d'exploitations en 2016) et la viticulture (11,3 %)** sont des productions aux dynamiques d'arrivées relativement cohérentes par rapport à leur poids dans la population agricole (entre 10 et 13 % des installations). Ils ne compensent pour autant pas les départs nombreux avant 55 ans pour des motifs économiques et financiers (primes à l'arrachage en viticulture, part importante de suicides en bovin viande notamment, etc.). Pour ces productions, le bilan est de deux arrivées pour trois départs.

> **Le maraîchage et la floriculture représentent 3,2 % des chefs d'exploitation (2016)**, mais trouvent des repreneurs dans des proportions plus importantes (6,5 % des installés en 2017), sans compenser pour autant les départs nombreux : 40 % des départs en maraîchage en 2013 ont eu lieu avant 55 ans, du fait des difficultés des grandes exploitations maraîchères et horticoles du sud de la France, dans un contexte de forte concurrence européenne. Sur la période, cela donne un bilan de deux arrivées pour trois départs en maraîchage.

Les installations en grandes cultures et en polyculture élevage contiennent encore mieux les départs

> **La polyculture-élevage et les cultures céréalières et industrielles, 13,9 et 19,1 % des chefs d'exploitations en 2016 ont perdu respectivement 3000 et 5000 agriculteurs**. Avec trois arrivées pour quatre départs, la diminution est plus contenue que dans d'autres secteurs. Cette tendance est toutefois à nuancer si l'activité agricole est assumée à façon par une entreprise.

L'élevage de petits ruminants se maintient

> **L'élevage ovin-caprin (5 % des chefs d'exploitation) et de volailles (2,8 %) présentent quant à eux un bilan proche de départs et d'arrivées**, avec une perte contenue du nombre d'éleveurs sur la période (entre 600 et 800 départs).

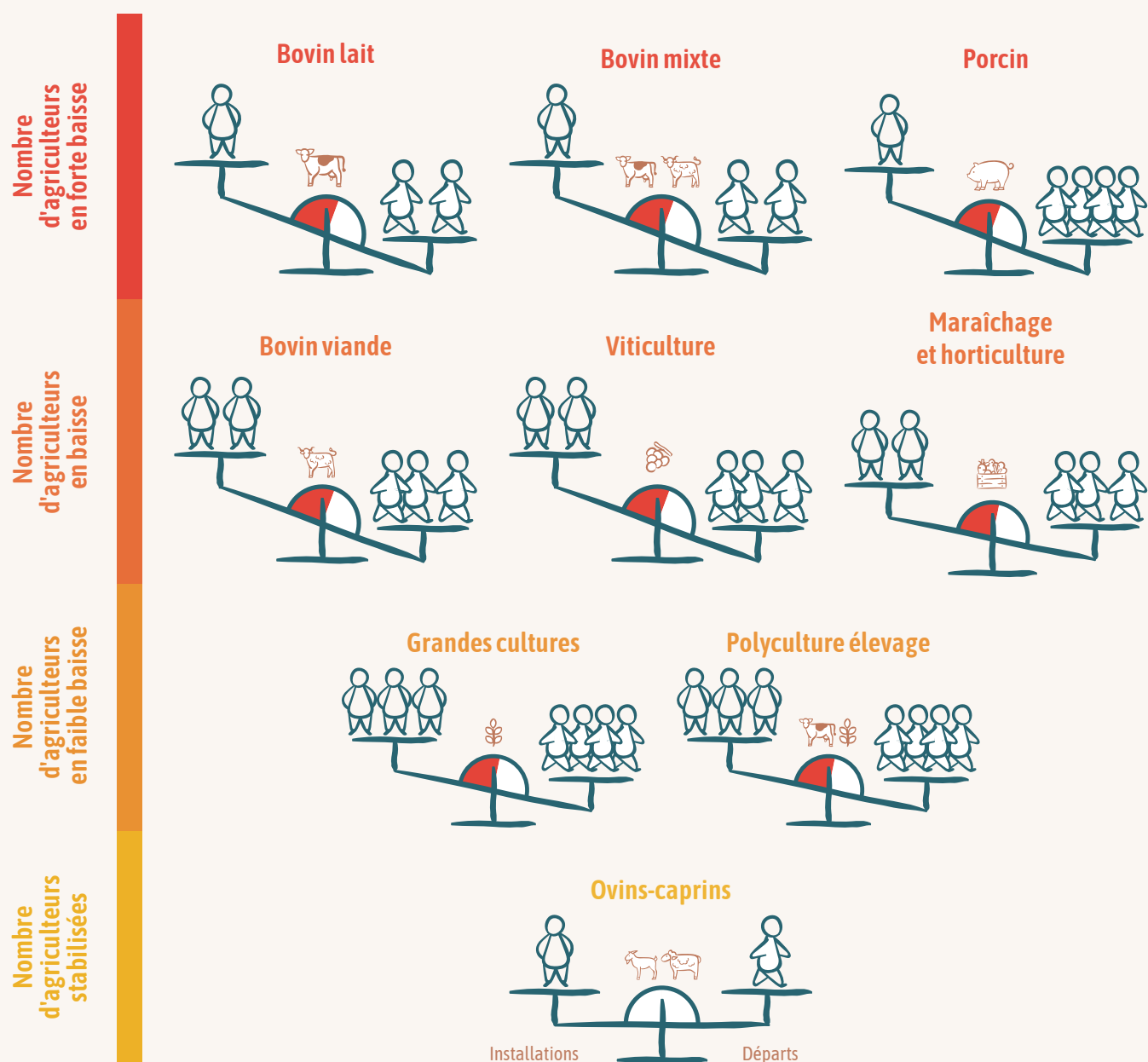
L'ensemble des chiffres donnés dans cette partie sont issus d'une analyse croisée des tables de données MSA entre 2009 et 2016. Ils n'incluent pas les cotisants solidaires. En revanche, nous avons soustrait les transferts entre époux de l'analyse pour ne pas fausser le nombre d'installations.

BARLIER Cécile, note de synthèse, Réseau Civam, AgroParisTech, sept 2019.

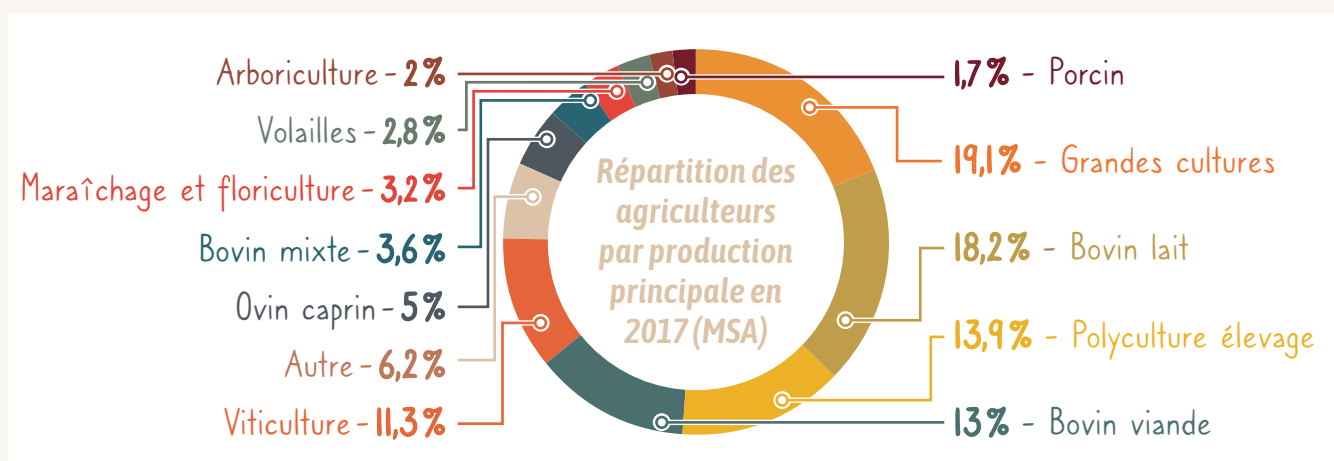
FILIPPE DA SILVA, Sylvie et CLÉMENTE, Marie, 2016. Départs précoces en agriculture, Analyse d'une situation peu connue. Mars 2016. S.I. : Les études de l'ASP.

Départs et arrivées par production

élaboration propre, d'après les données MSA sur la période 2009-2016



Source : InPACT, 2019





CONSTAT n° 3

Restructurer pour répondre à l'inadéquation entre les fermes à reprendre et les projets d'installation

> **Nous observons une inadéquation entre les fermes à reprendre et les installations récentes ou à venir.** Phénomène peu documenté, ce décalage est un constat réel qui commence à être pris en compte, sur le terrain, par nos réseaux d'accompagnement. Cette inadéquation s'exprime différemment suivant la spécialisation agricole du territoire et ne résulte pas seulement des logiques individuelles des agriculteurs . Cette inadéquation, appuyée par des constats de terrain, est également étayée par les chiffres précédents sur les différentes dynamiques d'installation, ainsi que ceux de certains RDI (voir ci-dessous).

Il existe une inadéquation entre les fermes à reprendre et les installations récentes ou à venir. Cette inadéquation s'exprime différemment suivant la spécialisation agricole du territoire et ne résulte pas seulement des logiques individuelles des agriculteurs.

 Pourtant, ce phénomène était déjà constaté par les premiers conseillers RDI des ADASEA à l'époque : « C'est une constante dans tous les départements : les répertoires abondent de candidatures à l'installation sans pour autant qu'elles puissent satisfaire les offres d'exploitations pourtant beaucoup moins nombreuses. » (Barthez, Charbonnier, 2003, p. 43).



ZOOM

Pourquoi parler d'inadéquation ?

> **À titre d'exemple, en 2016, en Auvergne, une étude a été menée à partir du recoupement des répertoires de porteurs de projets** des différents organismes agricoles et des déclarations volontaires de cédants certifiés à l'Agence Bio . Il en ressort que 55 % des porteurs de projets souhaitent s'installer en « petites cultures » alors que seulement 15 % des exploitations à céder correspondent à ces productions. Territoire d'élevage, les exploitations à céder sont principalement orientées sur des productions de gros ruminants. En termes de foncier, la majorité d'entre eux cherchent 40 ha ou moins quand la majorité des fermes à reprendre disposent de SAU beaucoup plus grandes.

> **Autre exemple en Bretagne et Pays de la Loire** : ces deux régions disposent d'un observatoire régional installation-transmission, basé notamment sur des données issues des Répertoires Départ Installation (RDI) ou des statistiques des Points Accueil Installation (PAI). Ces données sont à prendre avec précaution, car non représentatives du nombre ou de l'ensemble des fermes à céder : le nombre de projets d'installation représenté dans les RDI excède les fermes à transmettre (d'un tiers en Bretagne, du double en Pays de la Loire). Ces données illustrent néanmoins le décalage entre les productions principales des exploitations à céder et celles recherchées par les futurs agriculteurs. En 2017, en Bretagne, 40 % de fermes à reprendre sont des fermes bovin lait alors que 26 % de candidats cherchent à s'installer dans cette production. Dans le département

de l'Ille-et-Vilaine, 64 % des personnes qui se sont présentées au PAI sont des Non Issus du Milieu Agricole (NIMA), soit 351 personnes. Parmi elles, seules 15 % souhaitent s'installer en lait alors que 50 % des fermes à reprendre sont des fermes laitières. En Pays de la Loire, parmi les fermes à reprendre en 2017, 38 % sont en bovin lait (contre 23 % des projets d'installation), 18 % en bovin viande (contre 11 % des projets d'installation) alors que 11 % sont des fermes maraîchères horticoles (contre 14 % des projets d'installation).

 PEREZ Marion, 2016. Préservation du foncier agricole biologique en Auvergne : comment améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande de foncier pour favoriser les transmissions agricoles de bio en bio, mémoire de fin d'études d'ingénieur, Vétagro Sup, résumé.



CONSTAT n° 4

Restructurer pour faciliter l'accès au foncier et au bâti des porteurs de projet

- > **S'il existe des solutions à court et moyen terme** , **force est de constater que dans ce contexte d'inadéquation, le « marché » des fermes ne s'autorégule pas :** il favorise la logique de capitalisation, d'agrandissement et de concentration des terres qui freine le renouvellement des actifs agricoles.
- > **L'accès au foncier, même limité, reste néanmoins le principal frein pour la plupart des installations hors cadre familiale.** Ceci est d'autant plus problématique que l'agro-écologie qu'ils mettent souvent en place dans leurs projets répond à une demande sociale forte d'une production locale, de qualité et respectueuse de l'environnement, ainsi qu'au maintien d'une vie sociale riche dans les campagnes. De plus, l'inscription de l'ensemble des repreneurs dans une logique de projet plus que de modèle  résulte de choix en réaction à leur environnement, leur territoire et face au désengagement des politiques publiques.
- > **C'est notamment les politiques publiques de modernisation qui ont conduit à accroître le capital des fermes.** En vingt ans, le capital à mobiliser augmentait de moitié alors que le revenu généré, lui, stagnait . Les mesures de dérégulation du marché, foncier notamment, sont en totale contradiction avec le défi du renouvellement des populations agricoles et de ses enjeux pour la vitalité de l'agriculture et des campagnes : 40 % des terres libérées par les départs à la retraite partent à l'agrandissement d'exploitations existantes. 

S'il existe des solutions à court et moyen terme, force est de constater que dans ce contexte d'inadéquation, le « marché » des fermes ne s'autorégule pas : il favorise la logique de capitalisation, d'agrandissement et de concentration des terres qui freine le renouvellement des actifs agricoles.

 Voir la partie 6, « Préserver et favoriser l'accès au foncier » p. 74

 JEAN, Sandrine. 16 mars 2019. « Transmission : l'éclatement des modèles agricoles, comment réconcilier les différentes générations ? », Social-Emploi - Pleinchamp. In: [en ligne]. [Consulté le 26 mars 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.pleinchamp.com/gestion-de-l-exploitation/social-emploi/actualites/transmission-l-eclatement-des-modeles-agricoles-comment-reconcilier-les-differentes-generations>.

 La France Agricole, n° 3666, dossier « Exploitations agricoles : que valent-elles vraiment ? » d'après données RICA 2013 et traitement APCA.

 DESRIERS Maurice, un essai de synthèse statistique sur le foncier agricole en France. Une situation de plus en plus complexe dominée par le fermage, in Le foncier agricole : lieu de tension et bien commun, POUR 2013/4, n° 220, GREP, Paris, p. 77.



Crédits photo : ADEAR 31



AMÉLIORATION



LE PREMIER PAS

- > **Documenter cette inadéquation** entre l'offre et la demande de fermes/terres pour mieux la rendre visible.
- > **Cela pourrait se faire par l'animation de collaborations** locales entre RDI, chambres d'agriculture et organismes para-agricoles, afin d'avoir une base de données la plus exhaustive et la plus transparente possible.

/ 1) Favoriser la rencontre entre cédants et repreneurs, en s'appuyant sur la transmission-restructuration !



CONSTAT

👁️ Se reporter au constat de départ « n° 3 - Restructurer pour répondre à l'inadéquation entre les fermes à reprendre et les projets d'installation » p. 64.



EXPERTISE

Reprise avec restructuration : la planifier ou adapter son projet de transmission rêvé

- > **Les choix de production étant guidés par des choix éthiques et sociétaux**, certains porteurs de projet peuvent développer des *a priori* sur les fermes qu'ils visitent et qu'ils pourraient reprendre 👁️. Dans l'étude que nous avons menée, les repreneurs se dirigent davantage vers des productions moins spécialisées et sont plus attirés par la polyculture élevage diversifiée et le maraîchage.
- > **Chez les repreneurs HCF transparaissent rarement le souhait ou la motivation initiale de modifier une ferme, de la restructurer, voire de la démanteler.** Pour 50 % des cas, trouver une ferme compatible au bon développement de leur projet est la principale motivation des repreneurs dans leur recherche de foncier. Ils identifient dès le départ le fait qu'ils ne trouveront pas une ferme qui répondra à l'ensemble de leurs envies. Certaines restructurations sont ainsi préméditées, et dans les cas observés, c'est principalement à l'initiative de repreneurs familiaux. Ce changement peut avoir lieu dès la transmission-reprise ou s'avérer plus progressif et intervenir après une première phase d'installation dans la continuité du cédant.
- > **Sur les 5 cas qui impliquent une reprise par un membre de la famille, 3 découlent d'une volonté des enfants de reprendre la ferme différemment**, notamment en l'ouvrant à d'autres personnes et d'autres activités.

👁️ Voir MACOMBE, Catherine, 2006. Éthique du métier et transmission des exploitations. In: La Revue des Sciences de Gestion. 2006. p. 11 ou l'étude réalisée par le Civam installation-transmission (Ille-et-Vilaine) en 2018.

Chez les repreneurs HCF transparaissent rarement le souhait ou la motivation initiale de modifier une ferme, de la restructurer, voire de la démanteler.

« La ferme est grande, je me sentais pas capable et je n'avais pas envie de travailler autant d'hectares... J'avais pour envie théorique de travailler à plusieurs [...] Ce n'est pas de l'accueil, c'est plus que ça, c'est l'intégration d'une autre activité... C'est aux personnes d'être actrices de leur projet : on peut pas écrire le projet pour la personne. »

Citation de SF,
repreneuse
de la ferme parentale

Voir sa ferme être reprise différemment : un moteur potentiel pour la fin de carrière d'un cédant

- > **Pour une majorité des cédants étudiés, il n'y a pas de volonté initiale ou de motivation spécifique à transmettre sa ferme autrement.** En revanche, pour deux tiers d'entre eux, c'est la volonté de maintenir la ferme sans agrandissement et de permettre l'installation d'un jeune qui les motive à transmettre. La transmission avec restructuration est alors perçue comme une opportunité de transmettre la ferme dans son ensemble.
- > **Pour les autres, il semble ne pas y avoir de motivation spécifique à transmettre.** La dimension patrimoniale de maintien de la ferme est alors moins forte et il s'agit surtout de vendre leurs biens professionnels. Pour cette typologie de cédants, l'enjeu est de s'impliquer *à minima* dans la transmission, que ce soit physiquement ou psychologiquement.
- > **Cependant, voir sa ferme être reprise différemment est un moteur positif pour certains cédants.** Notre étude suggère que **c'est particulièrement le cas des cédants insatisfaits de la réussite économique de leur ferme.** En effet, un tiers des cédants de l'étude reconnaissent une insatisfaction au niveau éthique et économique de leur ferme, toutes conduites en agriculture conventionnelle. Ils expriment une motivation assez forte à transmettre, avec une restructuration dans une optique durable (conversion en bio, système herbager...). Ce sont les seuls à exprimer assez clairement une volonté forte de transmettre avec restructuration, qui est perçue comme une opportunité de transmettre et d'installer plus de paysans, voire une nécessité (4 cas sur 16). Cette motivation plus spécifique des éleveurs bovins lait ou allaitant, s'exprime à travers la volonté de ne pas voir reproduire le même modèle d'exploitation agricole (5 cas sur 16).



AMÉLIORATION

Faire évoluer nos représentations de la transmission par le partage d'expériences de transmission-restructuration

- > **Cette inadéquation se cristallise par des différences d'attentes sur le type de production** (reprendre en petites cultures un élevage de ruminants), **sur la conduite de la production (d'un conventionnel spécialisé à une conversion bio et une diversification de la production) et sur les besoins par rapport à l'outil de production** (une exploitation de 200 ha avec un bâtiment d'élevage à céder, face à un besoin de 60 ha et autre usage à définir pour le bâtiment).
- > **Les expériences de notre livret  montrent que ces constats peuvent être dépassés :** la projection commune cédant-repreneurs, des expériences inspirantes de transmission ou d'animation ont été capitalisées et peuvent contribuer à lever ces blocages. Nos regards doivent tous évoluer, porteurs de projets, agriculteurs en activités ou accompagnateurs, pour réussir des transmissions nombreuses dans les années à venir !

Pour une majorité des cédants étudiés, il n'y a initialement pas de volonté ou de motivation spécifique à transmettre sa ferme autrement. En revanche, pour deux tiers d'entre eux, c'est la volonté de maintenir la ferme sans agrandissement et de permettre l'installation d'un jeune qui les motive à transmettre.

« Transmettre en lait conventionnel, j'aurais l'impression de tendre une corde à mon repreneur »,
Cédant en Bretagne)

« J'avais acté que ça serait pas repris en lait »,
Cédant en Limousin

« J'aime pas trop parler de ça, car on a fait ça (changement de système vers du lait) parce qu'on pense que la viande bovine est pas assez rentable... »
Cédant en Bretagne

Cependant, voir sa ferme être reprise différemment est un moteur positif pour certains cédants. Notre étude suggère que c'est particulièrement le cas des cédants insatisfaits de la réussite économique de leur ferme.

Cette inadéquation se cristallise par des différences d'attentes sur le type de production, sur la conduite de la production et sur les besoins par rapport à l'outil de production. Ces attentes bloquent face à l'imaginaire d'une reprise à l'identique, là où les cas de transmissions-restructuration permettent de les dépasser en changeant de regard.

 Pour plus de détails, consulter la publication connexe InPACT, Des idées pour transmettre, et si on restructurait des fermes ?, 2019, 96 p.



LE PREMIER PAS

- > **Accompagner et outiller les porteurs de projet, cédants et candidats à l'installation,** en intégrant la restructuration comme une possibilité d'installation et de transmission.
- > **Améliorer l'accessibilité des cédants et des repreneurs à des dispositifs d'installations et de transmissions progressives** (apprentissage/campagnonnage, espace-test agricole, contrat emploi formation installation (CEFI), etc.)

/ 2) Soutenir l'emploi et les pratiques agricoles durables lors des transmissions-restructurations



CONSTAT

👁️ Se reporter au constat de départ « n° 1 - Restructurer, une option pour transmettre en augmentant le nombre d'actifs agricoles pour amorcer une transition agricole » p. 60.



EXPERTISE

Plus de paysans et de paysannes, à surface égale, et en faveur d'une évolution des pratiques agricoles

- > **Dans l'échantillon étudié, on constate qu'après transmission, c'est un tiers d'exploitations supplémentaires, deux fois plus de chefs d'exploitations et trois fois plus de salariés à surface agricole utile égale.** Par ailleurs, deux fermes abandonnées depuis une vingtaine d'années ont pu être reprises.
- > **Après transmission-restructuration, toutes les fermes étudiées qui étaient sur des systèmes de production conventionnels (62 % des cas) fonctionnent désormais avec des pratiques égales ou supérieures à la certification en agriculture biologique.**
- > **Pour les fermes qui ont le plus évolué (10 cas sur 16), ce changement va de pair avec un système de production basé sur la commercialisation en circuits courts et en vente directe, avec une logique de « produire moins pour produire mieux ».**
- > **Pour les fermes qui ont conservé la production historique tout en faisant évoluer la ferme, en termes de système ou de diversification des activités, (6 cas sur 16), on retrouve également une logique de meilleure valorisation de la production et de rémunération du travail.** Les modes de commercialisation du cédant, qu'il soit en filière longue ou courte, sont par contre globalement conservés.
- > **Les cas de transmission-restructuration le montrent :** les fermes peuvent se saisir de la transmission pour enclencher une transition qui implique un double changement : changement de pratiques et création d'emplois (responsables agricoles et salariés). L'initiative pouvant venir du cédant ou des futurs repreneurs (ou des deux).



AMÉLIORER

Créer des passerelles entre les politiques publiques sur l'installation transmission (AITA) et celles sur le changement de pratiques

- > **L'évolution des pratiques agricoles, à partir des principes de l'agroécologie, doit s'appliquer à une logique d'augmentation du nombre d'agriculteurs, en plus d'une réduction d'utilisation des produits phytosanitaires.** Ainsi, les indicateurs de la réussite des programmes qui vont dans ce sens (Écophyto 2), comme l'indicateur de fréquence de traitement (IFT), pourraient s'ouvrir à des logiques de diversification de la production et de création d'emploi sur la ferme (au sens d'actifs agricoles, c'est-à-dire des chefs d'exploitations et des actifs familiaux non-salariés).



Crédits photo : Terre de Liens

Après transmission, c'est un tiers d'exploitations supplémentaires, deux fois plus de chefs d'exploitations et trois fois plus de salariés à surface agricole utile égale.

Comme le montre la restructuration, la transmission est un moment propice au changement de pratiques et de modèles agricoles. Il est donc nécessaire d'articuler les politiques de transmission aux programmes de changements de pratiques (agroécologie). Des aides (contrats de transition) pourraient être pensées pour favoriser ces transmissions participant au maintien des infrastructures agroécologiques.

Créer des mesures spécifiques de financement des infrastructures agro-écologiques sur les espaces agricoles (ou forestiers) pour des systèmes plus durables à la suite de transmission-restructuration

> L'agroécologie suppose de maintenir et/ou de créer des infrastructures agroécologiques (haies de qualité, fossés, mares, plantations d'arbres, de vergers, etc.) en réduisant la taille des parcelles les plus grandes. Il convient de créer des outils financiers spécifiques pour l'établissement et l'entretien de ces IAE. Des contrats de transition auraient à financer de telles orientations. Le financement de l'accompagnement nécessaire est aussi à prévoir (par exemple avec un financement PAC .

Transmettre avec changement de pratiques ne se fait pas sans accompagnement humain !

 Osons une vraie réforme de la PAC, Pour une autre PAC, septembre 2018.



LE PREMIER PAS

Financer un accompagnement des futurs cédants et futurs repreneurs vers la re-conception des « systèmes d'exploitation »

Cette double approche (cédants et repreneurs) est nécessaire pour réduire l'inadéquation, rendre possible la rencontre, la reprise et donc une transition aboutie en termes d'emploi et de pratique agricole. Il est nécessaire de faire mûrir techniquement les projets de transmission et d'installation tout en préparant humainement les repreneurs et les cédants (représentation à déconstruire, freins aux changements à lever). Quelques leviers pour y arriver :

1/Envisager la réussite de la re-conception des systèmes d'exploitation par :

- > L'évolution de ses pratiques agroécologiques.
- > Leur reprise avec le maintien d'UTH exploitant voire une augmentation.

2/Constituer et accompagner des collectifs :

- > De futurs cédants pour préparer le terrain.
- > De futurs repreneurs.

3/Accompagner au cas par cas (collectif et/ou individuel) en fonction de la transition mise en place.

- > Les accompagnements-suivi des projets qui naîtraient des dynamiques collectives pourraient se faire en fonction du projet et des compétences à mobiliser (ex. : médiation collective, suivi technico-économique, agronomique).

4/Observer et analyser des résultats sur 5 ans (et non 3 ans), car :

- > Les changements techniques sont plus longs à mettre en place (phase d'installation couplée à un changement de système).

/ 3) Contribuer à la diversification des productions et l'ancrage de filières courtes après les transmissions-restructurations.

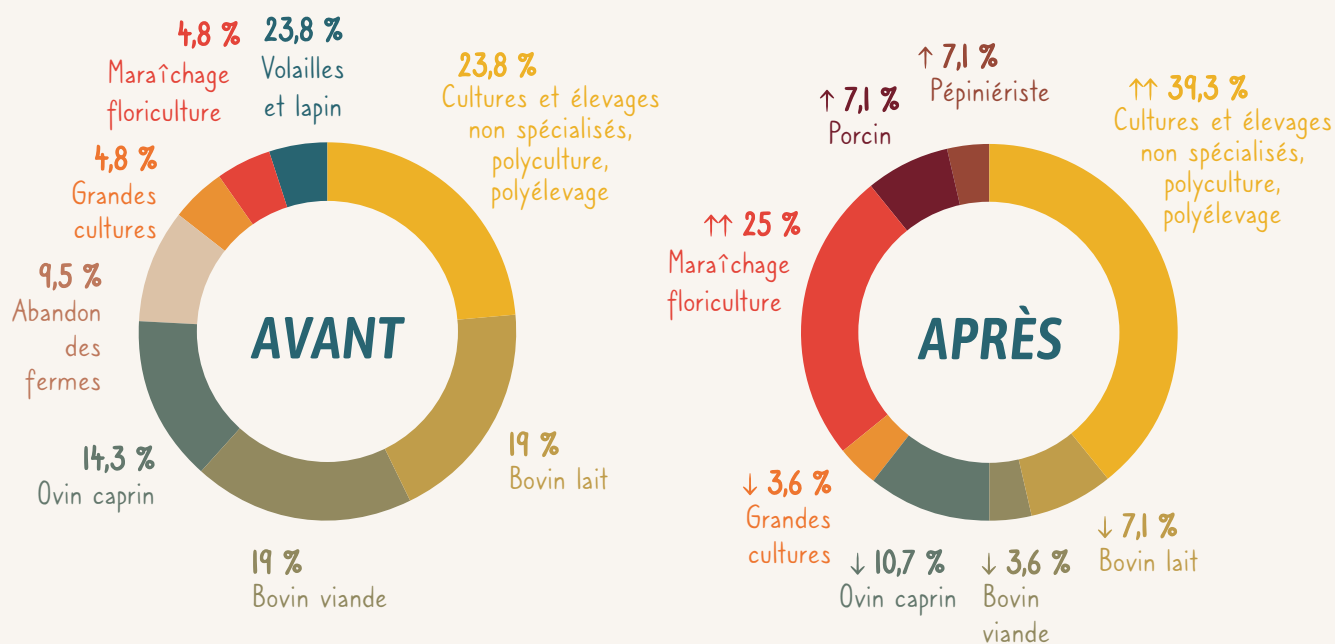


CONSTAT

Se reporter au constat de départ « n° 3 - Restructurer pour répondre à l'inadéquation entre les fermes à reprendre et les projets d'installation » p. 64.

Représentation de l'évolution du panel de fermes enquêtées Avant/Après

Productions des fermes



Nombre d'ateliers en polycultures élevage

AVANT



+6
ateliers

APRÈS





EXPERTISE

Contribuer à la diversification agricole des territoires avec la transmission-restructuration

> **Les repreneurs de l'étude se dirigent moins vers des productions tournées vers l'élevage spécialisé et sont plus attirés par la polyculture élevage très diversifiée** (50 % des chefs d'exploitations de l'échantillon, alors qu'ils étaient 24 % avant transmission-restructuration) et le maraîchage (18 % contre 5 % avant transmission-restructuration). Cette réorientation de la production de la ferme a aussi une incidence pour le territoire selon la spécialisation de son bassin de production.

> **Les coopératives ou acteurs de la filière regardent parfois avec inquiétude cette forme de transmission-reprise qui semble faciliter plutôt les circuits courts.** Néanmoins, on observe dans l'étude que les changements de système à la transmission peuvent aussi avoir une répercussion positive pour les coopératives et les filières : ceci est particulièrement vrai lorsque les agriculteurs sont satisfaits au niveau éthique et économique de leur organisation économique de transformation et de distribution (cas pour le GIE Papillon et Biolait ). Cela suggère que les filières qui sont attractives pour les repreneurs sont celles qui vont le plus loin, non seulement dans l'application de la notion territoriale (pourtant largement revendiquée), mais aussi dans la gestion démocratique et dans la production d'une alimentation de qualité et rémunératrice des paysans. Et de ce fait, ce sont ces formes de filière qui contribuent à maintenir et installer des actifs agricoles avec une forte valeur ajoutée sur la production et sur le territoire.

Les repreneurs de l'étude se dirigent moins vers des productions tournées vers l'élevage spécialisé et sont plus attirés par la polyculture élevage très diversifiée. Cette réorientation de la production de la ferme a aussi une incidence pour le territoire selon la spécialisation de son bassin de production et favorise l'ancrage de filières courtes.

 Pour plus de détails, consulter la publication connexe InPACT, Des idées pour transmettre, et si on restructurait des fermes ?, 2019, 96 p.



LE PREMIER PAS

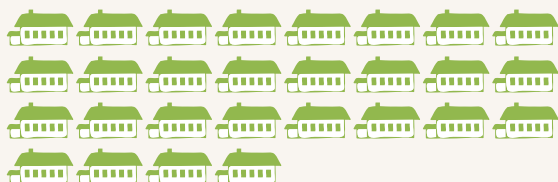
> **Proposer la mise en place d'une bonification de la DJA** lorsque l'installation contribue à une diversification du territoire et à la préservation ou l'augmentation du nombre d'actifs agricoles.

Nombre de fermes AVANT



+7
fermes

Nombre de fermes APRÈS



Nombre de chefs d'exploitation AVANT



+32
actifs

Nombre de chefs d'exploitation APRÈS



/ 4) Prendre en compte le rôle et les formes d'organisations collectives dans les nouvelles formes de transmission



CONSTAT

Se reporter au constat de départ « n° 3 - Restructurer pour répondre à l'inadéquation entre les fermes à reprendre et les projets d'installation » p. 64.



EXPERTISE

Des collaborations variées : des moteurs puissants pour transmettre et s'installer

> Deux moteurs puissants facilitent la transmission-restructuration :

- > **L'appui et l'entraide (psychologique et physique) de l'entourage (famille, amis, voisins),** des réseaux professionnels, mais également des citoyens pour réussir ces reprises avec restructuration qui peuvent nécessiter plus de travaux, de nettoyage et de réaménagement.
- > **L'entreprise collective : selon les cas, cela s'exprime plus par le « faire avec »** (mise en commun de fonctions supports ou d'une petite partie de l'outil de production lorsque plusieurs exploitations individuelles mutualisent par exemple un bâtiment ou du matériel) ou plus par le « faire ensemble » (mise en commun qui marque plus d'interdépendance et de porosité entre ateliers ou exploitations, par exemple lorsque que la comptabilité regroupe l'ensemble des ateliers d'une même ferme)

> **Or, qui dit collectif, dit cohabitation.** Pour ce faire, le mieux est d'élaborer des règles de fonctionnement acceptées par tous, enjeu déjà travaillé dans l'accompagnement de collectifs. Mais la réflexion porte encore peu sur la diversité des formes que peut prendre le collectif selon l'articulation des activités (agricoles ou non) et la manière de collaborer.

L'appui et l'entraide de l'entourage et des réseaux professionnels, tout comme les différentes formes de collectifs favorisent les transmissions-restructuration où de nombreux changements sont à prévoir et réaliser sur l'exploitation.

La diversité de formes que peuvent prendre les collectifs dans les projets d'installation

Faire ensemble

Faire avec



Fermes villages diversifiées avec une organisation collective « esprit GEAC nombreux/ Coopératives »

Fermes diversifiées avec une organisation collective « esprit GEAC couple/2 associées »

Ensembles cohérents de fermes ou d'activités relativement spécialisées « Esprit association d'entreprises individuelles »

Fermes plutôt spécialisées et individuelles avec une dimension collective

Fermes plutôt diversifiées individuelles

Légende

De nombreux porteurs de projet réinventent le rapport au collectif. Que ce soit dans le cadre du travail, de l'acquisition du foncier ou du bâti, du partage du matériel agricole, de l'entraide ou la complémentarité des productions, ces collectifs prennent des formes diverses. À prendre en compte dans les accompagnements des cédants et repreneurs par la suite !



AMÉLIORATION

Sensibiliser et former largement les futurs repreneurs et cédants à la diversité de l'entreprise collective en agriculture.

> Cela peut être par la construction et l'accès à des kits pédagogiques, du compagnonnage en entreprise, par la formation continue et professionnelle, avec la construction éventuelle d'un diplôme. Il y a un enjeu, encore peu pris en compte, à travailler le plus tôt possible sur l'éducation et la sensibilisation des repreneurs quant à l'entreprise collective et la diversité de ses formes. Autrement dit : comment un porteur de projet qui s'insère plutôt dans une logique d'installation individuelle peut-il trouver un intérêt et une place dans un collectif qui facilitera son installation d'un point de vue technique et financier ?

Au-delà des formes classiques sociétaires, il existe de multiples formes de collectifs. Sensibiliser et former largement les futurs repreneurs et cédants à la diversité de l'entreprise collective en agriculture est indispensable pour faciliter les reprises.



LE PREMIER PAS

Capitaliser sur les différentes formes de collaboration de projets dits collectifs

> Leurs modes de régulation et leur contribution à la reprise de fermes avec restructuration pour alimenter l'accompagnement existant des collectifs d'une part et nourrir les démarches d'éducation à la coopération d'autre part.

/ 5) Intégrer les activités non agricoles dans les transmissions-restructurations



CONSTAT

> Lors des projets de transmission-restructuration impliquant un collectif de travail, il n'est pas rare d'y voir une activité non agricole s'intégrer à l'ensemble. Des activités de services, artisanales, souvent en lien avec l'une des productions, qui sont portées par des membres du collectif. Ce que nous observons sur le terrain, c'est que les initiatives de reprises collectives en agriculture qui s'inscrivent dans une dynamique d'économie sociale et solidaire envisagent ce type de combinaison agricole-non agricole, mais se confrontent parfois aux représentations ou à la réglementation protectrice des terres et bâtiments agricoles. Cette dernière peut parfois avoir un effet pervers pour la réussite de ce type de projet. Nous faisons donc le constat que si ce sujet n'est pas mûr d'un point de vue de son accompagnement, il correspond cependant à plusieurs attentes de terrains. Il s'agirait d'étudier les intérêts, limites et conditions pour que de telles combinaisons favorables à l'économie agricole locale et au renouvellement des générations voient le jour lors de transmissions de fermes.



EXPERTISE

> Peu observée, l'insertion d'une activité non agricole peut cependant être un moyen de mieux valoriser les bâtiments et une opportunité pour les conjoint·e·s de créer leur activité économique. L'insertion d'une activité non agricole n'est pas souvent incluse dans le projet initial. Alors que les activités de service ou artisanales permettent de valoriser des bâtiments ou espaces non utilisés dans la reprise de fermes, nous avons observé seulement 3 cas sur 16 où une activité non agricole s'imbriquait dans le projet de reprise avec restructuration. Cette dimension, peu présente dans les cas étudiés, mérite pourtant d'être approfondie, d'autant plus que la pluriactivité au sein des couples d'exploitants est un phénomène qui se renforce.

Peu observée, l'insertion d'une activité non agricole peut cependant être un moyen de mieux valoriser les bâtiments et une opportunité pour les conjoint·e·s de créer leur activité économique.



AMÉLIORATION

Prendre en compte dans l'accompagnement relationnel des collectifs agricoles ceux souhaitant adopter en leur sein des activités artisanales.



LE PREMIER PAS

> Ouvrir une réflexion sur la cohabitation des activités agricoles et non agricoles (notamment les intérêts ou les limites réglementaires sur la modification et l'usage des

bâtiments agricoles) : cela pourrait passer par une étude approfondie des conditions de réussite ou d'échec de ce type de projet hybride.

/ 6) Préserver et soutenir l'accès au foncier agricole pour favoriser les nouvelles formes de transmission et les restructurations



CONSTAT

👁 Se reporter au constat de départ « n° 4 - Restructurer pour faciliter l'accès au foncier et au bâti des porteurs de projet lors de la transmission » p. 65.



EXPERTISE

Faciliter les transmissions-restructurations avec des solutions de portage temporaires

- > **En attendant une réflexion poussée sur l'opportunité de revalorisation des retraites selon le type de transmission permise** (voir notamment les contrats de transition proposés par la plateforme pour une autre PAC), les cas repérés et étudiés nous montrent que des solutions existent pour lever certains freins : que ce soit des solutions « tampons » pour se donner du temps lorsque le calendrier d'une vente ne correspond pas à celui d'un repreneur (par exemple, stockage du foncier dans le cas d'une vente à l'initiative d'une collectivité, en lien avec la SAFER) ou des solutions de plus long terme pour un portage collectif et solidaire du foncier qui permettent notamment de lever en partie le frein financier (outils développés par Terre de Liens, SCI, GFA). Cependant, ces outils doivent être accompagnés dans le cadre d'une politique foncière globale qui freine le processus d'agrandissement des fermes et leur disparition.
- > **Plusieurs exemples montrent que la levée du frein financier (souvent par la solidarité citoyenne) pour accéder à l'outil de production facilite l'aboutissement de projets agricoles.**

Blocages d'accès au foncier : des solutions « tampons » ou des solutions de plus long terme pour un portage collectif et solidaire du foncier.

Cependant, ces outils doivent être accompagnés dans le cadre d'une politique foncière globale qui freine le processus d'agrandissement des fermes et leur disparition.



AMÉLIORATION

Créer ou renforcer des structures de portage foncier pour permettre l'installation d'un plus grand nombre de porteurs de projets

> **Ces structures ne pourraient louer des terres, dans le cadre du fermage, qu'à des personnes individuelles ou associées dans des structures de production où elles fournissent l'essentiel de la main-d'œuvre.** Ces structures pourraient être ouvertes à l'investissement public et s'appuyer notamment sur la finance solidaire. Cela nécessitera aussi de financer de l'accompagnement et de l'ingénierie foncière sur les terres et le bâti.

Poursuivre et améliorer la maîtrise des coûts d'accès au foncier

> **Via l'encadrement des montants des loyers,** avec le statut du fermage et via la régulation de la valeur vénale des terres, afin de permettre l'accès au foncier à un public plus large.

Multiplier les conventions de stockage foncier pour temporiser entre le départ du cédant et l'arrivée du repreneur

> **Face au problème d'inadéquation entre le calendrier de départ d'un cédant et celui du preneur,** il est nécessaire de multiplier et soutenir les solutions de portage temporaire pour favoriser les installations cohérentes avec les attentes publiques, comme les conventions de portage foncier entre des SAFER et des régions, comme il convient de soutenir les différentes formes de « pépinières » de porteurs de projet.

Multiplier les transmissions implique un travail connexe sur la protection du foncier agricole et l'amélioration de l'accès pour les porteurs de projet, ce qui passe par :

> Poursuivre et améliorer la maîtrise des coûts d'accès au foncier.

> Multiplier les conventions de portage foncier pour temporiser entre le départ du cédant et l'arrivée du repreneur : lutter contre l'agrandissement.

> Renforcer et démocratiser les outils de régulation foncière avec notamment la mise en place d'une nouvelle instance de régulation des droits d'usage des terres, la commission départementale de régulation foncière.



LE PREMIER PAS

Renforcer et démocratiser les outils de régulation foncière avec notamment la mise en place d'une nouvelle instance de régulation des droits d'usage des terres, la commission départementale de régulation foncière.

> **L'idée est de développer une gouvernance du foncier plus participative, démocratique et respectueuse des équilibres des territoires.** Elle aurait compétence pour autoriser ou refuser la concrétisation, sur la base de trois critères principaux : la valeur ajoutée à l'hectare, l'emploi par unité de surface et la durabilité des systèmes de production.

> 1. Des projets de ventes de biens agricoles (terres, bâtiments...) ou de parts de sociétés qui disposent de fait de droits d'usage de biens agricoles et...

> 2. Des projets de locations de biens agricoles. La SAFER, sous le contrôle de l'État, aurait la charge de l'Observatoire des marchés fonciers et serait chargée d'appliquer et d'accompagner la politique foncière de la Commission de régulation.

Rallonger les délais pour se positionner sur une notification SAFER

> **Le délai est aujourd'hui souvent trop court entre le moment où le bien est confié à la SAFER et le moment où la vente a lieu,** notamment pour des projets qui ne sont pas finalisés et d'autant plus pour des transmissions-restructurations susceptibles d'induire des appels à candidatures pour trouver des fermiers, de lancer un appel public à l'épargne, de penser la restructuration de la ferme d'un point de vue technique, économique et organisationnel, etc.

Financer les outils de la politique de régulation foncière par des ressources publiques

> **Pour que ceux-ci ne dépendent plus de plus-values réalisées lors des opérations foncières** (par exemple que les SAFER ne se financent plus sur le pourcentage de vente qu'elles réalisent).

Pour plus d'informations, voir la publication d'AGTER et Terre de Liens, Préserver et partager la Terre, novembre 2018, 32 p.

Transmettre autrement la transmission-restructuration, un levier pour installer davantage d'actifs dans des territoires vivants

axe 2

Faire évoluer nos représentations de la transmission par le partage d'expériences de transmission-restructuration et par la projection commune cédant-repreneurs

> **Compte tenu des résultats observés** 👁️, **les agrandissements ou la perte d'actifs agricoles lors des départs ne sont pas inéluctables**. Des expériences de transmission-restructuration et d'installations collectives existent et doivent être mieux connues, et l'accompagnement comme certains dispositifs publics facilitant la projection commune (CEFI) doivent être systématiquement accessibles pour tous les cédants et repreneurs.

👁️ Pour plus de détails, se référer à la partie 1 « Favoriser la rencontre cédants-repreneurs en s'appuyant sur la transmission-restructuration », p. 92.



LE PREMIER PAS

Documenter cette inadéquation entre l'offre et la demande de fermes/terres pour mieux la rendre visible

- > Compte tenu de l'analyse du contexte et de ce premier effort de caractérisation, **ce phénomène doit être mieux renseigné**.
- > **Financer un accompagnement des futurs cédants et futurs repreneurs vers la reconception des « systèmes d'exploitation »**.

Créer des passerelles entre les politiques publiques sur l'installation transmission (AITA) et celles sur le changement de pratiques.

> Compte tenu des résultats observés 👁️, **cela permettrait d'encourager ce type de transmission qui crée plus d'installations de paysans**, à surface égale, et en faveur d'une évolution des pratiques agricoles.

👁️ Pour plus de détails, se référer à la partie 2 « Soutenir les dynamiques d'emplois et les pratiques agricoles durables lors des transmissions-restructurations », p. 68.

Mettre en place d'une bonification de la DJA lorsque l'installation contribue à une diversification du territoire.

> Compte tenu des résultats observés 👁️, **la transmission-restructuration peut contribuer à la diversification agricole des territoires**. Ce type de bonification peut donc encourager ce type de transmission.

👁️ Pour plus de détails, se référer à la partie 3, « Contribuer à la diversification des productions et l'ancrage des filières courtes après les transmissions-restructurations », p. 70.

Sensibiliser et former largement les futurs repreneurs et cédants à la diversité de l'entreprise collective en agriculture et capitaliser sur ces différentes formes d'entreprises collectives :

> Compte tenu des résultats observés , des collaborations variées qui sont des moteurs puissants pour transmettre et la diversité des collaborations étant mal connues, les enseigner et les diffuser plus largement contribuera à développer ce type de transmission.

 Pour plus de détails, se référer à la partie 4, « Prendre en compte le rôle et les formes d'organisations collectives dans les nouvelles formes de transmission », p. 72.

Ouvrir une réflexion sur la cohabitation des activités agricoles et non agricoles, via une étude

> Compte tenu des résultats observés , l'insertion d'une activité non agricole peut cependant être un moyen de mieux valoriser les bâtiments et une opportunité pour les conjoint-e-s de créer leur activité économique. Cependant, nous pensons qu'elle est trop peu observée et documentée, notamment sur les aspects relationnels et réglementaires.

 Pour plus de détails, se référer à la partie 5, « Intégrer les activités non agricoles dans les transmissions », p. 73.

Créer et renforcer des structures de portage foncier et des dispositifs de stockage foncier pour permettre l'installation d'un plus grand nombre de porteurs de projets

> Compte tenu des résultats observés , nous pensons que face au problème d'inadéquation entre le calendrier de départ d'un cédant et celui du preneur, il est nécessaire de multiplier et soutenir les solutions de stockage temporaire et de portage à plus long terme. Cependant, une redéfinition des outils et de la gouvernance des instances foncières s'impose pour que ces solutions s'inscrivent dans un mouvement de politique publique plus global encourageant les transmissions agricoles créatrices d'actifs et d'exploitations agricoles supplémentaires.

 Pour plus de détails, se référer à la partie 6, « Préserver et favoriser l'accès au foncier agricole pour favoriser les nouvelles formes de transmission et les restructurations », p. 74.



LE PREMIER PAS

Créer une commission départementale de régulation foncière

> La mise en place d'une nouvelle instance de régulation des droits d'usage des terres, la commission départementale de régulation foncière.



Créer des réseaux d'acteurs pour la transmission des fermes

axe 3



CONSTAT

Mieux comprendre le rôle des acteurs locaux sur la transmission

- > **À échelle locale, certains acteurs jouent un rôle sur la transmission des fermes et se trouvent en dehors des radars de la politique publique.** Qu'ils siègent aux CRIT (coopératives, Cuma, propriétaires privés) comme certaines associations de développement agricoles ou non (institutions territoriales), ils sont en contact direct ou indirect avec des agriculteurs et ont une influence sur la transmissibilité des fermes. Parfois, ils accompagnent même certaines étapes de la transmission.
- > **L'accent a été mis sur ces acteurs, pour autant, d'autres restent à étudier :** notaires, banques, collectifs de citoyens (territoires en transition, associations environnementalistes) ou de consommateurs (AMAP), distributeurs (tels que le réseau Biocoop)...

Constat

Certains acteurs jouent un rôle sur la transmission des fermes et se trouvent en dehors des radars de la politique publique.

Principales questions :

-
- > Pourquoi ces acteurs s'intéressent-ils à la transmission ?
-
- > Comment s'en saisissent-ils : quels rôles ces acteurs s'attribuent-ils ? Quels sont leurs leviers d'action ?
-
- > Comment soutenir voire multiplier ces initiatives tout en les articulant aux dispositifs publics existants ?
- > Et comment permettre aux agriculteurs de s'en saisir en fonction de leurs besoins ?

« C'est important de parler de transmission et lever le tabou, en parler ensemble, pour montrer que ce passage aura une influence sur l'agriculture de demain, sur nos villages et nos régions. »

Michel,
paysan et président
de l'ARDEAR PACA

Une diversité d'acteurs et de dispositifs de mise en relation cédants-repreneurs, pour mieux comprendre ce qui se joue au niveau des dynamiques locales de soutien à la transmission

Témoignages de cédants



Les dispositifs exemplaires de mise en relation



Institution territoriale de proximité



Coopérative



Cuma



Agence de l'eau



Organismes de développement agricole



Légende

Cette carte vous présente la diversité des cas étudiés, afin de mieux cerner la façon dont chacun des acteurs locaux s'intéresse au soutien des transmissions agricoles. Dans la mesure du possible, nous avons essayé d'enquêter auprès de territoires différents, de productions diversifiées.

Source : InPACT, 2019





EXPERTISE

Complexité, intimité et illégitimité : les trois freins principaux à l'action

> De manière générale, le processus de transmission apparaît pour les acteurs interrogés « trop complexe », « de l'ordre de l'intime », ne relevant pas de leurs compétences (agence de l'eau, Cuma, propriétaires), se trouvant même « illégitimes » (pour les institutions territoriales, l'initiative revient à la profession agricole). En conséquence, beaucoup ne s'en préoccupent que lors de crises constatées par eux ou par l'actualité.

> Lors d'accompagnement à la transmission, les collectivités et les agences de l'eau ont tendance à s'entourer de partenaires quand les coopératives et les Cuma agissent au contact direct et unique des agriculteurs. Dans tous les cas, les interventions sont dirigées vers les cédants lors des différentes étapes de la transmission. Pour les plus généralistes, l'action est tournée vers l'articulation repreneurs – cédants également :

○ E1 Émergence de l'idée de transmission (le diagnostic des potentiels) :
Beaucoup interviennent à cette étape : prospection (pyramide d'âge, cartographie des parcelles en fonction de l'âge des repreneurs, etc.), repérage (fiches, cédants, porteurs de projets), sensibilisation (soirées d'informations, forums, cafés transmission...).

○ E2 Accompagnement – Formation :
Moins d'implication des acteurs interrogés à cette étape qui touche plus à l'encapacitation des individus : formations, animations, incitations à la réflexion (visites/diagnostics prospectifs de ferme).

○ E3 Mise en relation :
Alors que les collectivités et les Agences de l'eau agissent sur le portage foncier ou la mise en relation, les coopératives proposent aussi du parrainage, de l'aide à l'investissement, des scénarios économiques...

○ E4 Reprise – Installation :
À nouveau plus d'acteurs à cette étape qui touche à l'articulation entre le repreneur et le cédant (ou le propriétaire de friche), car la thématique est beaucoup plus facilement identifiable (visible, lisible, chiffrable).

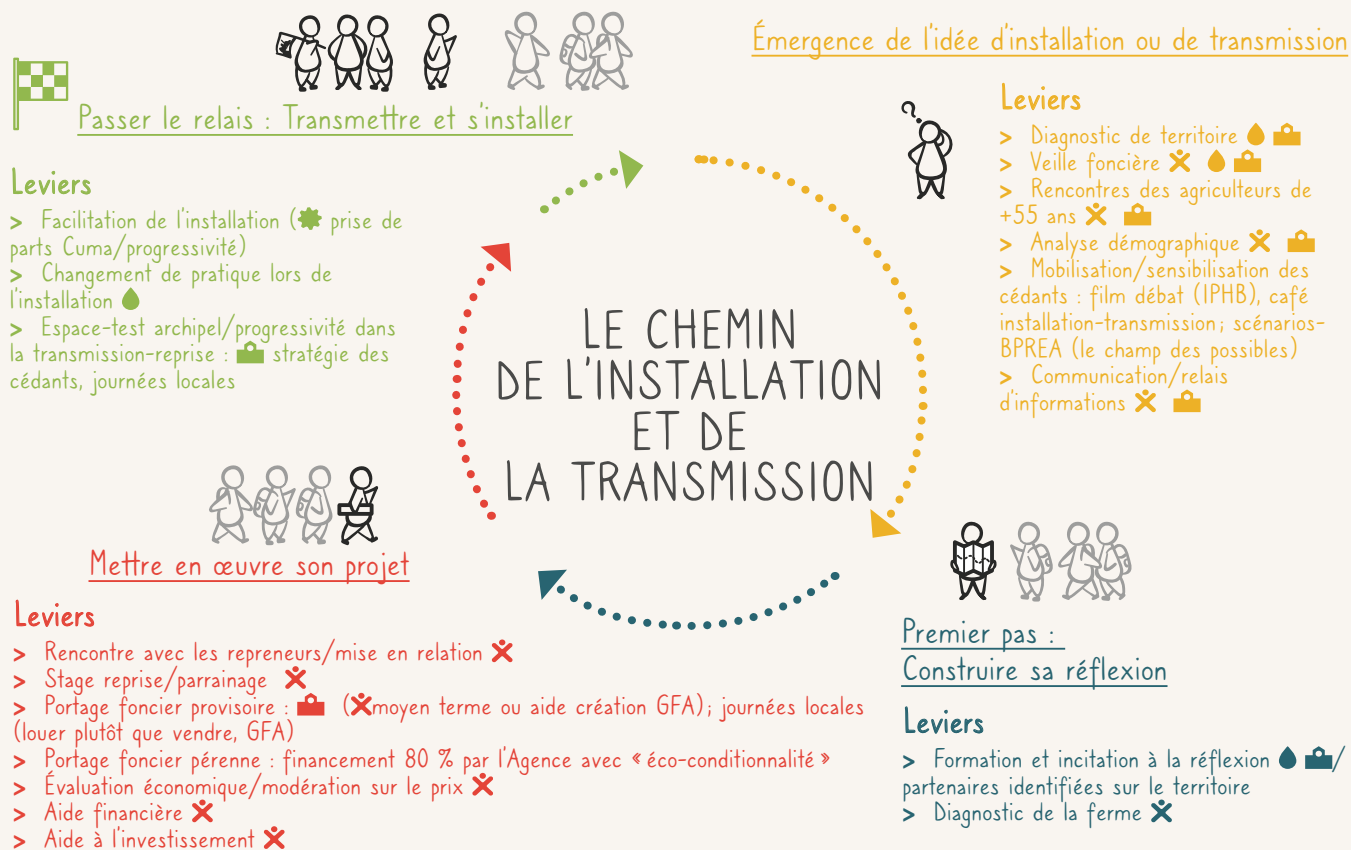
> Du fait de leur objet essentiellement économique, les enjeux des coopératives et Cuma concernent d'abord le maintien des volumes de production ou des flux financiers, tandis que ceux du développement agricole et rural sont davantage tournés vers le développement de l'emploi agricole (direct) ou rural (induit par l'activité agricole). Pour autant, de nombreuses coopératives ont commencé à accompagner leurs adhérents dans la cession de leurs fermes... et surtout la reprise.

Un besoin de dépasser le sentiment d'illégitimité chez ces acteurs pour agir sur un sujet qui leur semble urgent et important : la transmission des exploitations et la préservation d'actifs agricoles qui assurent la pérennité de leur structure ou le dynamisme de leur territoire.

Partis pris

Notre volonté est ici de donner à voir une diversité de cas pour chacun des acteurs. Cette diversité ne se veut pas exhaustive ou représentative de l'ensemble du paysage français. Elle est en revanche représentative de la multiplicité des initiatives et des réflexions portées par ces différents acteurs.

Des leviers complémentaires et des modes d'intervention propres à chaque acteur, à chacune des étapes du processus de transmission



Acteurs concernés : ● Agences de l'eau - 🏠 Collectivités - ✱ Cuma - ✕ Coopératives - ■ Propriétaires foncier non exploitants

Légende

À partir d'une analyse croisée des leviers observés chez les structures enquêtées, nous avons cherché à montrer la diversité et la complémentarité de leurs approches lors du parcours à la transmission. Les leviers présentés ne sont pas exhaustifs, mais représentatifs de l'échantillon utilisé. Ils donnent à voir le besoin de s'appuyer sur ce maillage institutionnel local pour toucher davantage de cédants.

/ Cuma : la transmission des exploitations, une intimité indicible



CONSTAT

Lier davantage l'avenir des Cuma au renouvellement des actifs agricoles

> **Quelques Cuma commencent à s'intéresser à l'avenir de leur structure, en facilitant l'installation et l'intégration des repreneurs dans la Cuma** (voir le schéma page précédente).

Le projet politique du réseau se fonde aujourd'hui sur une politique d'ouverture au public de jeunes installés. Pour poursuivre les activités coopératives, il s'agit de mettre à disposition les outils aux nouveaux adhérents, principalement en facilitant la prise de parts sociales ou en introduisant une période de test pour les jeunes installés.

> **Les Cuma se préoccupent rarement de la transmission** et ce, même lorsque la situation des membres présents aux conseils d'administration de la Cuma (proximité de la retraite, sans reprise familiale, engagement militant) permettrait d'engager une réflexion sur le devenir des exploitations du groupe. Les rares groupes qui agissent directement sur la transmission le font en abordant la stratégie de développement de la Cuma pour l'avenir et cette réflexion arrive lorsque le conseil d'administration se pose la question concrète de son renouvellement (les membres fondateurs de la Cuma et du CA arrivant à l'âge du départ à la retraite).



EXPERTISE

Dépasser la peur d'aborder la transmission au sein du collectif pour en faire un levier stratégique de développement de la Cuma

> **La Cuma est un lieu où les adhérents sont des agriculteurs proches géographiquement.** L'entente cordiale est la pierre angulaire d'un fonctionnement collectif à long terme, alors que la transmission est perçue comme un sujet intime et individuel (patrimonial, foncier, financier) et complexe (administratif, comptable, humain, financier, patrimonial...).

La Cuma ne paraît pas être le lieu où discuter spontanément de la transmission et de l'avenir des exploitations, quand bien même l'avenir de la Cuma est lié à cet enjeu. En revanche, il semble plus facile aux groupes interrogés de réfléchir à l'adaptation de leurs statuts et fonctionnement pour faciliter l'intégration des agriculteurs nouvellement installés (période d'essai, conditions plus flexibles sur la prise de parts sociales...).

« Aujourd'hui, évidemment tout le monde se pose des questions [sur la transmission], mais la Cuma n'intervient pas sur ce truc-là. Parce que ça n'a pas été voté, parce que la transmission, surtout en ce qui concerne le foncier, est une source de tension et l'on cherche à éviter que ces tensions entrent dans le fonctionnement de la Cuma ».

Témoignage d'une Cuma locale

> **Cet enjeu de maintien des Cuma est d'autant plus prégnant que nombre de fermes pourraient être transmises avec une restructuration** . Il y a un intérêt à traiter les transmissions à venir à une échelle départementale ou régionale puisque, comme le souligne un accompagnateur de fédération de Cuma, « il faudrait qu'on pousse les Cuma à anticiper, c'est-à-dire à se préparer à ça, qu'elles aient conscience que demain, ça va être différent de ce qu'elles ont vécu aujourd'hui. »

Échantillon

Panel des Cuma enquêtées

--

- > FN Cuma
- > FR Cuma Grand Ouest
- > FR Cuma AURA
- > FD Cuma (69)
- > Cuma locales (4)

La plupart des entretiens ont été réalisés auprès d'administrateurs de Cuma, deux entretiens ont été effectués auprès de techniciens salariés. Les analyses sont complémentaires.

Entretien complémentaire

- > Atelier Paysan
- > Observations participantes

--

- > Journée locale du 17/10 en Mayenne

Constat

Une réflexion sur la transmission inhibée chez les Cuma par difficulté de lever des tabous sur le sujet

Un enjeu de conserver le cadre collectif et cordial de la Cuma tout en abordant celui du renouvellement de ses membres.

 Pour mieux comprendre en un coup d'œil, voir l'infographie sur l'évolution de la production et des ateliers, avant et après transmission-restructuration, p. 70-71.



AMÉLIORATION

S'appuyer sur les Cuma comme groupes d'échanges constitués pour sensibiliser à la transmission et favoriser la mise en relation avec des repreneurs potentiels

- > **Ces groupes d'utilisateurs constituent autant de groupes d'échange déjà constitués au sein desquels la parole pourrait se libérer sur le devenir des exploitations.** Parler de transmission entre pairs, aide les agriculteurs à se rendre compte qu'ils partagent des réflexions communes, voire mettre en lien des repreneurs potentiels (ex. : le salarié de la ferme voisine intéressé pour reprendre une exploitation engagée dans la Cuma). Lever le tabou participe à travailler sur la question de la mise en relation cédant-repreneurs en amont de la transmission. Pour les collectivités, ces groupes de coopérateurs représentent de nouveaux espaces de parole à investir pour présenter des futurs installés aux exploitants du territoire qui se seraient adressés à elles, facilitant ainsi la mise en relation entre cédants et repreneurs.
- > **Les Cuma ont un véritable rôle de sensibilisation** à opérer auprès de leurs coopérateurs et leur rôle d'animation territoriale serait en ce sens à rapprocher des dynamiques d'autres acteurs labellisés sur le volet 6 du programme AITA (animation, repérage territorial des cédants, sensibilisation).

Les Cuma constituent des groupes déjà formés, où se côtoient les agriculteurs et les cédants. Ces espaces représentent des opportunités sur lesquelles s'appuyer pour repérer, sensibiliser les agriculteurs à la transmission et ouvrir un dialogue sur le sujet, avec l'appui du réseau ou de partenaires du territoire.



Credits photo: ADDEAR 42



LE PREMIER PAS

Favoriser les partenariats entre des Cuma et des structures d'accompagnement à la transmission

- > **Si aborder les sujets tenant à la transmission en interne peut paraître compliqué, des actions de sensibilisation sur l'outil Cuma pourraient voir le jour** en nouant des partenariats avec d'autres acteurs sur ces questions de

transmission pour faire intervenir des accompagnateurs de différents horizons : InPACT, chambres d'agriculture, technicien de la fédération départementale des Cuma...

/ Coopératives



CONSTAT

Pérenniser les activités de la coopérative en s'assurant de la transmission des exploitations et du maintien des actifs agricoles locaux

- > **La transmission est un enjeu présent chez les techniciens des coopératives interrogés** quant à l'avenir de leurs emplois sur le territoire : « les perspectives d'avenir, on les réfléchit à 10-15 ans : la coopérative investit pour du long terme et la transmission en fait partie » (Irouléguy). De la prise de conscience à la mise en place d'actions concrètes, le chemin est pourtant sinueux. La plupart des coopératives n'ont pas une idée précise de la moyenne d'âge des coopérateurs ou n'ont pas encore effectué de recensement. Celles qui agissent sont celles pour qui la pyramide d'âge ou le repérage des agriculteurs cédants a été clairement effectué.
- > **Pour agir, les éléments déclencheurs sont variés.** L'âge des coopérateurs en est un, à condition qu'un état des lieux prospectif pour la coopérative sur 5-10 ans soit établi. Celui-ci est souvent déclenché par des opportunités de marchés, la nécessité d'investissements, l'arrivée récente d'installations à conforter ou une forte tension locale sur le foncier.
- > **Pour plusieurs coopératives étudiées, ce sont des crises agricoles qui poussent le modèle coopératif à évoluer** (sel, porc, vin...). Lorsque la pérennisation d'emplois locaux (Sicol) ou la préservation d'une zone naturelle (Le Guérandais) est un enjeu, les collectivités soutiennent les coopératives.
- > **Le rôle du conseil d'administration joue pour beaucoup dans la volonté d'agir**, de passer le relais et de transmettre le projet coopératif dans les futures instances de décisions. Pour les plus avancées (Le Guérandais, Triskalia, Union des vigneronns ardéchois), la réflexion a commencé dès le milieu des années 2000.



EXPERTISE

S'appuyer sur la connaissance fine du territoire pour sensibiliser les cédants

- > **D'après les témoignages, la connaissance du terrain et la proximité avec les agriculteurs renforcent la légitimité des coopératives à travailler sur la transmission.** Les leviers développés sont le plus souvent directement en lien avec les enjeux que les agents identifient pour l'avenir de la coopérative : conserver des adhérents, maintenir les surfaces plantées (AOC), récupérer le foncier qui se perd, assurer la continuité des exploitations, rentabiliser les investissements de l'outil coopératif...
- > **Le manque de connaissance du sujet** (besoins des cédants, des acteurs travaillant sur le sujet, de la politique et des dispositifs existant par ailleurs...) apparaît comme un facteur bloquant la prise en compte de l'importance du sujet. On retrouve d'ailleurs chez certains enquêtés de nombreuses craintes sur la transmission (besoin d'un soutien plus fort à l'installation, faiblesse du nombre de repreneurs...).

Échantillon

Panel des coopératives enquêtées

-
- > Cave de Tain (vin)
- > Le Guérandais (sel)
- > SICOLY (fruits)
- > Triskalia (porc, lait, légumes)
- > Vignerons ardéchois (vin)
- > Unicoque (noix, noisettes)
- > France Prune (prunes)
- > Irouléguy (vin)
- > CEDAPAS et PAIT Hauts-de-France et leur partenariat avec le Pôle légume

Constat

Au-delà de la préservation des volumes, les coopératives ont un enjeu à s'assurer du renouvellement de leurs adhérents dans une perspective de moyen terme.

Des leviers variés auprès des cédants et des porteurs de projet : maintien des surfaces AOC, création de GFA ou portage foncier avant transmission, aides financières, aides à la labellisation (AB, Nature et progrès...), sensibilisation, accompagnement.



AMÉLIORATION

Inciter les coopératives à repérer les cédants parmi leurs adhérents puis les diriger vers des formats d'accompagnement.

> **Avant d'accompagner à la transmission**, il s'agit de mieux connaître ses adhérents (diagnostic) par une analyse démographique (pyramide d'âge, moyenne et médiane de l'âge des coopérateurs) combinée à une analyse géographique recensant les agriculteurs en passe de céder (en privilégiant les réseaux de confiance (ex : techniciens en contact direct avec les fermes, sensibilisation et temps de rencontres sur les coopératives qui sont un lieu de passage).

Articuler les initiatives des coopératives (filières) avec les activités plus globales portées sur la transmission (AITA)

> **Les coopératives enquêtées connaissent peu la politique AITA existante.** Touchant un public facilement ciblé, leurs actions sur la transmission peuvent s'avérer efficaces dès lors qu'elles sont en contact avec d'autres structures d'accompagnement sur le territoire ou des réseaux de porteurs de projet à l'installation. Leur approche de la transmission se concentre sur une approche filière (appuyée par des aides de conseils régionaux, parfois) qui mériterait d'être partagée, voire articulée avec les initiatives complémentaires soutenues dans les actions du programme AITA.

Par où commencer ?

- > Diagnostic et pyramide d'âge des adhérents
- > Cartographie des exploitations concernées à court et moyen terme
- > Se rapprocher d'autres partenaires (impliqués dans la politique régionale)...



LE PREMIER PAS

former les techniciens et administrateurs pour qu'ils se fassent le relais des enjeux autour de la transmission

> **La formation du personnel et du conseil d'administration des coopératives à la globalité des questions que soulève la transmission peut aider la mobilisation de la coopérative.** Déconstruire les préjugés que ces membres de la coopérative peuvent avoir aidera à cibler les actions précises à mettre en œuvre par la suite. De plus, ces formations permettraient de systématiser la question de la transmission, quel que soit le contact entre un technicien et un cédant.

> **La mobilisation de partenaires** (InPACT, MSA, chambre d'agriculture, BPREA, Terre de Liens et SAFER...) pour secondar les coopératives en prenant appui sur des sujets concrets (retraite, devenir du foncier, acteurs et dispositifs existant sur le territoire, recherche d'un repreneur « caché parmi ses saisonniers »...) est une piste à développer pour mettre en œuvre ces formations.

/ Agences de l'eau



CONSTAT

Des passerelles entre l'agricole et l'environnement,
un lien entre collectivités et agriculteurs

- > **Les agences de l'eau ont pour priorité la réduction des pollutions de toutes origines ainsi que la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.** Elles interviennent à travers des aides attribuées aux collectivités ou aux personnes physiques (des agriculteurs) sous forme de subventions ou de prêts.



EXPERTISE

Aborder la transmission comme un moment
favorable aux changements de pratiques

- > **La transmission est un enjeu secondaire, voire lointain, pour les personnes interrogées.** Les domaines d'intervention des agences de l'eau sont d'abord environnementaux. Lorsqu'une agence de l'eau agit sur la transmission, c'est après un constat d'expériences perçues comme des échecs : retour à l'agriculture conventionnelle d'une parcelle placée sur une zone à enjeu eau, artificialisation de terres, arrêt de la prairie lors d'une reprise en élevage trop contraignante... Anticiper les transmissions de ces parcelles devient alors un moyen d'accompagner les cédants dans des changements de pratiques : les inciter à investir dans du matériel d'irrigation plus économe, débiter une conversion vers l'agriculture biologique pour attirer les repreneurs...

« L'agence de l'eau a clairement une politique de « petits pas » au quotidien, mais lorsqu'il y a un « nœud », le facteur de transition que représente une installation ou une transmission facilite la préparation d'un vrai changement de pratiques... comme une conversion en bio. »

Thomas
salarié



AMÉLIORATION

Une place à prendre dans le réseau
d'accompagnateurs de la transmission.

- > **Les animateurs locaux opérant dans les délégations territoriales d'agences de l'eau ont une connaissance fine des enjeux et des acteurs :** ce maillage doit être maintenu et renforcé pour permettre une forte mise en réseau avec les acteurs agricoles, les institutions territoriales (notamment via les projets alimentaires territoriaux), les SAFER...

**Les territoires : nouvelles compétences, nouvelles perspectives,
une vision globale pour servir l'intérêt général.**

- > **Le rôle des collectivités territoriales en matière d'agriculture et d'environnement est primordial et leurs techniciens** (ou ceux des associations citoyennes et paysannes) doivent redevenir des agents de développement avec une forte « connaissance humaine » de leur territoire. Le rôle des agences de l'eau, comme un des acteurs agricoles sur les zones à enjeux, doit être réhabilité auprès des collectivités.

Échantillon

Panel des Agences de l'eau
enquêtées

--

- > 6 représentants des agences de l'eau,
- > 4 salariés du réseau des agriculteurs biologiques (FNAB)
- > 3 salariés de Terre de Liens,
- > 1 salarié d'ADEAR
- > 5 bassins versants couverts à échelles locale, régionale, de bassin.
- > Bassin non interrogé : Artois-Picardie.

Constat

Intervenir sur les zones
à enjeu eau lors de la
transmission

Aborder la transmission comme un moment opportun pour favoriser les changements de pratiques, lesquelles rendent l'installation plus attractive (exploitation en AB, plus résilientes et économes en eau...)

Décloisonner les programmes agricoles et environnementaux :

> **Les programmes de développement** (AITA, programme d'intervention des agences, appels à projets thématiques...) nécessitent d'être decloisonnés. La rencontre d'interconnaissance (forums) doit être privilégiée, sous la houlette des conseils régionaux ou des DRAAF dans l'optique de création d'espaces de dialogue et d'accompagnement (démarche de transition) en s'appuyant notamment sur des programmes d'action pluriannuels comme les programmes de développement rural régional.

Les agences de l'eau ont encore leur place à prendre comme financeurs complémentaires d'actions innovantes pour les transmissions ayant lieu sur des territoires ciblés (bassin versant et zone à enjeu eau). Partenaires de première main des collectivités, se rapprocher d'elles serait un premier pas pour decloisonner les politiques agricoles et environnementales.



Crédits photo :



LE PREMIER PAS

Coopérer pour préserver les ressources tout en s'accompagnant de contraintes réglementaires progressives

- > **La veille foncière doit s'établir dans le dialogue et la transparence** (bases de données) pour permettre la coopération territoriale dans la perspective de transition agro-écologique qui guide l'action publique sur les questions de l'eau.
- > **Un courrier pourrait être envoyé systématiquement aux agriculteurs de plus de 52 ans qui travaillent en zone sensible** pour les inviter à préparer leur transmission en incluant une formation spécifique aux contraintes réglementaires (élargissement des

périmètres de protection des zones de captage, évolution des pratiques culturales exprimées dans le Schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux, développement des baux ruraux environnementaux...).

- > **Des moyens d'animation territoriale, cumulés à une bonne capacité d'écoute, de mobilisation et d'accompagnement technique et financier des cédants** autour de ces enjeux et des contraintes liées à la préservation de l'eau devront nécessairement être affectés.

/ Collectivités et territoires de projets



CONSTAT

Éviter la disparition des agriculteurs et les conséquences pour le territoire

- > **Les organisations locales proactives sur les questions de transmission sont surtout des « territoires de projets »** (syndicats mixtes, intercommunalités), s'appuyant sur les compétences de plusieurs services (l'économie, le tourisme et l'environnement). Les collectivités territoriales (communes, conseils départementaux et régionaux) ont davantage un rôle de mobilisation des cédants.
- > **Toutes les institutions évoquent la disparition des agriculteurs comme raison d'agir**, chacun à leur manière : protection de la ceinture maraîchère (Havre), valorisation du Saint-Nectaire (Sancy), en forestation des parcelles (Livradois-Forez), érosion des filières laitières et désertification des campagnes éloignées des villes (Combrailles), manque de producteurs pour fournir le territoire en produits biologiques ou locaux (Grésivaudan), pression foncière trop forte (Nice Côte d'Azur, Lyonnais).



EXPERTISE

Favoriser l'implantation territoriale de nouveaux modèles agricoles

- > **Le soutien à la transmission et l'installation s'inscrit pour les territoires dans un contexte qui favorise de nouveaux modèles agricoles, en accord avec les attentes sociétales** : fermes diversifiées, en circuits courts, créatrices d'emplois, en agriculture biologique, aux outils de travail collectif...
- > **Parfois, les leviers ne concernent pas directement les cédants, mais la création d'un contexte propice à la transmission**. Certains territoires mettent à jour des bases de données et cartographies à partir d'observatoire de l'installation-transmission (Livradois-Forez, Combrailles, Grésivaudan, Nice Côte d'Azur), d'autres créent des espaces-tests agricoles (permanents ou en archipel) et sélectionnent les porteurs de projet pour la reprise. Les compétences juridiques servent la remobilisation de friche (menace de sanctions avec la loi L25.1) et à constituer des tènements pour faciliter l'installation (1348 ha recensés en Grésivaudan).

Profiter du rôle d'animation territoriale pour favoriser les mises en relation et les concertations

- > **Certains des organismes enquêtés organisent une concertation entre agriculteurs et habitants** (COPAMO), entre cédants, repreneurs et SAFER (Grésivaudan, Livradois Forez) pour l'échange de parcelles, entre représentants de la profession et élus (Commission locale d'installation et transmission du Grésivaudan). En tant que développeurs économiques, ils poussent à l'organisation des acteurs agricoles, para-agricoles et citoyens pour accompagner la structuration de filières locales, courtes ou longues. Ce qui implique de doter le territoire d'outils logistiques de proximité (abattoirs, ateliers de transformation, conserverie...) tout en arbitrant les potentiels conflits d'usages du territoire.
- > **Une animation territoriale permanente spécialisée (transmission) est assurée directement par les territoires les plus ruraux**. Ils s'appuient sur des référents communaux ou conseillers municipaux (Livradois-Forez, Combrailles, Grésivaudan, PNR du Perche, Copamo) et des associations ou espaces-test agricoles (Nice Côte d'Azur, PNR du Perche, Codah).

Échantillon

Panel des collectivités enquêtées

--

7 entretiens ont été menés auprès de trois syndicats mixtes

- > Parcs naturels régionaux (PNR) Perche et Livradois-Forez
- > Syndicat mixtes d'aménagement et de développement des Combrailles
- > 4 intercommunalités
- > Communauté de communes du Pays mornantais (Copamo)
- > Communauté de communes du Grésivaudan
- > Métropole Nice Côte d'Azur
- > Communauté de l'agglomération havraise (Codah)

Constat

La raison d'agir des territoires : empêcher la disparition des agriculteurs pour conserver une vitalité rurale

Le soutien à la transmission et l'installation s'inscrit pour les territoires dans un contexte qui favorise de nouveaux modèles agricoles.

Les leviers ne concernent pas directement les cédants, mais la création d'un contexte propice à la transmission.

> **Cependant, la tendance est au financement de l'investissement** (FEADER, FSE, fonds régionaux et départementaux), au détriment de l'accompagnement (animation territoriale, concertation, rencontres). Les fonds affectés à l'animation territoriale (travail à échelle globale) sont trop faibles, inexistantes ou trop contraignants (les financements européens exigeant un suivi administratif trop important, les plus petites structures, les plus souples, adaptables et créatives, en sont exclues). Ce manque de moyens se ressent sur le développement d'actions sur la transmission.



AMÉLIORATION

Territorialiser les politiques de soutien à la transmission pour améliorer leur efficacité

> **À ce jour, les transmissions agricoles sont envisagées de manière homogène dans les programmes d'intervention publique comme AITA.** Or, les rôles des établissements publics (intercommunalités, syndicats mixtes et collectivités) montrent, en adoptant une optique territoriale, que transmettre une exploitation est une expérience différente d'un territoire à l'autre. En agissant sur le contexte et l'environnement des agriculteurs, ils facilitent les transmissions ou les actions de repérage et de mises en relation par ailleurs financées par le volet 6 du programme AITA. Des articulations sont envisageables en ce sens. Enfin, l'intérêt territorial permet de réunir autour d'une même table différents acteurs accompagnateurs des transmissions, intervenants ou non comme opérateurs du programme AITA, et coordonner leurs actions auprès de profils d'agriculteurs variés sur le territoire. Cette approche n'existe pas à ce jour dans le programme AITA.

« Avec la baisse des moyens, on ne travaille plus sur la transmission et ça manque. Il faudrait rappeler des cédants, mais nous n'avons pas tous les moyens pour cela. Nous aurions besoin de prendre le temps de nous coordonner avec des partenaires, comme l'ADDEAR de l'Isère »

Viviane,
communauté de communes
du Grésivaudan

L'animation territoriale, un moyen puissant de mise en réseau des acteurs et des agriculteurs, pour favoriser les transmissions (repérage, mise en relation cédants-repreneurs, création de débouchés...)



LE PREMIER PAS

Faire des collectivités et de l'animation territoriale un levier de la sensibilisation et du repérage des cédants

> **Pour être efficace, c'est le travail de proximité et l'animation territoriale qui priment :** un accompagnateur ou des référents communaux pourront suivre 60 à 80 cédants et les aiguiller dans leur projet de transmission. Ce rôle d'animation sert à la réunion des acteurs travaillant sur la transmission autour d'une même table pour définir leurs complémentarités et coopération dans leurs interventions respectives. L'intercommunalité agit en « chef d'orchestre », établissant des conventions de partenariats sur des sujets spécifiques, si elle n'a pas elle-même les techniciens pour le faire : SAFER pour les friches, ADEAR pour les cafés transmission, chambres pour un diagnostic territorial... À terme, cette mise en relation peut faciliter la création de services pour les agriculteurs : ateliers de transformation, partenariat avec des artisans locaux...

> **Cette thématique étant technique, la formation des agents (et des élus !) est primordiale.** Elle s'articule avec un diagnostic agricole et agraire du territoire, facilitée par les observatoires fonciers (qui sont les cédants, où sont-ils, qui sont les propriétaires ?)

> **L'aménagement étant une compétence des collectivités, le foncier est une porte d'entrée aisée.** Sécuriser les installations par la promotion du fermage, du bail rural (peu de capital nécessaire et constitution d'une

retraite pour l'agriculteur propriétaire) ou prendre en charge le stockage de foncier de manière temporaire (lorsque le cédant n'a pas de repreneur, dans l'attente d'un achat...) sont des pistes à explorer davantage.

« La promotion du fermage permettrait des conditions d'installation plus souples et innovantes, et la constitution d'une retraite pour des agriculteurs propriétaires qui peuvent ainsi éviter l'agrandissement des fermes ».

Viviane,
communauté de communes du Grésivaudan.

> **Enfin, il reste à inventer des financements de proximité innovants :** cofinancement des institutions territoriales et initiatives citoyennes par des fonds d'État et de fondations sous contrôle public pour stocker le foncier, aide aux diagnostics cédants/repreneurs quel que soit l'âge de l'agriculteur (à condition de création d'actifs agricoles), mise à disposition gratuite de terrains ou sous forme de régies municipales, rachat ou récupération de matériel d'occasion après transmission...

> **Sans compter que ces actions sont à articuler avec l'intervention publique régionale (AITA) !**

/ Propriétaires fonciers non exploitants



CONSTAT

Réamorcer le dialogue entre agriculteurs et propriétaires lors des héritages et des transmissions

- > **Par propriétaires privés non exploitants ou propriétaires bailleurs ruraux, nous entendons des individus seuls, en indivision ou réunis en personne morale de groupements de propriétaires ou d'investisseurs** (association ou groupement foncier agricole), ayant la gestion de terres agricoles alors qu'eux-mêmes ne sont pas agriculteurs.
- > **L'héritage d'une terre familiale est la principale origine de la propriété de ces terres.** Or, la mobilité géographique des individus cause souvent un désengagement du propriétaire individuel lors de la succession. Si certains s'attachent à une bonne valorisation financière lors de la vente de leur patrimoine, il ne faut pas négliger l'impact de l'attachement sentimental et la conservation patrimoniale familiale. Face à cette gestion individuelle, dans certains territoires, des dynamiques relient ces propriétaires individuels au travers de regroupements et d'une gestion collective.



EXPERTISE

Promouvoir le fermage et l'interconnaissance entre propriétaires et cédants

- > **Le cadrage juridique de la transmission de terres, le statut du fermage et les modalités de régulation du marché foncier par la SAFER bornent des pratiques spéculatives privées lors des transmissions.** Le rôle des propriétaires débute en amont de la transmission. Des organisations de propriétaires (associations foncières, fédération des propriétaires ruraux) développent des activités d'informations sur les modalités juridiques de transfert de location, mais aussi de formations plus détaillées sur le droit du fermage.

Mieux anticiper les transmissions sur les aspects fonciers, pour chacune des deux parties

- > **Ces démarches, visant une meilleure anticipation par les propriétaires, sont encore marginales et peu connues.** Si le propriétaire connaît son locataire et est informé, il peut s'enquérir de l'avenir de la ferme auprès de son fermier. Les formations « préparer son projet de transmission » ne font pas nécessairement le lien aujourd'hui entre le rôle et les droits des bailleurs et ceux des locataires. De plus en plus de propriétaires privés non exploitants rencontrés profitent de ces transmissions pour chercher à confier leurs terres à un agriculteur pratiquant une agriculture paysanne et agro-écologique, en cohérence avec leurs valeurs personnelles.
- > **Les propriétaires peuvent aider lors de la recherche de repreneur(s) concernant leurs parcelles.** Lors de la transmission, les MSA ont également un rôle à jouer dans la médiation entre propriétaires et cédants, notamment par une application stricte des règles juridiques sur les transmissions de baux. En effet, en théorie, l'agriculteur cédant doit solliciter et faire signer par son propriétaire un bulletin de mutation des terres qui sera enregistré par la MSA, or son application n'est pas systématique.

Échantillon

Panel des propriétaires fonciers non exploitants enquêtés

--

6 entretiens semi-directifs

- > Deux propriétaires privés non exploitants,
- > Une représentante de congrégation religieuse,
- > Un représentant de l'Union des associations foncières,
- > Un représentant d'un groupement d'associations foncières pastorales

Constat

Les propriétaires fonciers ne savent pas toujours qu'ils le sont ! Ils l'apprennent souvent lors de l'héritage ou de la transmission, moment opportun (et à anticiper) pour recréer du lien entre propriétaires et agriculteurs.

Lors de la transmission, les MSA ont également un rôle à jouer dans la médiation entre propriétaires et cédants, notamment par une application stricte des règles juridiques sur les transmissions de baux.



AMÉLIORATION

Proposer un accompagnement spécifique de la relation cédants et propriétaires lors de la transmission

> **La transmission du foncier constitue un moment clé de la vie d'une ferme.** Il importe donc renouer le dialogue entre propriétaires privés, cédants et repreneurs, en amont de la transmission. Les relations et le rôle de chacune de ces parties prenantes sont à clarifier lors de temps d'accompagnement sur la transmission des fermes (formations, rencontres). Pour les propriétaires mobilisés, il y a un risque d'exclusion de la réflexion à la transmission. Pour les cédants, il s'agit de concilier leur projet de transmission idéale à celui de leurs propriétaires... et des repreneurs potentiels. D'où l'importance de substituer à l'approche juridique, la relation humaine, la formation, l'échange de coconstruction, la rencontre, la médiation ! Un propriétaire qui se présente à un fermier locataire se souciant de l'avenir et du maintien de la ferme peut constituer le point de départ d'un cheminement sur la transmission de la ferme s'incluant, se préoccupant des envies des cédants, des repreneurs, avec l'aide de médiateurs (Réseau InPACT en particulier). Ce renouvellement des pratiques permettrait de poser les bases d'un nouveau contrat moral entre paysans et propriétaires bailleurs.

Pour les propriétaires mobilisés, il y a un risque d'exclusion de la réflexion à la transmission. Pour les cédants, il s'agit de concilier leur projet de transmission idéale à celui de leurs propriétaires... et des repreneurs potentiels.



Crédits photo : ADEAR 31

Crédits photo : ADEAR 31



LE PREMIER PAS

Profiter des DICA pour retrouver et sensibiliser les propriétaires aux enjeux de la transmission

- > **Dans l'objectif de mobiliser davantage les propriétaires privés et les informer sur leur rôle à jouer**, des partenariats avec des organismes professionnels agricoles pourraient être noués.
- > **La diffusion des DICA** (déclaration d'intention de cessation d'activités) par les MSA, puis un travail avec les chambres d'agriculture, élus locaux ou les membres du réseau InPACT permettrait de sensibiliser

l'ensemble des propriétaires concernés par les transmissions à venir, puis les accompagner sur leurs rôles et leurs droits en amont de la transmission.

- > **Dans toutes les régions, un travail entre des associations de propriétaires et la MSA** sur l'application systématique des bulletins de mutation permettrait de prévenir les propriétaires lors des transmissions effectives.

Faciliter la recherche de repreneurs et la mise en relation cédants-repreneurs

Prendre le temps d'accompagner cédants et repreneurs
dans leur réflexion, avant, pendant et après la rencontre

axe 3



CONSTAT

Mettre en relation cédants et repreneurs, le défi
du renouvellement des actifs agricoles

> **De nombreux cédants n'arrivent pas à trouver de repreneurs, et des porteurs de projets ne trouvent pas de ferme à reprendre.** Diverses analyses montrent que c'est en partie lié à l'inadéquation entre les conditions proposées sur les fermes à reprendre (collectif/individuel, type de production, surface, prix...) et les attentes des porteurs de projet. La restructuration des fermes, étudiée dans l'axe 1, vise notamment à réduire cette inadéquation. Et des acteurs qui s'impliquent sur les questions de transmissions agricoles sur leur territoire, comme ceux étudiés précédemment, peuvent avoir un rôle de facilitateur ou d'intermédiaire pour faire correspondre les attentes des diverses parties. Mais quand bien même on atteindrait plus de cohérence entre l'offre et la demande, encore faut-il que les individus concernés se rencontrent. C'est pourquoi nous avons souhaité étudier cette phase clé qu'est la mise en relation.

Échantillon

Panel des collectivités
enquêtées

--

Témoignages de cédants

- > Monique et Bertrand en Mayenne
- > Caroline dans la Loire
- > Jean-Louis en Mayenne
- > Pierre en Isère
- > Laurence dans le Loiret



EXPERTISE

Les stratégies des cédants : comment rencontrer des
repreneurs et débiter une transmission ? 

À partir des entretiens menés avec des cédants, et lors des journées locales organisées en Mayenne et en PACA, nous avons pu identifier des freins et des leviers à la mise en relation.

Les freins : le besoin de lever les tabous et bousculer les représentations

> **D'après de nombreux témoignages, la transmission est un sujet tabou.** Que ce soit au niveau des cédants eux-mêmes, de leur famille et/ou du voisinage, il peut être difficile d'aborder le sujet. Le cédant peut être confronté à diverses peurs, par exemple de ne pas réussir à transmettre, de mal vivre sa retraite... Pour ces différentes raisons, il peut avoir tendance à repousser au maximum le moment où il décide de parler de son projet de transmission.

> **Le cédant et le repreneur peuvent aussi avoir certaines représentations qui leur ferment des portes.** Par exemple des cédants qui sont convaincus que leur ferme n'est pas transmissible (trop petite ou trop grande, trop chère, ou type de production non attractive) vont plus difficilement se lancer dans un projet de transmission. Cette représentation peut aussi être renforcée par certains interlocuteurs à qui ils parlent de leur projet (banquiers, notaires, conseillers techniques). Aussi, le cédant peut s'être imaginé le profil idéal du repreneur (quelqu'un qui a tel parcours, telle origine et qui reprend la ferme avec tel projet) et se projette avec cette image. Il risque alors de se fermer à d'autres hypothèses. Il en est de même du côté du repreneur, qui cherche la ferme idéale ou qui se figure que la création d'activité est plus aisée que la reprise.

> **Suivant le type de relation établie entre le cédant et le repreneur, le prix peut aussi être un sujet tabou, difficile à amener.**

Constat

Malgré les moyens
mobilisés sur les processus
de transmission des
fermes, la mise en relation
cédants-repreneurs reste
une étape délicate.

 Pour en savoir plus, vous pouvez lire la publication InPACT associée, Des idées pour transmettre, les dynamiques territoriales qui soutiennent les transmissions, 2019, 76 p.

Les leviers qui facilitent la mise en relation : avant, pendant et après le jour J !

- > **D'après les cédants, un des premiers leviers à la transmission est l'état d'esprit du cédant lui-même.** Par exemple Caroline, cédante, a eu une vingtaine de visites les deux premiers mois, mais, selon elle, elle n'était « pas encore dans de bonnes dispositions pour vendre, pour donner envie ».
- > **L'accompagnement du cédant permet de préciser son projet et d'être plus à l'aise pour en parler.** Et c'est d'autant plus marqué lorsque le cédant est accompagné par une diversité d'acteurs qui vont amener des questions différentes suivant leur domaine de compétences et leur approche. À travers ces échanges, le cédant peut affiner son projet et se renforcer dans sa communication. Et il pourra choisir la structure qui lui convient le mieux pour avancer sur son projet de transmission.
- > **Il est nécessaire de libérer la parole autour du projet de transmission :** en parler à différents interlocuteurs, présenter son projet, entendre les questions que cela soulève, les hypothèses qui peuvent être émises... pour ouvrir le champ des possibles. En parler avec d'autres cédants permet aussi de se rassurer. Les groupes de formation et d'échanges entre cédants répondent à ces besoins : « Nous avons vu que les autres agriculteurs avaient les mêmes questions que nous, nous nous sommes posé des questions sur la valeur de l'exploitation, sur la façon dont nous envisageons la vie en retraite (le lieu) et sur comment faire, même si c'était encore complètement flou ».
- > **Les voisins qui se sentent concernés, les espaces pour parler de transmission sont des leviers forts pour faciliter le processus de mises en relation.** Toutefois, l'écosystème qui entoure la transmission et la dynamique territoriale sont très différents d'un territoire à l'autre.



AMÉLIORATION

Prendre en compte la temporalité de la transmission dans l'accompagnement : un cheminement qui prend du temps

- > **Plus le cédant a pris le temps de mûrir son projet, plus il est prêt à transmettre et plus la mise en relation a des chances d'aboutir.** La transmission est un long processus, qui s'inscrit dans le temps, c'est un cheminement personnel dont on ne peut faire l'économie, malgré l'urgence de la situation. Le cédant fait sa part, et le repreneur chemine aussi avant de rencontrer le cédant et d'entamer un parcours commun.
- > **La temporalité entre les différents cheminements n'est pas toujours en phase.** Une première rencontre qui n'aboutit pas ne veut pas dire que c'est définitivement incompatible. Parfois, après quelques mois ou années, les choses évoluent et le champ des possibles s'élargit. C'est un atout de pouvoir se laisser le temps.

Conserver une flexibilité dans les dispositifs puisque chaque transmission est unique

- > **Chaque transmission est unique, puisqu'elle concerne des individus qui ont leur propre histoire et projet.** Les étapes de la transmission et méthodes d'accompagnement, à transposer d'une situation à l'autre, sont un repère utile, mais il est important de pouvoir s'adapter à la particularité des cas.
- > **La transmission implique à la fois une forme de rupture et une forme de continuité.** Le curseur peut varier d'un extrême à l'autre suivant les cas de transmission. Un cédant réfractaire à la notion de rupture se ferme beaucoup de portes, et aura donc plus de difficultés à trouver un repreneur.

Analyse :

Ce n'est pas seulement le choix de l'outil qui importe, mais aussi l'état d'esprit, la construction du projet et la communication du cédant.

Améliorations possibles pour les cédants.

Se laisser le temps de cheminer, et se préparer à une forme de rupture. Pour les acteurs de l'accompagnement, être prêts à adapter ses méthodes à la particularité des cas de chaque cédant/repreneur.



Crédits photo : Coline Fillon

/ Multiplier les dispositifs de mise en relation cédants-repreneurs locaux, associant une diversité de réseaux existants



CONSTAT

L'enjeu de la rencontre : se donner la chance que les porteurs de projet à l'installation arrivent à trouver du foncier pour s'installer.

- > **Certaines problématiques semblent récurrentes dans différents contextes et dispositifs :** il y a plus de personnes qui cherchent à s'installer qu'il n'y en a qui cherchent à transmettre ; les projets portés par les candidats à l'installation ne correspondent pas aux caractéristiques des fermes à transmettre (par exemple des projets d'installation en maraîchage sur de petites surfaces face à de grandes fermes d'élevage).
- > **Le répertoire départ installation (RDI), service public confié aux chambres d'agriculture, ne peut pas répondre à lui seul aux besoins d'un territoire pour la mise en relation cédants-repreneurs.** Dans de nombreux cas, les annonces ne correspondent pas aux fermes que cherchent les futurs agriculteurs, du moins dans les éléments qui y sont présentés (type de production, terrain, statut, matériel et construction...). Cela ne veut pas dire pour autant que ces fermes n'existent pas. En effet le RDI ne présente pas l'exhaustivité des fermes à transmettre, car il y a des cédants qui n'y sont pas inscrits. Plusieurs raisons à cela : le cheminement des cédants n'est pas assez abouti, ou ils doutent de l'efficacité du dispositif (« les cédants le voient plus comme une porte ouverte aux voisins ») ou pour des raisons idéologiques, ils ne souhaitent pas passer par la chambre pour transmettre leur ferme. Aussi, les annonces telles qu'elles sont écrites présentent les fermes de façon figée, sans laisser entrevoir un possible changement dans les caractéristiques décrites suivant les projets du repreneur. Ce système d'annonces présente donc certaines limites : il ne regroupe pas l'ensemble des cédants, et dans sa présentation il met l'accent sur les éléments d'incompatibilité entre les fermes à transmettre et les projets des futurs agriculteurs.

Échantillon

4 dispositifs enquêtés

- > Appel à projet chambre d'agriculture - Terre de Liens Alsace
- > Cellule foncière dans le Limousin
- > Farm Market avec Toekomstboren en Hollande
- > SCOP Auvergne-Rhône-Alpes

Constat

Des acteurs locaux investis sur les enjeux de la transmission mettent en place des dispositifs favorisant la mise en relation entre cédants et repreneurs, en dehors du dispositif existant : le RDI



EXPERTISE

Expérimenter des dispositifs de mise en relation ancrés sur des réseaux locaux

- > **D'autres dispositifs existent pour faciliter la mise en relation cédants-repreneurs.** Ces dispositifs issus d'initiatives locales naissent dans des contextes spécifiques à chaque territoire (la présence d'acteurs impliqués, leur niveau de coopération sur la transmission, dynamique du marché foncier local). En Alsace, par exemple, les partenaires InPACT sont peu présents (pas de CIVAM, pas d'ARDEAR, pas d'AFOCG), et la méthode choisie par la chambre d'agriculture et Terre de Liens pour faciliter la mise en relation cédants-repreneurs s'est basée sur un appel à projet. *A contrario*, en Poitou-Charentes, avec une forte présence d'acteurs du développement agricole (Solidarité Paysans, Terre de Liens, CIVAM, Accueil Paysan, ARDEAR, Agrobio) et une bonne dynamique partenariale, des événements en commun sont organisés pour faciliter la mise en relation, par exemple des temps d'échanges entre cédants.
- > **Un dispositif de mise en relation n'aura pas le même impact suivant le contexte local dans lequel il s'inscrit** (type de fermes à reprendre, profil des candidats à l'installation, présence des acteurs sur le territoire et coordination entre ses acteurs...) et ne peut pas être adapté à tout type de situations de transmission. On en conclut qu'il est pertinent d'avoir sur un même territoire différents dispositifs de mise en relation proposés, avec un cadre favorable à l'échange entre les acteurs qui animent ces dispositifs, pour plus de cohérence vis-à-vis du public.



AMÉLIORATION

Disposer de moyens humains : la clé de la réussite !

> **Quel que soit le dispositif mis en œuvre, les moyens humains mobilisés pour l'animer sont déterminants sur le résultat atteint.** Par exemple, les actions de mise en relation menées par la « cellule foncière » dans le Limousin ont été mises en suspens dès lors que les financements reçus pour la coordination des acteurs et l'animation des actions ont cessé.

Adapter le dispositif aux réseaux d'acteurs locaux, formels et informels

> **Au-delà des résultats concrets de mise en relation cédants-repreneurs, les dynamiques partenariales** (entre structures d'InPACT, avec les chambres d'agriculture, les collectivités, la SAFER...) construites autour de ces dispositifs permet aux différentes structures impliquées de mieux se connaître grâce à ces espaces de coordination, comme le souligne Terre de Liens Limousin, partenaire de la cellule foncière du Limousin. En allant plus loin, cela peut favoriser une meilleure articulation entre les actions et une connaissance plus fine du territoire, des agriculteurs cédants ou repreneurs, grâce au croisement des informations et analyses de chacun.

Valoriser les dynamiques multi-acteurs : une plus grande diversité pour s'adresser à davantage de cédants et croiser les réseaux de repreneurs

> **La présence de plusieurs acteurs et dispositifs agissant sur la mise en relation sur un même territoire peut être considérée comme un atout.** En effet les cédants, tout comme les repreneurs, vont s'orienter vers les acteurs dont l'approche et les outils leur correspondent le mieux.

Laisser une place centrale aux cédants au cœur des dispositifs

> **Les méthodes mises en place par les partenaires pour faciliter la mise en relation cédants-repreneurs sont souvent conçues sans impliquer les cédants dans la réflexion.** Ainsi, on peut s'attendre à ce que le cédant sorte du cadre défini par les partenaires et reprenne la main sur le processus de transmission. C'est par exemple ce qu'il s'est passé avec l'appel à projet de la chambre d'agriculture d'Alsace et Terre de Liens, lorsque le cédant a contacté directement une repreneuse identifiée sans attendre la visite collective des candidats sur sa ferme, tel que prévu dans le dispositif. L'enjeu est de laisser une place centrale aux cédants dans le processus de transmission, voire même dans l'élaboration des dispositifs de mise en relation, pour qu'ils soient plus adaptés à leurs besoins et fonctionnements.

Un dispositif de mise en relation n'aura pas le même impact suivant le contexte local dans lequel il s'inscrit et ne peut s'adapter à toutes les formes de transmission. La présence d'une diversité d'acteurs et de partenaires travaillant sur la mise en relation est un atout pour le territoire. Si en plus, ces réseaux associent les agriculteurs lors de la construction des dispositifs de mise en relation, alors toutes les chances sont mises de côté pour que les dispositifs soient plus efficaces !



LE PREMIER PAS

> **Encourager la participation des cédants eux-mêmes dans l'élaboration des dispositifs de mise en relation.** Affecter des moyens humains spécifiques pour l'animation des dispositifs impliquant divers acteurs, et la coordination entre les divers dispositifs.

Créer des réseaux locaux d'acteurs pour faciliter la mise en relation cédants-repreneurs et les transmissions des fermes

axe 3

/ Transmettre une ferme en s'appuyant sur des acteurs locaux

> Ces dynamiques s'inscrivent dans des territoires institutionnels qui sont aussi des bassins de vie. Contrairement à ce qui est communément admis, les transmissions agricoles répondent à des enjeux spécifiques aux territoires dans lesquels elles ont lieu, en s'appuyant sur une diversité de facteurs (foncier, productions, pédologie, climat, densité de population, initiatives existantes, structures d'accompagnement présentes, priorités territoriales...).

/ Des acteurs à associer, puisqu'ils sont déjà en relation avec les cédants

> Agence de l'eau, institutions territoriales, coopérative, Cuma ou propriétaire foncier non exploitant, autant d'acteurs ayant un lien plus ou moins direct avec les (futurs) cédants. Qu'ils les accompagnent ou contribuent au repérage des fermes à transmettre, qu'ils mettent en relation cédants, propriétaires et repreneurs, qu'ils participent à la protection du foncier ou à la transmission de parcelles sur des « zones à enjeu eau », ces acteurs détiennent des clés pour agir à l'échelle infra-régionale, en complément des dispositifs individuels ou d'animation avancés par le programme ALTA actuel.

/ Travailler en partenariat pour toucher davantage de cédants

> La diversité des acteurs touchant de près ou de loin à la transmission est grande ainsi que leur champ d'action. Se former, s'informer, s'inspirer de ce qui se fait déjà dans son contexte local est un premier pas. Un travail de sensibilisation doit être fait pour et par les acteurs de l'accompagnement à la transmission pour permettre un positionnement adapté à chaque spécificité territoriale : mobilisation, intérêts et compétences des différents acteurs présents, ainsi que les dynamiques locales dans lesquelles ils s'inscrivent. Les acteurs d'un même territoire agissent potentiellement à des étapes différentes du processus de transmission, ne touchent pas les mêmes cédants, ne portent pas les mêmes messages et approches de l'accompagnement à la transmission. La transmission étant un projet personnel, dans lequel le parcours du cédant et son environnement (bain culturel, projet de reconversion, réseau et contexte familial) pèsent, chaque cédant ne sera pas touché de la même façon par le même message. D'où l'importance de convaincre ces acteurs de multiplier leurs initiatives, unilatéralement et collectivement.

/ Bien prendre en considération les besoins des cédants, des repreneurs et de la société

> Des dispositifs locaux se mettent en place pour faciliter la mise en relation cédants-repreneurs, dans différents contextes, avec des méthodes propres à chaque réseau, identifiant des besoins et des ressources différentes. Quelle que soit la méthode, c'est le cédant et le repreneur qui sont au cœur de la transmission, dans un contexte d'évolution sociétale (aspirations sociales et environnementales). L'enjeu est de leur donner les moyens d'être acteurs de leur projet, de préciser ce qui compte, de s'ouvrir à de nouvelles perspectives tout en restant maîtres de leurs choix. Même si le dispositif est bien établi, les étapes ne s'enchaînent pas nécessairement, peuvent faire l'objet de ruptures, d'attentes. Le cédant a toujours la main sur son projet de transmission. L'accompagnement nécessaire consiste à informer, questionner, jamais à décider à sa place.



LE PREMIER
PAS

> Il convient donc de légitimer leurs actions individuelles et de les inciter à prendre en charge collectivement la transmission : coopération avec d'autres réseaux (InPACT, chambres d'agriculture, FNAB...), institutions (SAFER) ou instances (CDOA, CRIT) déjà avancés sur les questions d'installation-transmission.



LE PREMIER
PAS

> Réunir localement (bassin de vie, bassin versant, syndicat mixte) les acteurs d'un territoire cités auparavant ainsi que des cédants et porteurs de projet, pour les inciter à partager leurs approches et accompagnements de la transmission.

> Réitérer ces réunions sur l'ensemble de la région pour faire un bilan des initiatives existantes à échelle infra-régionale pour permettre à terme un échange de pratiques.

/ Porter attention aux cédants

> **La première impression lors de la rencontre cédant-repreneur influence fortement la suite de la relation.** L'information claire (possibilités de reprises, contexte local), jointe à la prise en compte des projets de chacun, permettent d'établir une communication et une relation de confiance constituant des facteurs clés de réussite. Cela se travaille avant même la rencontre. Le cadre collectif y est propice (côté cédant, comme repreneurs), mais l'approche individuelle n'est pas non plus à exclure. Cet accompagnement humain est essentiel. Chaque expérience de mise en relation qui en découlera sera unique et son aboutissement dépendra notamment de cette préparation. S'il existe des méthodes opérationnelles, il n'y a pas de solution « miracle » que l'on pourrait transposer d'un cédant à l'autre.

> **Pour augmenter la pertinence et l'efficacité de l'intervention publique auprès des cédants, il convient de permettre aux cédants d'être capables de se projeter, d'exprimer leur projet de transmission en accord avec leurs besoins dans le cadre de la retraite** (administratifs, financiers, lieu de vie) et avec une perspective positive pour leur exploitation afin de se donner toutes les chances pour des mises en relation cédants-repreneurs réussies.

> En ce sens, il y a besoin :

- > **D'espaces pour libérer la parole**, pour croiser les regards, sans jugement
- > **De lever les préjugés des cédants** sur :
 - > La transmissibilité de leur ferme
 - > Le projet de leurs proches (potentiels repreneurs)
 - > La viabilité du projet du repreneur
- > **D'échanges avec la diversité des acteurs** qui entourent cédants et repreneurs potentiels
- > **Que le cédant reste acteur de la transmission de sa ferme**, tout au long du processus

> **Et chacun des acteurs étudiés, agissant en marge du programme AITA actuel, pourrait jouer un rôle quant à ces besoins !**

« Il n'y a aucune situation pareille. C'est le cédant qui fait qu'il y a reprise ou pas. C'est lui qui décide s'il laisse ou non sa terre. »,

Pierre, cédant.



LE PREMIER PAS :

Étant donné l'urgence de la crise (disparition des fermes toujours accrue, qui n'est pas en voie de résorption), lors de la création de dispositifs de mise en relation cédants-repreneurs ou autre initiative de soutien à la transmission à échelle locale, il faudrait s'attacher à :

> **Animer d'abord des espaces d'échanges entre cédants** (créer la confiance) puis avec divers interlocuteurs (MSA, spécialistes, repreneurs...) pour faciliter la diversité des solutions de transmission et reprise.

> **Favoriser la diversité des approches et méthodes**, pour laisser le choix au cédant de celles qui lui correspondent le mieux.

> **Soutenir les dynamiques territoriales favorisant l'interconnaissance, la prospection et la coordination** entre acteurs agissant sur la transmission, incluant les cédants.

> **Soutenir plus particulièrement les dispositifs qui impliquent les cédants dès la phase de conception** et qui leur laissent une place centrale tout au long du processus, accordant également une place à la concertation avec les repreneurs.

Améliorer les politiques publiques du renouvellement des actifs agricoles

Faire des transmissions le point de départ de la transition agricole



> Travaillant ensemble (au sein de pôles InPACT locaux) ou de concert sur les territoires, les organisations autrices de ce rapport ont mis à l'œuvre leurs compétences et leur diversité pour explorer les failles et leviers des politiques publiques de soutien au renouvellement des actifs agricoles . Ce rapport met en lumière les enseignements tirés des expériences de terrain, autour de nouveaux modes de transmissions et de réseaux, susceptibles d'inspirer une évolution des politiques actuelles.

> Beaucoup de nouveaux paysans abordent les mondes agricoles et les fermes à reprendre avec une autre perspective (écologique et sociale) que la majorité des agriculteurs installés dans les années 1980 . C'est pourquoi la puissance publique doit se charger de faciliter les mutations du monde rural, en particulier en appuyant l'accompagnement territorial du devenir des activités agricoles.

> Au terme de ces travaux, force est de constater que se questionner sur les transmissions des fermes révèle le besoin de reconsidérer cette problématique sous l'angle humain, avant de la traiter comme uniquement une question économique ou technique . C'est sous cet angle que nos réseaux accompagnent les agriculteurs depuis plus de vingt ans désormais. Transmettre, c'est avant tout une question de parcours, de projets de vie, de personnes qui travaillent et vivent sur les fermes. C'est une question privée qui se mêle pourtant à un enjeu public ; il s'agit d'une étape intimement liée à la vie d'hommes et de femmes, au service d'une dynamique de territoire. De cette complexité de caractérisation et de dimensionnement du sujet, découle la complexité de son étude et de son traitement ! Cette complexité ne doit cependant pas empêcher l'action. Car la difficulté à multiplier les transmissions nous suggère de faire évoluer nos pratiques d'accompagnement, nos représentations de ces étapes clés (la transmission et l'installation) dans la vie d'une exploitation et les indicateurs d'évaluation des politiques. De résultats quantitatifs (x départs pour x arrivées), nous devons apprendre à intégrer des résultats qualitatifs, prenant en compte l'adaptation des installations aux enjeux du contexte actuel (création d'emplois sur le territoire, transition écologique, cohésion sociale, relocalisation de l'alimentation).

> Les préconisations ici énoncées ne pourront donner de fruits que dans un environnement fertile : une forêt de politiques et dispositifs publics cohérents, dont les objectifs s'accordent et se renforcent (réforme des retraites, réforme de la PAC, nouvelle interrelation des politiques de santé et de l'alimentation...).

> Enfin, le sentier que nous avons ici défriché, mérite d'être consolidé par d'autres explorations à venir. Les moyens nécessaires doivent être alloués, à la hauteur de l'innovation sociale qui voit le jour dans nos territoires, pour permettre de continuer la mise en évidence des solutions à soutenir et des passerelles à construire pour que l'agriculture d'aujourd'hui continue de rendre vivantes les campagnes de demain.

Ce rapport met en avant les enseignements tirés des expériences de terrain, autour de nouveaux modes de transmissions et de réseaux « d'acteurs invisibles », susceptibles d'inspirer une évolution des politiques actuelles.

Pour plus d'informations sur nos réseaux et leurs approches des transmissions agricoles, voir p 6-7.

Vous trouverez différentes publications de nos réseaux à ce sujet dans la partie « Ressources ».

Pour mieux comprendre, se référer à la définition de la transmission, p 10-11.

La difficulté à transmettre les fermes nous impose de travailler à faire évoluer nos représentations de ces étapes clés de la vie des exploitations, nos pratiques d'accompagnement des porteurs de projet à la transmission et l'installation et des indicateurs d'évaluation de nos politiques.

Les moyens nécessaires doivent être alloués, à la hauteur de l'innovation sociale qui voit le jour dans nos territoires, pour construire des passerelles afin que l'agriculture d'aujourd'hui continue de rendre vivantes les campagnes de demain.

axe 1

/ AXE 1

Appuyer l'animation et la capitalisation des dynamiques régionales d'accompagnement aux transmissions agricoles

> Afin de faciliter la mise en œuvre et le déploiement du programme d'action actuel (AITA), nous avons identifié quatre pistes d'amélioration en nous appuyant sur la réalité de la mise en œuvre du programme en région . Ces recommandations visent à renforcer la pertinence et la cohérence des politiques agricoles en termes de transmissions (en lien avec les besoins des porteurs de projet à la transmission et les autres politiques agricoles). D'autres pistes suggèrent un fonctionnement pluraliste et démocratique des instances professionnelles de concertation (les CRIT), au service des innovations territoriales existantes, parfois en dehors du giron du programme AITA .

 Pour mieux comprendre les constats et les enseignements de l'étude, se référer à la page 16 et suivantes.

 Pour un aperçu détaillé des recommandations, voir p. 54.

axe 2

/ Axe 2

Transmettre autrement : les transmissions-restructurations, un levier pour installer davantage d'actifs dans des territoires vivants

> Ouvrir d'autres portes d'accès au monde agricole et rural, et enclencher une véritable transition agroécologique paysanne au niveau de la ferme s'avère possible lors des transmissions . Pour penser les transmissions autrement, il est possible de démultiplier les ateliers de productions et le nombre d'actifs sur un même lieu, à partir de formes multiples de collectifs . Une étude approfondie de situations de transmission-restructuration a permis de dégager les facteurs de réussite suivants  : faire évoluer nos représentations des transmissions agricoles ; favoriser la diversification des territoires par l'octroi d'une bonification (DJA) pour tout projet contribuant à cette évolution et l'augmentation d'actifs ; sensibiliser et former la population rurale (potentiels cédants et repreneurs) à la diversité de l'entreprise collective en agriculture ; ouvrir une réflexion sur la place des activités non agricoles à la ferme ; actionner les leviers d'accès au foncier en renforçant les structures de portage et les dispositifs de stockage.

 Pour mieux saisir les constats qui ont justifié cette étude, voir p. 58.

 Pour plus d'informations, se référer aux conclusions p. 66 et suivantes ou notre publication connexe, Des idées pour transmettre, et si on restructurait des fermes, 2019, 96 p.

 Pour un aperçu détaillé des recommandations, voir p. 76.

Ces préconisations ne pourront donner de fruits que dans un environnement fertile où les objectifs des politiques et dispositifs publics sont cohérents, s'accordent et se renforcent (réforme du régime des retraites agricoles, réforme de la PAC, nouvelle interrelation des politiques de santé et de l'alimentation...)

axe 3

/ Axe 3

Créer des réseaux locaux d'acteurs pour faciliter la mise en relation cédants-repreneurs et les transmissions des fermes

> Pour valoriser et relier entre eux les acteurs locaux permettant la mise en relation cédants-repreneurs, et la transmission des fermes , nos travaux ont mené aux préconisations suivantes  : replacer la transmission des fermes au cœur des enjeux des territoires ; associer les acteurs déjà en place et en lien avec les repreneurs ; développer les synergies entre ces partenaires de la transmission, intervenant à des moments différents de ce processus variable, et au long cours ; prendre en compte les besoins des parties prenantes, avec une attention particulière aux cédants, qui sont porteurs d'un projet autant que les candidats à la reprise et sont surtout les pionniers d'une étape nouvelle (transmettre autrement et en dehors de la famille), dans un monde en rapide évolution.

 Pour plus de contenu, se référer aux constats et enseignements p. 78 et suivantes ou notre publication connexe, Des idées pour transmettre, les dynamiques territoriales qui soutiennent les transmissions, 2019, 76 p.

 Pour un aperçu en bref des recommandations, voir p. 96.



Ressources

/ Sur les évolutions des politiques agricoles

- > BARTHEZ, Alice, 1982. Le contrat entre les générations. In : Famille, travail et agriculture. Economica. Paris : Economica. p. 150 -180. ISBN 2-7178-0530-3.
- > BERRIET-SOLLIEC, Marielle, BOINON, Jean-Pierre et DAUBARD, Jean-Paul, 2001. Colloque CNASEA sur l'installation. In : Groupe de travail sur l'installation et les politiques locales. S.l. : s.n. 2001. p. 6.
- > BERTRAND, Marie-Claude et LOZANNE, Thomas, 2006. Mise en œuvre des PIDIL - Réalités et perspectives. novembre 2006. S.l. : Direction de la Communication et des études - CNASEA.
- > BOINON, Jean-Pierre, 2011. Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945. In : Economie et statistique. 2011. Vol. 444, n° 1, p. 19-37. DOI 10.3406/estat.2011.9641.

/ Pour mieux comprendre ce qui peut se passer en CRIT

- > BERNARDI, Valérie et BOINON, Jean-Pierre, 2009. L'action des syndicats agricoles en faveur de l'installation dans les Commissions départementales d'orientation agricole. In : Économie rurale. 10 août 2009. n° 312, p. 80-92. DOI 10.4000/economierurale.856.
- > MARESCA, Sylvain, 1986. Le théâtre de la profession. Le contrôle collectif de l'installation des jeunes agriculteurs. In : Actes de la recherche en sciences sociales. 1986. Vol. 65, n° 1, p. 77-85. DOI 10.3406/arss.1986.2352.

/ Sur les aspects statistiques

- > GAULT et al, Transmission et installation en agriculture, La lettre du CGAAER, Le dossier du mois, CGAAER, n° 82, octobre 2013, p3.
- > JOUBERT, Nadia, PARMENTIER, Marc, LAIROT, Véronique et FOUCAUD, David, 2018. Les exploitants et entrepreneurs agricoles en 2016. S.l. MSA Caisse Centrale - Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques. L'essentiel et plus encore.
- > LERBOURG, Jérôme, 2015. La transmission des exploitations agricoles. In : Agreste Les Dossiers. septembre 2015. n° 29, p. 45.

/ Sur l'accompagnement à la transmission

- > CIVAM BRETAGNE, LANDGILDE, NEL et TERRES EN VUE, 2016. Farm succession, tools and methods to promote a successful farm succession [en ligne]. S.l. : Intellectual output of the erasmus+ Project « Farm Succession in europe » (2014-2016). Disponible à l'adresse : <http://www.newbie-academy.eu/wp-content/uploads/2018/11/Farm-Succession-Brochure.pdf>.
- > FADEAR, 2016. Accompagner la transmission des fermes pour installer de nouveaux paysans. Paris : FADEAR. Guide pour les accompagnateurs. ISBN 978-2-9558622-0-9.
- > INPACT, 2014. Des idées pour transmettre sa ferme [en ligne]. janvier 2014. S.l. : INPACT. . Disponible à l'adresse : <http://www.agriculturepaysanne.org/files/TRANSMISSION-BD.pdf>.
- > INPACT, 2016. S'installer, et après ? Réflexions paysannes pour durer. décembre 2016. S.l. : INPACT. Disponible à l'adresse : <http://www.agriculturepaysanne.org/files/PERENNISATION-vf-bd.pdf>
- > LENAIN, Marie-Anne, 2016. La création d'activités inventives dans les espaces ruraux. S.l. : CREFAD documents. ISBN 978-2-9534270-4-2.

/ Pour aller plus loin sur la loi foncière

- > TERRE DE LIENS/AGTER, 2019. La politique foncière agricole en France, l'essentiel des propositions d'AGTER et de Terre de Liens. Disponible à l'adresse : <https://terredeliens.org/preserver-et-partager-la-terre-11612-11612.html>



Index des sigles

ADEAR	Association pour le développement de l'emploi agricole et rural > ADDEAR : Associations départementales pour le développement de l'emploi agricole et rural. > ARDEAR : Associations régionales pour le développement de l'emploi agricole et rural.
AFP	Association foncière pastorale
AFOCG	Association de formation collective à la gestion
AITA	Accompagnement à l'installation-transmission en agriculture
AMAP	Association de maintien de l'agriculture paysanne
ATE	Aide à la transmission d'exploitations agricoles (aide issue des PIDIL)
BPREA	Brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole
BRE	Bail rural à clauses environnementales
CEFI	Contrat emploi formation Installation (équivalent du stage de parrainage, financé par le conseil régional Occitanie)
CEPPP	Centres d'élaboration des projets de professionnalisation personnalisés
CGAER	Commissariat général à l'alimentation, l'agriculture et aux espaces ruraux (présidé par le ministre de l'Agriculture, ayant en charge des missions d'audit, inspection, évaluation)
CIAP	Coopérative d'installation en agriculture paysanne
CIVAM	Centres d'Initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural > Réseau CIVAM : Association nationale fédérative des CIVAM > CIVAM : Associations locales
CLIT	Comité local installation transmission
CRIT	Comité régional installation transmission
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DICAA	Déclaration d'Intention de cessation d'activité agricole
DRAAF	Direction régionale à l'agriculture, l'alimentation et la forêt
FADEAR	Fédération des associations de développement de l'emploi agricole et rural
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FSE	Fonds social européen
GAL	Groupe d'appui local
GFA	Groupe foncier agricole
ICR	Indemnité complémentaire de restructuration
IGP	Indication géographique protégée
INPACT	Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale
IVD	Indemnité viagère de départ
LAAF	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
MSA	Mutualité sociale agricole
NIMA	Non issus du Milieu Agricole
NOTRE	Nouvelle organisation territoriale de la République (loi de décentralisation)
OPA	Organismes professionnels agricoles
OPABA	Organisation professionnelle agriculture biologique Alsace
PAC	Politique agricole commune
PAI	Point Accueil Installation
OPABA	Organisation professionnelle agriculture biologique Alsace
PAIT	Point Accueil Installation Transmission
PDRR	Programme de développement ruraux régionaux
PIDIL	Programme pour l'installation et le développement des Initiatives locales
PPP	Projet professionnel personnalisé
RENETA	Réseau national des espaces-test agricole
RDI	Répertoire départ installation
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCOT	Schéma de cohérence territoriale (document d'urbanisme)
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEII	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation

Coordination

Coline Fillon

Contributeurs

Coline Fillon, David Fimat, Isabelle Hagel, Nicolas Le Boëdec,
Ludovic Mamdy, Thibaud Rochette
Raphaël Bellanger, Laurence Desmazières, Jean-Claude Ebrel,
Freddy Le Saux, Michel Vampouille, Virginie Raynal

Photos

Toutes nos photographies sont issues des fermes,
paysans et paysannes de nos réseaux.
Photographie de couverture : Terre de Liens

Graphisme

Julia Klag

Impression

Impression par Évoluprint en 500 exemplaires



Remerciements

Merci à tous les enquêté-e-s pour leur contribution à ce rapport à travers leurs témoignages qui font la richesse de ce rapport.

Merci aux paysans et paysannes impliqué-es de bout en bout dans l'élaboration, la conduite et la finalisation de ce projet, pour leur ténacité à s'impliquer à chaque étape et la finesse de leurs analyses et leurs contributions à l'écriture.

Merci aux salarié-e-s de chacune des quatre structures impliquées, pour la qualité de leurs analyses, l'ardeur mise à prendre du recul sur leurs propres activités et toutes les personnes (collègues, administrateurs-trice-s) avec qui ils ont pu échanger sur des points présentés dans ce rapport.

Merci aux relecteurs et relectrices d'avoir aidé à affiner la lecture de ce document.

Merci à la graphiste de ce projet, pour sa patience et ses idées de facilitation graphique, les nombreuses infographies contribuant à la lecture facile de ce rapport.

Merci enfin, aux photographes dont la collaboration avec nos réseaux nous permettent au fil des années d'illustrer l'agriculture paysanne et durable.

Accompagner la transition agricole en favorisant le renouvellement des actifs :

Différents axes de travail pour soutenir des transmissions nombreuses dans des campagnes vivantes

Dans le milieu agricole, transmettre est un passage et une responsabilité. Mais ce dernier projet pour l'exploitation est avant tout une rencontre humaine, celle de deux projets de vie nouveaux pour le(s) cédant(s) et le(s) repreneur(s). Du côté des politiques, il s'agit donc de faire coïncider les attentes et projets des deux parties en s'adaptant au contexte local de l'exploitation. Or, pour qu'aboutissent ces projets, il faut se donner le temps et mettre en place des moyens humains d'accompagnement. Car s'il existe depuis longtemps des incitations économiques ou fiscales, la poursuite de la baisse du nombre de chefs d'exploitations montre bien que ce n'est pas ces incitations qui font « déclic » chez les cédants.

Chacun doit prendre conscience de l'impact des non-transmissions sur les territoires ruraux et périurbains, tout autant qu'au niveau national : agrandissement, capitalisation, perte d'emploi, désertification rurale, agriculture non résiliente face au changement climatique. Agriculteurs, organisations professionnelles agricoles, collectivités, citoyens, tous les acteurs de la transmission ont aujourd'hui une responsabilité pour convaincre les agriculteurs de leur entourage de l'importance de transmettre. Ainsi, nos territoires seront le reflet d'une vraie transition agricole au service d'une économie sociale et environnementale.

Dans une posture d'innovation sociale, ce rapport explore et propose différentes solutions à expérimenter pour mettre en place une politique ambitieuse sur le renouvellement des actifs agricoles.

ISBN : 978-2-491349-00-4